



Tout le monde compte

Bilan jusqu'en **2015**

© Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge, Genève, 2015

La présente publication peut, en partie ou dans sa totalité, être citée, copiée,
traduite dans d'autres langues ou adaptée aux besoins locaux sans autorisation
préalable de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du
Croissant-Rouge, à condition que la source soit clairement indiquée. Les demandes
de reproduction à des fins commerciales doivent être adressées au Secrétariat
de la Fédération internationale (secretariat@ifrc.org.)

Les versions anglaise, arabe, espagnole et française de ce rapport sont disponibles
en téléchargement à l'adresse www.ifrc.org/data. Pour des informations
complémentaires, veuillez écrire à fdrs@ifrc.org.

Sauf mention contraire, toutes les photos présentées dans ce rapport sont
la propriété de la Fédération internationale.

1294800 12/2015 F

978-92-9139-233-9

Table des matières

NOTRE PLACE DANS UN MONDE EN ÉVOLUTION	1
1. QUI NOUS SOMMES	4
1.1 Notre réseau	4
1.2 Nos ressources	7
2. CE QUE NOUS FAISONS	12
3. NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX EN ACTION	13
4. OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 SAUVER DES VIES, PROTÉGÉR LES MOYENS D'EXISTENCE ET RENFORCER LE RELÈVEMENT APRÈS LES CATASTROPHES ET LES CRISES	15
4.1 Notre système de gestion des catastrophes	18
4.2 Notre Service mondial de logistique	21
4.3 Le logement: davantage que quatre murs et un toit	22
4.4 Le droit relatif aux catastrophes	26
4.5 La sécurité	29
5. OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 PROMOUVOIR DES MODES DE VIE SAINS ET SÛRS	31
5.1 Les changements climatiques	33
5.2 La sécurité routière	34
5.3 Des modes de vie sains	36
5.4 Les maladies non transmissibles: une épidémie en expansion	38
5.5 Promouvoir des systèmes sûrs d'approvisionnement en sang	39
5.6 L'eau et l'assainissement	41
6. OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 PROMOUVOIR L'INTÉGRATION SOCIALE ET UNE CULTURE DE NON-VIOLENCE ET DE PAIX	42
6.1 Les agents du changement de comportement	46
6.2 Donner de la vie aux années: mettre à profit l'expérience des personnes âgées	48
6.3 La migration	49
7. ACTION FACILITATRICE 1 BÂTIR DES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE FORTES	51
7.1 Réduire la fracture numérique	57
7.2 Le volontariat dans un monde en évolution	57
7.3 Une jeunesse forte pour des Sociétés nationales fortes	59
8. ACTION FACILITATRICE 2 MENER DES ACTIVITÉS DE DIPLOMATIE HUMANITAIRE POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DANS UN MONDE INTERDÉPENDANT	60
8.1 Le rôle d'auxiliaire	60
8.2 Notre mission en matière de diplomatie humanitaire	62
8.3 Partenariats externes	62
8.4 Notre portée	64
9. ACTION FACILITATRICE 3 FONCTIONNER DE MANIÈRE EFFICACE EN TANT QUE FÉDÉRATION INTERNATIONALE	65
9.1 Maintenir une gouvernance efficace	65
9.2 Notre cadre de redevabilité	66
9.3 Les évaluations	67
9.4 Les audits	68
9.5 Le respect des normes	70
9.6 La culture de l'apprentissage	70
9.7 Les centres d'expertise à travers le monde	73
REMERCIEMENTS	74
NOTE TECHNIQUE	75
Introduction	75
Méthodologie	75
Sources des données	76
Limitation des données	76
Améliorations futures	77
Codes de pays de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) utilisés pour désigner les Sociétés nationales	78

Liste des figures

Figure 0.1	La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en bref	3
Figure 1.1	La croissance de notre réseau	4
Figure 1.2	Secrétariat de la Fédération: une structure décentralisée pour servir au mieux les membres	6
Figure 1.3	Composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	7
Figure 1.4	Nos ressources humaines	7
Figure 1.5	Nos ressources	8
Figure 1.6	Nombre d'unités locales	8
Figure 1.7	Nombre de volontaires	9
Figure 1.8	Recettes	9
Figure 1.9	Dépenses	10
Figure 1.10	Nombre d'employés rémunérés	10
Figure 1.11	Profil d'une Société nationale sur la Base de données et le système de compte rendu à l'échelle de la Fédération	10
Figure 1.12	Contributions au titre des appels d'urgence entre 2010 et 2014: principaux donateurs	11
Figure 1.13	Financements internationaux: principaux bénéficiaires	11
Figure 1.14	Financements internationaux: affectation des fonds	11
Figure 2.1	Stratégie 2020: sauver des vies, changer les mentalités	12
Figure 4.1	Interventions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en cas de catastrophe et de crise	15
Figure 4.2	Nombre de personnes ayant reçu un soutien de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au titre des interventions en cas de catastrophe et du relèvement précoce	15
Figure 4.3	Nombre de personnes soutenues, par type de catastrophe	16
Figure 4.4	Amplitude des crises au titre desquelles la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont engagé des opérations	16
Figure 4.5	Appels d'urgence les mieux et les moins bien financés	17
Figure 4.6	Couverture des appels lancés par la Fédération	18
Figure 4.7	Déficit de financement des appels d'urgence	18
Figure 4.8	DREF: nombre d'allocations et montant des allocations	19
Figure 4.9	DREF: type et nombre d'opérations	20
Figure 4.10	Outils d'intervention en cas de catastrophe	21
Figure 4.11	Volume croissant d'activités	21
Figure 4.12	Service mondial de logistique de la Fédération	21
Figure 4.13	Assistance fournie par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge en matière de logement dans les situations de catastrophe	22
Figure 4.14	Le Groupe sectoriel mondial du logement	23
Figure 4.15	Interventions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en cas de crise	24
Figure 4.16	Programme « Droit relatif aux catastrophes » du Secrétariat de la Fédération	28
Figure 4.17	Rapports d'incidents reçus ou obtenus par le Secrétariat de la Fédération	29
Figure 4.18	Employés et volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge tués — nouvelles tendances	30
Figure 5.1	Nombre de personnes ayant bénéficié des services à long terme de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	31
Figure 5.2	Répartition géographique et par sexe des personnes ayant bénéficié de services à long terme	32

Figure 5.3	Réduction des risques de catastrophe: investir plus pour atteindre davantage de personnes	32
Figure 5.4	Dépenses liées à la réduction des risques de catastrophe, par type d'activité	32
Figure 5.5	Nombre de personnes ayant bénéficié des services de réduction des risques de catastrophe	33
Figure 5.6	Sociétés nationales actives dans le domaine de la sécurité routière	35
Figure 5.7	Activités de sécurité routière menées par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge	35
Figure 5.8	Pourcentage de Sociétés nationales déclarant fournir des services de santé	37
Figure 5.9	Nombre de Sociétés nationales menant des activités axées sur les besoins de groupes spécifiques	38
Figure 5.10	Nombre de personnes ayant bénéficié des services de santé, par région géographique	38
Figure 5.11	Nombre de donneurs de sang	39
Figure 5.12	Types d'activités menées par les Sociétés nationales dans le domaine de l'approvisionnement en sang	39
Figure 5.13	L'Initiative mondiale de la Fédération internationale pour l'eau et l'assainissement	40
Figure 5.14	Projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement et bénéficiaires	41
Figure 6.1	L'impact de la violence au niveau mondial	42
Figure 6.2	Des Principes fondamentaux à une culture de paix	43
Figure 6.3	Aller plus loin dans le domaine de la lutte contre la violence	44
Figure 6.4	Faire mieux dans le domaine de la lutte contre la violence	46
Figure 7.1	Capacités essentielles d'une Société nationale	51
Figure 7.2	Évaluer les capacités au regard d'une série de caractéristiques (exemple)	52
Figure 7.3	Auto-évaluation des Sociétés nationales	53

Figure 7.4	Sociétés nationales satisfaisant aux exigences minimales	53
Figure 7.5	Force par rapport au niveau de richesse	54
Figure 7.6	Développer les forces par le biais des partenariats	54
Figure 7.7	Participation de la jeunesse	59
Figure 8.1	Aller plus loin grâce aux médias traditionnels et numériques	64
Figure 9.1	Révision des statuts des Sociétés nationales	65
Figure 9.2	La roue de la redevabilité	66
Figure 9.3	Rapports par type d'évaluation	67
Figure 9.4	Rapports d'évaluation, par région et par domaine d'activité	68
Figure 9.5	Présentation des états financiers et des audits externes pour l'exercice 2013	69
Figure 9.6	Cours disponibles sur la Plateforme de formation, par langue	71
Figure 9.7	Cours sur la mobilisation et la préparation internationales à l'action (IMPACT)	71
Figure 9.8	Utilisateurs de la Plateforme de formation : inscriptions aux cours et achèvement des cours	71
Figure 9.9	Répartition géographique des inscriptions aux cours	71
Figure 9.10	Cours en ligne accrédités	72
Figure 9.11	Répartition géographique des personnes suivant des cours accrédités	72
Figure 9.12	Rapport sur les catastrophes dans le monde	73

Liste des encadrés

Encadré 1.1	« Notre nouvelle Croix-Rouge est née... »	5
Encadré 3.1	Des Principes aux valeurs et aux compétences	13
Encadré 4.1	Principes et règles régissant l'assistance humanitaire	17
Encadré 4.2	« Je ne suis pas une grande experte, mais... »	22
Encadré 4.3	« Le coup de semonce a été rude pour nous... »	26
Encadré 4.4	Pourquoi le droit relatif aux catastrophes est-il nécessaire ?	27
Encadré 5.1	Vivre avec un climat en évolution	34
Encadré 5.2	Un enfant tué est un enfant mort de trop	36
Encadré 5.3	Santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent	37
Encadré 5.4	Lexi a un brillant avenir	40
Encadré 5.5	Parlons toilettes	41
Encadré 6.1	« J'avais l'habitude de battre mes enfants. »	45
Encadré 6.2	« Ils voulaient tuer. »	46
Encadré 6.3	« J'ai beaucoup changé en très peu de temps. »	47
Encadré 6.4	Nous devons de plus en plus vieux. Que va-t-il nous arriver ?	48
Encadré 6.5	« Humaniser » les migrants : une question de principes	49
Encadré 6.6	Travailler avec les migrants : une tradition ancrée dans l'histoire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	50
Encadré 7.1	Longue vie au leadership	55
Encadré 7.2	« Nous pourrions être bien meilleurs aujourd'hui. »	56
Encadré 7.3	Assurer la sécurité de nos volontaires	58
Encadré 7.4	Une journée dans la vie d'un volontaire	58
Encadré 7.5	Les jeunes agissent	59
Encadré 8.1	La relation d'auxiliaire : des partenariats pour le changement	61
Encadré 8.2	« Notre monde. À vous d'agir » : résolutions de la XXXI ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2011	62
Encadré 8.3	Formation conjointe : partenariat avec Special Olympics	63
Encadré 8.4	Renforcer l'efficacité par des partenariats avec des entreprises	64
Encadré 9.1	Base juridique d'une Société nationale	65
Encadré 9.2	Principaux points du plan d'action de la Fédération en matière de redevabilité	66
Encadré 9.3	Normes du cadre d'évaluation de la Fédération internationale	67
Encadré 9.4	Types d'audits de la Fédération internationale	69
Encadré 9.5	Résoudre un manquement à l'intégrité	70
Encadré 9.6	« Les connaissances que j'ai acquises m'ont changé et je suis maintenant prêt à changer le monde. »	72
Encadré 9.7	Centres de référence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	73

NOTRE PLACE DANS UN MONDE EN ÉVOLUTION



A mi-parcours de cette décennie, et à quelques années du centenaire de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération), le moment est venu de dresser le bilan de nos réalisations à la lumière des aspirations de la Stratégie 2020. La présente édition du rapport *Tout le monde compte* s'efforce ainsi de faire le point sur les activités menées par le réseau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde, en compilant et

en analysant les données qui ont été collectées par le biais de la Base de données et du système de compte rendu à l'échelle de la Fédération (FDRS).

Le tableau présenté dans ce rapport est encourageant. En 2013, vous, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, avez porté assistance à plus de 110 millions de personnes dans le cadre de vos opérations d'urgence en cas de catastrophe et de vos

2 > NOTRE PLACE DANS UN MONDE EN ÉVOLUTION

programmes de relèvement précoce. En outre, vous avez soutenu 160,7 millions de personnes par le biais de vos services à long terme et de vos programmes de développement, et vous avez assuré la collecte et la gestion des dons de sang effectués par 20,8 millions de personnes. Par ailleurs, 152 Sociétés nationales ont aligné leur plan stratégique sur la Stratégie 2020.

Vous avez été en mesure de fournir ces services grâce à vos réseaux communautaires sans équivalent, rassemblant plus de 16 millions de volontaires, 452 000 collaborateurs et 80 millions de membres au sein de plus de 160 000 sections ou antennes locales installées dans les communautés du monde entier.

La comparaison des conclusions du présent rapport avec celles du précédent montre que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge en font davantage pour réaliser les aspirations de la Stratégie 2020. Ce rapport met en évidence la portée et l'ampleur croissantes des réalisations dans chacun de nos principaux domaines d'activité, à savoir la gestion et la réduction des risques de catastrophe, la lutte contre les maladies et la promotion de la santé, et l'édification d'une culture de paix. Il rend hommage au dévouement des millions de volontaires et de collaborateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi qu'aux communautés dont ils font partie.

Nous pouvons tirer fierté de nos accomplissements, en particulier en cette période marquée par tant de défis mondiaux. Ces défis sont bien connus, mais il est utile d'en rappeler ici certains : l'évolution démographique qui commence à peser sur les systèmes de protection sociale ; les changements climatiques qui entraînent des catastrophes toujours plus violentes et sont à l'origine de nouvelles situations d'insécurité alimentaire

et hydrique ; les épidémies qui mettent en évidence l'incapacité des pays à investir dans les systèmes de santé ; et l'urbanisation rapide qui expose des millions de personnes à des risques nouveaux et inacceptables.

Les conflits se prolongent et sont marqués par le mépris croissant des lois et des normes internationales humanitaires. À cela s'ajoute la violence communautaire, familiale et interpersonnelle. Les migrants forcés n'ont jamais été aussi nombreux depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette tendance, conjuguée aux inégalités croissantes et à la montée de l'intolérance entre les cultures, est devenue un sujet de préoccupation récurrent tant pour les pays riches que pour les pays pauvres. Toutefois, dans un contexte de mondialisation, c'est avant tout l'interaction simultanée de ces facteurs qui génère des vulnérabilités nouvelles et complexes, lesquelles mettent à rude épreuve la capacité individuelle des communautés ou des pays de s'adapter.

Nous devons donc nous demander si ce que nous faisons est suffisant. Nous avons mis en place des réseaux et nous nous sommes engagés à remédier à toutes les formes de vulnérabilité ; mais les personnes qui ont besoin de notre aide la reçoivent-elles ? Utilisons-nous pleinement nos capacités ? De même, l'évolution rapide des technologies a permis de faciliter la communication et d'améliorer le soutien apporté aux communautés vulnérables ; mais tisons-nous pleinement parti de ces technologies ?

Il est trop tôt pour répondre à ces questions. Le tableau dressé par le présent rapport ne nous permet pas de quantifier notre contribution collective aux efforts nationaux, régionaux ou mondiaux déployés pour répondre aux crises humanitaires et à favoriser le

développement humain. Cette quantification n'est pas une tâche aisée, mais elle est indispensable si nous voulons préserver la pertinence de nos actions.

Le présent rapport constitue un pas de plus en direction de notre objectif visant à présenter une image plus claire et plus unifiée de notre contribution. Dans un monde où les données orientent les activités, nous sommes tenus d'évaluer notre impact et de faire part de nos résultats, et de nous assurer que notre travail reflète nos valeurs collectives. Il ne s'agit pas uniquement de reconnaissance. Nous sommes convaincus que le fait de présenter une image globale de notre réseau nous permettra de mobiliser de nouvelles ressources, grâce auxquelles nous pourrons conclure de nouveaux partenariats, tester de nouvelles approches, mettre en place de nouveaux programmes et, ainsi, améliorer encore davantage le soutien apporté aux communautés vulnérables.

Cet objectif est déjà inscrit dans le Plan et budget 2016-2020 du Secrétariat de la Fédération, dans le cadre duquel nous tenterons pour la première fois d'évaluer l'impact du soutien apporté par la Fédération aux Sociétés nationales à l'échelle des communautés. Cette approche nous permettra de montrer que nous sommes liés par bien davantage que nos emblèmes. Elle nous permettra de montrer de quelle manière nous pouvons traduire notre identité commune, nos Principes fondamentaux et nos objectifs en résultats communs. Ce faisant, nous renforcerons les principes de responsabilité collective, d'action collective et de redevabilité collective.

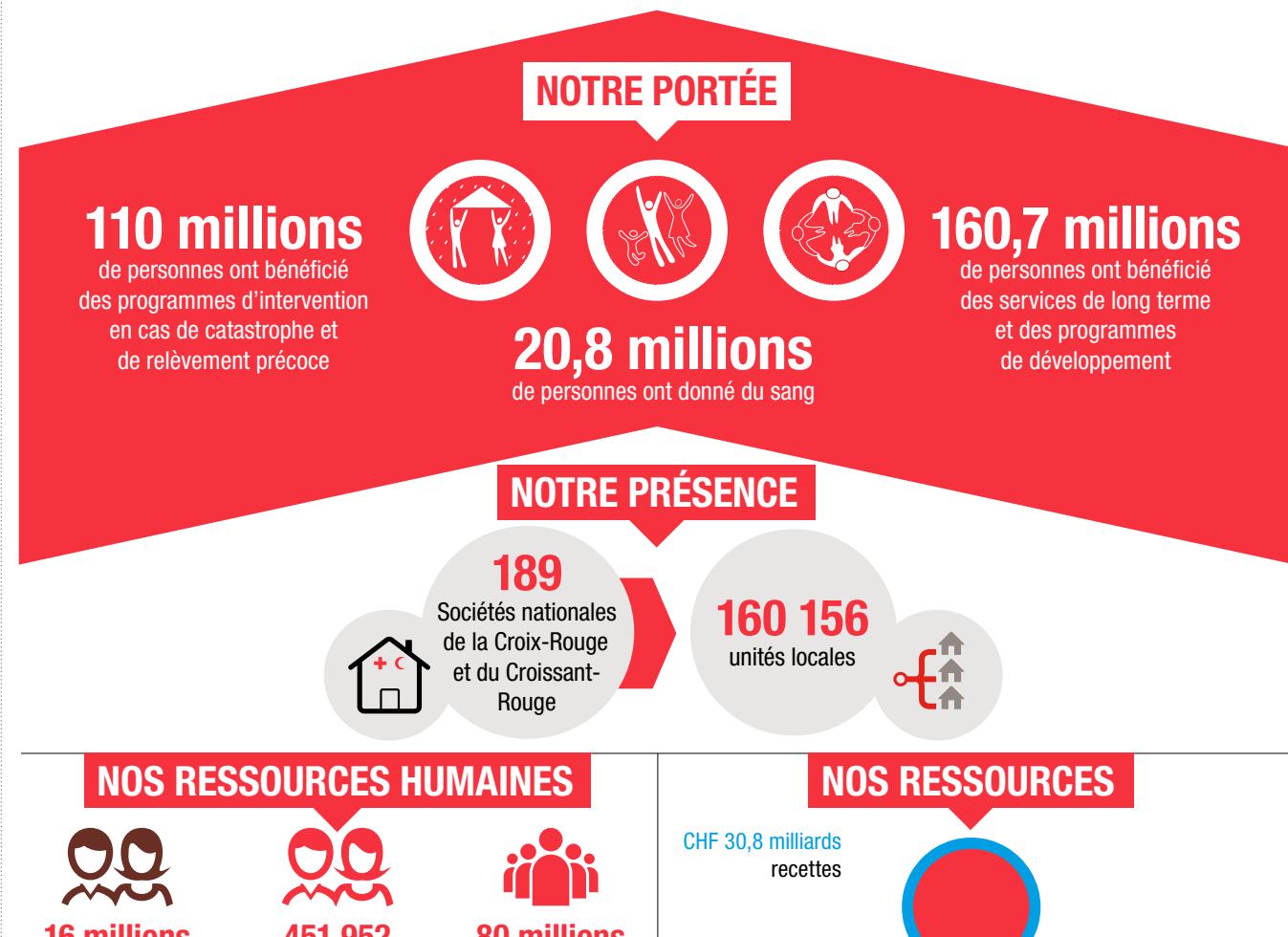
Le présent rapport témoigne du travail accompli chaque jour par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge.

Il témoigne également du respect que nous éprouvons pour les personnes auxquelles nous venons en aide et pour celles qui œuvrent avec nous au quotidien, portées par leur foi inébranlable dans les principes et les valeurs qui guident nos actions.

Tadateru Konoé
Président

Elhadj As Sy
Secrétaire général

Figure 0.1 La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en bref
(données de 2013 provenant des 189 Sociétés nationales¹)



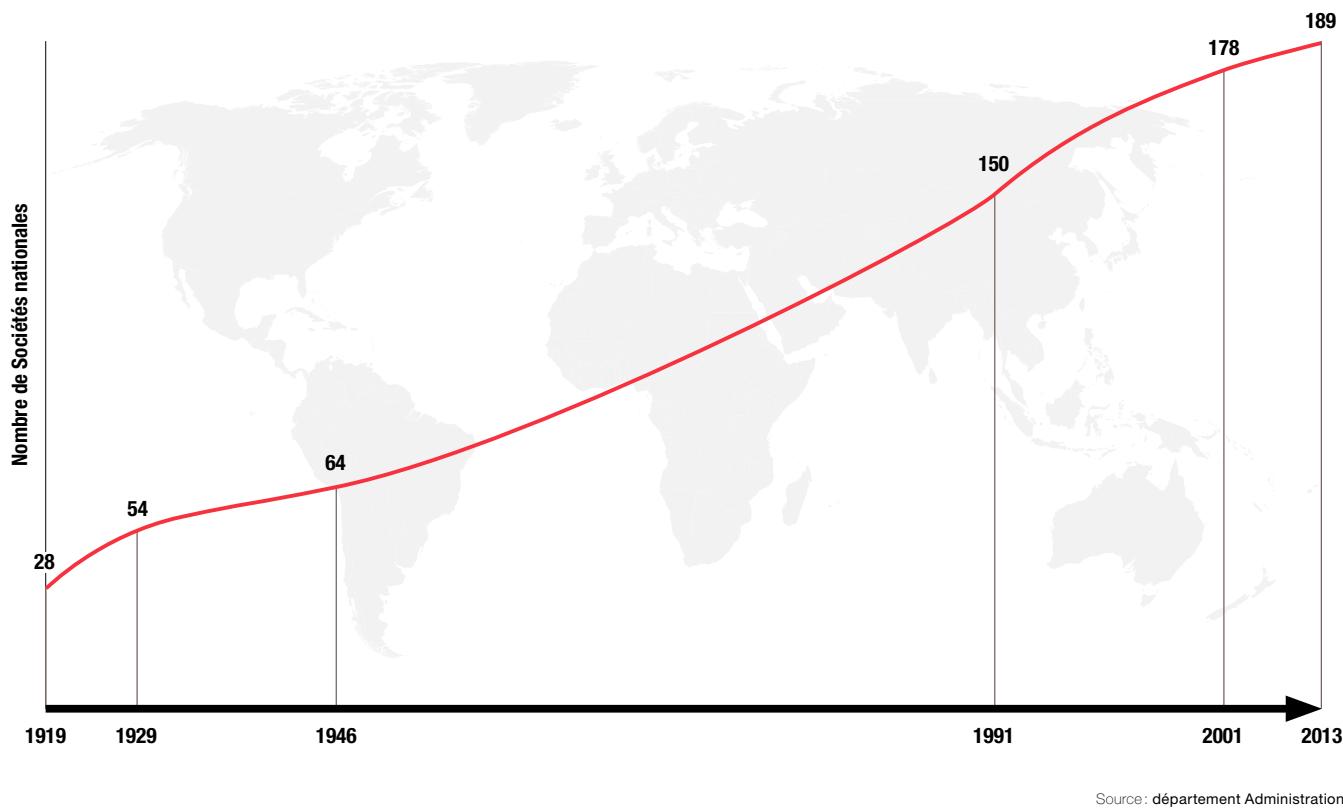
Source: FDRS, département Action Jeunesse et développement du volontariat

¹ 163 Sociétés nationales ont communiqué des informations sur les programmes d'intervention en cas de catastrophe et de relèvement précoce; 159, sur les services de long terme et les programmes de développement; 178, sur les personnes ayant donné du sang; 187, sur les unités locales; 184, sur les volontaires; 182, sur le personnel rémunéré; 160, sur les membres; 169, sur les recettes; et 170, sur les dépenses.

1. QUI NOUS SOMMES

Le réseau mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est étendu de manière continue depuis sa naissance en 1863. Il compte 189 Sociétés nationales depuis 2013, deux nouveaux membres, la Croix-Rouge chypriote et la Croix-Rouge du Soudan du Sud, ayant rejoint la Fédération ([figure 1.1](#)).

Figure 1.1 La croissance de notre réseau



1.1 Notre réseau

Les Sociétés nationales organisent leurs efforts par le biais de plus de 160 000 unités locales (sections ou antennes) installées au sein des communautés qu'elles servent. Chaque communauté est différente et cette diversité constitue notre point fort. Pour nous, le terme «communauté» fait référence :

- à un groupe de personnes vivant dans une zone géographique donnée;
- à un groupe de personnes qui ont une identité, une culture, des valeurs et des normes communes et qui est organisé selon une certaine structure sociale;
- à un groupe de personnes exposées à des risques et à des vulnérabilités identiques ou similaires, ou aux mêmes facteurs politiques et économiques;
- à un groupe de personnes réunies (y compris de manière virtuelle) par des intérêts communs.

Cette liste n'est pas exhaustive et certaines personnes peuvent faire partie de plusieurs communautés. Les communautés ne sont pas statiques : elles évoluent constamment car leur dynamique est influencée par les circonstances internes et externes.

Les sections régionales et locales des Sociétés nationales sont réparties dans de nombreux quartiers, villages et villes. Elles constituent, avec le siège, le réseau humanitaire le plus vaste du monde.

Le Secrétariat de la Fédération, dont le siège est à Genève, a pour mission d'assurer la liaison entre les

Sociétés nationales et de les représenter à l'échelle mondiale. Ensemble, ils constituent la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le Secrétariat est présent dans le monde entier grâce à son siège, cinq bureaux régionaux, 19 équipes sectorielles de soutien de pays, 51 bureaux de pays, trois bureaux internationaux de liaison, cinq pôles consacrés aux services mondiaux de logistique et

plusieurs bureaux de terrain mis en place de manière temporaire, en fonction des besoins en matière de services (figure 1.2).

La Fédération et ses Sociétés nationales membres constituent, avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (figure 1.3).

ENCADRÉ 1.1 «NOTRE NOUVELLE CROIX-ROUGE EST NÉE...»

Sous le nouveau drapeau de la Croix-Rouge du Soudan du Sud et arborant leurs nouveaux t-shirts, des volontaires ont marché deux par deux en direction du musée John Garang en chantant leur nouvel hymne. «Notre nouvelle Croix-Rouge est née pour briller dans le cœur de l'Afrique, travaillons pour l'humanité...» Ils avaient pour première tâche, après un entraînement intensif, de dispenser les premiers soins et d'apporter une assistance à tous ceux qui en avaient besoin dans l'immense foule rassemblée pour célébrer la naissance de la nouvelle nation.

Le 9 juillet 2011, la République du Soudan du Sud est devenue indépendante, ce qui a déclenché la création d'une nouvelle Société nationale de la Croix-Rouge. Mais cela ne s'est pas fait automatiquement. Des mois de discussions ont été nécessaires avec ceux pour qui l'enjeu était le plus important – les communautés vivant sur ce grand territoire – pour définir la forme que devait prendre la Société nationale. Les communautés voulaient, par le biais de la démocratie locale, pouvoir élire leurs propres dirigeants et prendre les rênes de leur Croix-Rouge, dont le but a été ainsi défini :

«Prévenir et soulager la souffrance humaine, sans discrimination, et fournir une aide humanitaire aux victimes civiles et militaires en cas de conflits armés, d'autres situations de violence, de catastrophes naturelles et en temps de paix.»

La Société nationale a été officiellement reconnue par le nouveau gouvernement le 9 mars 2012 au travers de la loi relative à la Croix-Rouge du Soudan du Sud.

Suite à cette étape importante, la Société nationale a été officiellement reconnue par le CICR le 18 juin 2013. Plus tard la même année, elle a été admise par acclamation, en tant que 189^e membre de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge lors de l'Assemblée générale.

Dans le premier plan stratégique de la Société nationale, le secrétaire général de la **Croix-Rouge du Soudan du Sud**, Arthur Poole, a donné le ton, celui de l'ouverture : «Notre Société nationale appartient au peuple du Soudan du Sud et est ouverte à toute personne qui souhaite participer en tant que volontaire ou membre et qui respecte les valeurs et les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge».

Le nouveau pays est confronté à de nombreux problèmes – pauvreté endémique, épidémies, catastrophes récurrentes, et conflits internes et frontaliers. Mais les 3 000 volontaires et 150 employés de la Société nationale travaillent dur pour honorer ses idéaux et les Sociétés nationales partenaires font preuve de solidarité. «Nous allons continuer à offrir des services aux personnes vulnérables, où qu'elles soient», indique Arthur Poole. «Nous serons toujours là. Bien que le pays soit devenu indépendant, le Mouvement n'a pas de frontières.»



6 > QUI NOUS SOMMES

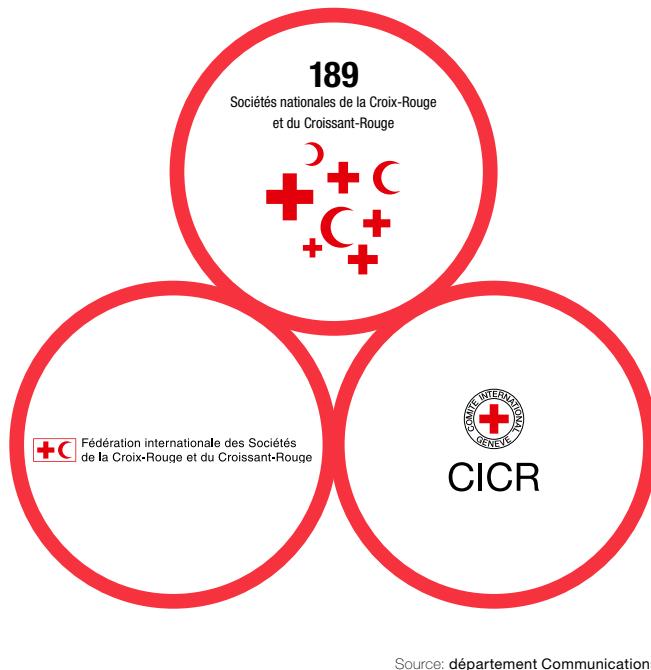
Figure 1.2 Secrétariat de la Fédération : une structure décentralisée pour servir au mieux les membres²
(statut en mai 2015)



Source: département Ressources humaines

² Les cartes utilisées n'impliquent, de la part de la Fédération internationale ou des Sociétés nationales, aucune prise de position quant au statut juridique d'un territoire ou de ses autorités.

Figure 1.3 Composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge



Source: département Communications

Offrant ses services partout et à tout individu ayant besoin d'aide et d'espoir à ses heures les plus sombres, le réseau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge repose sur une structure non pas fixe mais adaptable afin de répondre aux besoins et aux vulnérabilités qui se font jour dans un monde en constante évolution et confronté à d'innombrables défis.

1.2 Nos ressources

Notre plus grande force, ce sont les individus qui œuvrent à nos côtés. En 2013, les Sociétés nationales ont indiqué qu'elles comptaient 80 millions de membres, 452 000 employés rémunérés et 16 millions de volontaires, la proportion d'employés par rapport au nombre de volontaires étant d'un employé pour 35 volontaires, dont près de la moitié sont des femmes (figure 1.4).

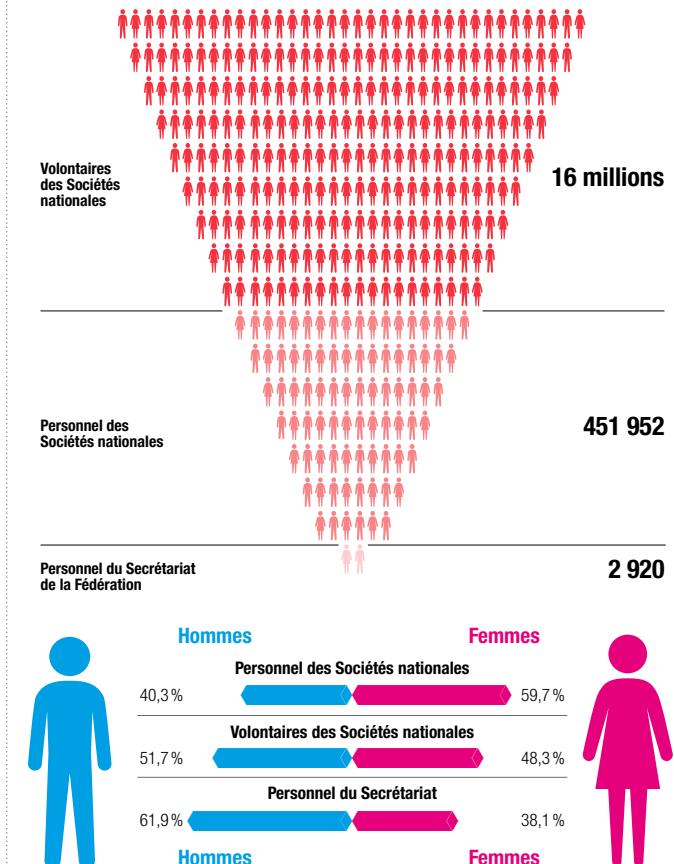
En 2013, les recettes des Sociétés nationales se sont élevées à environ 30,8 milliards de francs suisses, et leurs dépenses, à 30,4 milliards de francs suisses. La plus grande partie des recettes des Sociétés nationales est levée au niveau national et dépensée au titre des programmes menés dans leurs pays respectifs. Ces chiffres ne sont pas représentatifs de la valeur totale du travail réalisé par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, car ils ne tiennent pas compte des nombreuses contributions en nature des pays ni des services fournis de manière volontaire (figure 1.5).

Les Sociétés nationales ont versé 35,4 millions de francs suisses au Secrétariat de la Fédération au titre des contributions statutaires des membres. À cette somme se sont ajoutés 263 millions de francs suisses provenant des contributions volontaires, ainsi que 47,1 millions de francs suisses provenant de la prestation de services et d'autres revenus, portant ainsi le total des recettes du Secrétariat de la Fédération à 345,5 millions de francs suisses en 2013. Au cours de la même année, le Secrétariat de la Fédération a dépensé 365,3 millions de francs suisses et employé 2 920 personnes.

Notre présence dans le monde est liée à différents contextes démographiques, sociaux et économiques. Sans surprise,

les Sociétés nationales de la région Asie-Pacifique, la région la plus vaste et la plus peuplée du monde, comptent le plus grand nombre d'unités locales (figure 1.6), lesquelles disposent du plus important vivier de volontaires (figure 1.7).

Figure 1.4 Nos ressources humaines (données de 2013³)



Source: FDRS, département Ressources humaines

³ 184 Sociétés nationales ont communiqué des informations sur leurs volontaires; 182, sur leur personnel; 96, sur la répartition par sexe de leur personnel; et 106, sur la répartition par sexe de leur base de volontaires.

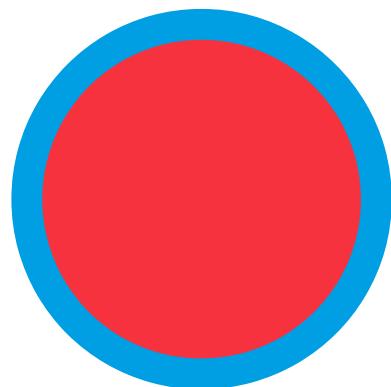
8 > QUI NOUS SOMMES

Figure 1.5 Nos ressources
(données de 2013 provenant de 169 Sociétés nationales⁴)

Sociétés nationales

CHF 30,8 milliards

recettes



CHF 30,4 milliards
dépenses

CHF 365,3 millions
dépenses

Source: FDRS, département Finances

⁴ 169 Sociétés nationales ont communiqué des informations sur leurs recettes; et 170, sur leurs dépenses.

Figure 1.6 Nombre d'unités locales
(données de 2013 provenant de 187 Sociétés nationales⁵)

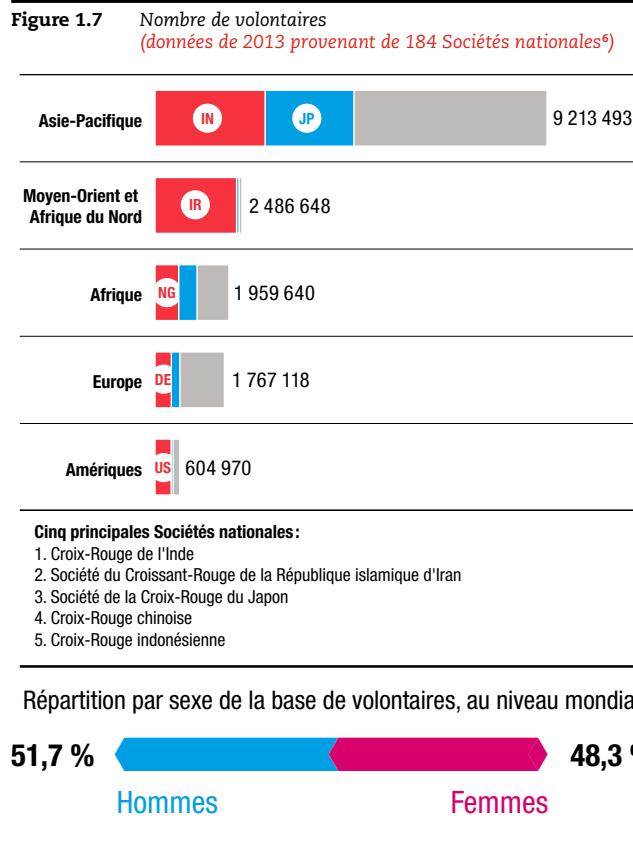
Asie-Pacifique	CN	VN	121 757
Europe	DE		19 277
Afrique	MG		11 357
Moyen-Orient et Afrique du Nord			4 625
Amériques			3 140

Cinq principales Sociétés nationales :

1. Croix-Rouge chinoise
2. Croix-Rouge du Viet Nam
3. Croix-Rouge du Népal
4. Croix-Rouge allemande
5. Croix-Rouge Malagasy

Source: FDRS

⁵ 34 Sociétés nationales d'Asie-Pacifique; 53 Sociétés nationales d'Europe; 48 Sociétés nationales d'Afrique; 17 Sociétés nationales de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord; et 35 Sociétés nationales des Amériques ont communiqué des informations sur leurs unités locales.



⁶ 34 Sociétés nationales d'Asie-Pacifique; 52 Sociétés nationales d'Europe; 47 Sociétés nationales d'Afrique; 18 Sociétés nationales de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord; et 33 Sociétés nationales des Amériques ont communiqué des informations sur leur base de volontaires. 106 Sociétés nationales ont communiqué des informations sur la répartition par sexe de leur base de volontaires.

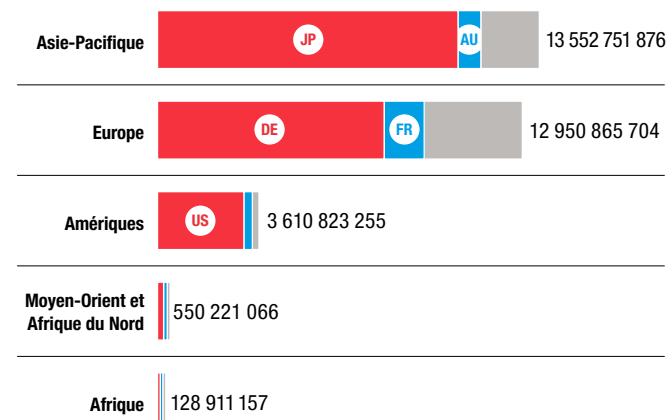
La Société de la Croix-Rouge du Japon affiche les recettes les plus élevées, mais, dans l'ensemble, les Sociétés nationales les plus riches sont situées en Europe (figure 1.8). De manière générale, le niveau des dépenses correspond au niveau des recettes (figure 1.9). Les Sociétés nationales comptant le plus d'employés rémunérés sont également situées en Europe (figure 1.10), ce qui reflète la tendance des Sociétés nationales les plus riches à s'en remettre davantage à des travailleurs rémunérés qu'à des volontaires, en particulier en ce qui concerne la prestation de services financés ou subventionnés par les autorités nationales et locales.

Toutes les Sociétés nationales sont différentes, comme le montrent les profils disponibles à l'adresse www.ifrc.org/data (figure 1.11). Reste que la Fédération est fondée sur la solidarité et le respect mutuel entre les Sociétés nationales, lesquels se manifestent par le partage des connaissances, des expériences pratiques, des ressources financières et d'autres capacités.

Toutefois, nous ne connaissons pas le volume total des dépenses que les Sociétés nationales consacrent à l'aide internationale, une grande partie de cette aide étant fournie de manière bilatérale. Des efforts seront faits à l'avenir pour que cette donnée soit reflétée dans la Base de données et le système de compte rendu à l'échelle de la Fédération. En attendant, les contributions au titre des appels lancés par la Fédération constituent une première indication, les Sociétés nationales, les gouvernements et d'autres donateurs ayant versé plus de 1,5 milliard de francs suisses entre 2010 et 2014 (figure 1.12). Les montants varient considérablement d'une année à l'autre, en fonction principalement du schéma des catastrophes de grande ampleur.

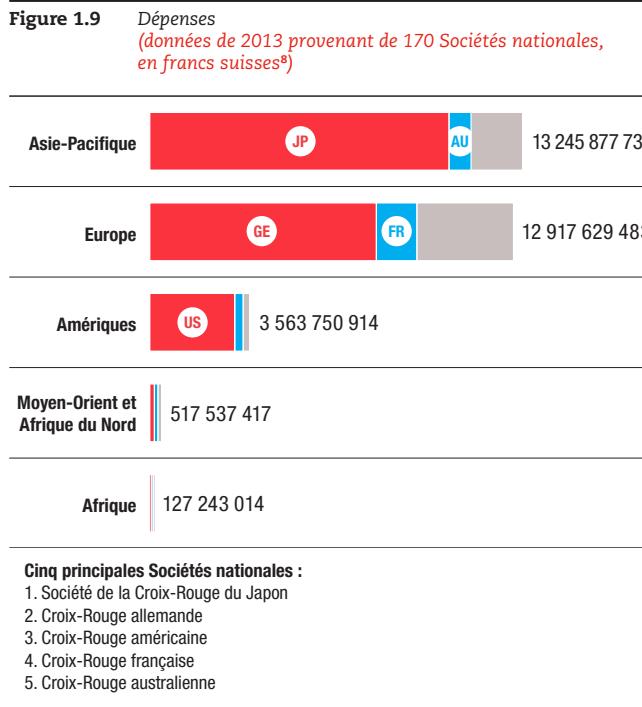
Les lieux où se produisent les catastrophes de grande ampleur influencent eux aussi de manière considérable l'utilisation qui est faite de l'aide internationale (figure 1.13). L'essentiel des contributions est affecté aux secours d'urgence, ainsi qu'aux programmes de développement à plus long terme visant à réduire les risques et la vulnérabilité, ce qui peut expliquer le manque d'investissements dans le renforcement des capacités des Sociétés nationales (figure 1.14).

Figure 1.8 Recettes (données de 2013 provenant de 169 Sociétés nationales, en francs suisses⁷)

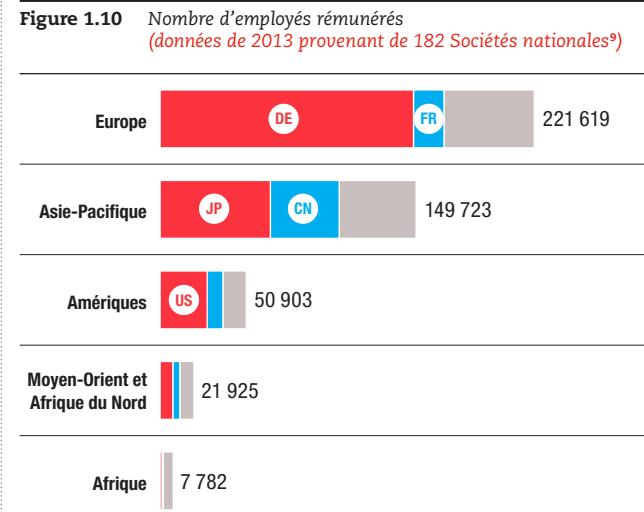


⁷ 30 Sociétés nationales d'Asie-Pacifique; 50 Sociétés nationales d'Europe; 34 Sociétés nationales des Amériques; 12 Sociétés nationales de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord; et 43 Sociétés nationales d'Afrique ont communiqué des informations sur leurs recettes.

10 > QUI NOUS SOMMES



⁸ 31 Sociétés nationales d'Asie-Pacifique; 50 Sociétés nationales d'Europe; 34 Sociétés nationales des Amériques; 12 Sociétés nationales de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord; et 43 Sociétés nationales d'Afrique ont communiqué des informations sur leurs dépenses.



Cinq principales Sociétés nationales :

1. Croix-Rouge allemande
2. Société de la Croix-Rouge du Japon
3. Croix-Rouge chinoise
4. Croix-Rouge américaine
5. Croix-Rouge française

Répartition par sexe des employés rémunérés, au niveau mondial



⁹ 53 Sociétés nationales d'Europe; 34 Sociétés nationales d'Asie-Pacifique; 34 Sociétés nationales des Amériques; 16 Sociétés nationales de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord; et 45 Sociétés nationales d'Afrique ont communiqué des informations sur leur personnel rémunéré. 96 Sociétés nationales ont communiqué des informations sur la répartition par sexe de leur personnel rémunéré.

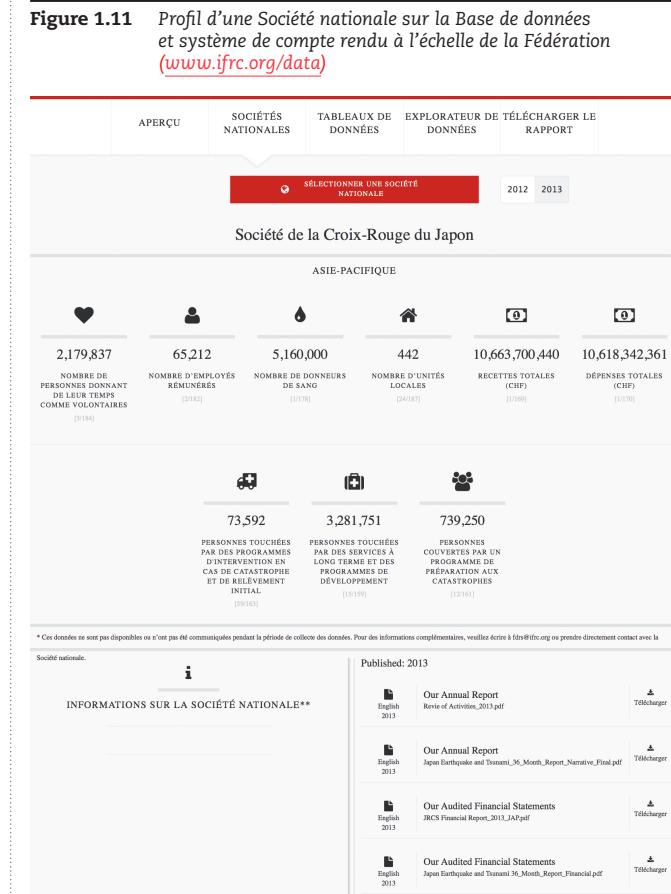


Figure 1.12 Contributions au titre des appels d'urgence entre 2010 et 2014 - principaux donneurs (en espèces, en nature et en services, en millions de francs suisses)

Classement	Donateurs	Total	%
1	Croix-Rouge suédoise	153,3	10%
2	Société canadienne de la Croix-Rouge	144,2	9%
3	Commission européenne	139,3	9%
4	Croix-Rouge britannique	116,1	7%
5	Croix-Rouge de Norvège	112,2	7%
6	Croix-Rouge américaine	102,0	7%
7	Croix-Rouge néerlandaise	88,1	6%
8	Société de la Croix-Rouge du Japon	64,5	4%
9	Croix-Rouge finlandaise	61,5	4%
10	Gouvernement des États-Unis	55,0	4%
11	Gouvernement britannique	51,6	3%
12	Gouvernement japonais	47,1	3%
13	Croix-Rouge australienne	46,6	3%
14	Croix-Rouge danoise	30,6	2%
15	Croix-Rouge suisse	21,7	1%
25 donateurs suivants		223,2	14%
Autres donateurs		109,2	7%
Total		1 566,4	100%

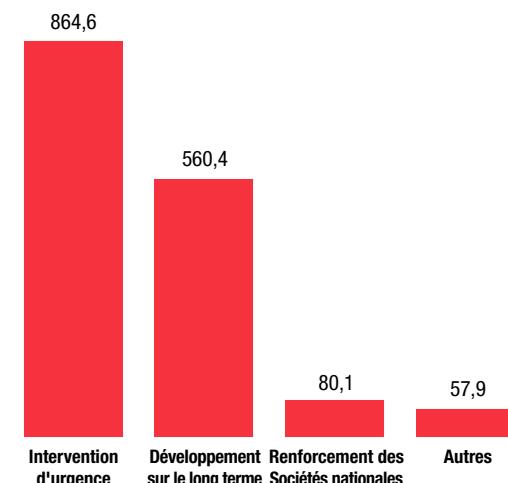
Source: département Finances

Figure 1.13 Financements internationaux – principaux bénéficiaires (données cumulées 2010-2014, en millions de francs suisses)

Classement	Bénéficiaires	Total	%
1	Haiti	256,1	20%
2	Philippines	111,1	9%
3	Pakistan	103,5	8%
4	Syrie	83,1	7%
5	Sierra Leone	44,4	4%
6	Kenya	40,9	3%
7	Afghanistan	36,9	3%
8	Turquie	31,6	3%
9	République populaire démocratique de Corée	29,6	2%
10	Sri Lanka	28,8	2%
11	Libéria	25,5	2%
12	Éthiopie	21,0	2%
13	Soudan	18,0	1%
14	Somalie	17,9	1%
15	Bangladesh	17,3	1%
15 bénéficiaires suivants		172,4	14%
Autres		212,9	17%
Total		1 251,1	100%

Source: département Finances

Figure 1.14 Financements internationaux – affectation des fonds (données cumulées 2010-2014, en millions de francs suisses)



Source: département Finances

2. CE QUE NOUS FAISONS

Figure 2.1 Stratégie 2020 : sauver des vies, changer les mentalités

Sauver des vies, changer les mentalités



Source : Stratégie 2020

3. NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX EN ACTION



Toutes nos actions sont guidées par nos Principes fondamentaux, lesquels s'inspirent de l'expérience collective accumulée depuis plus d'un siècle. Bien que ces Principes constituent un tout interdépendant et indivisible, celui d'**humanité** est la motivation principale qui nous pousse à agir, ceux d'**impartialité**, de **neutralité** et d'**indépendance** nous indiquent comment garantir l'efficacité de nos actions, et ceux de **volontariat**, d'**unité** et d'**universalité** déterminent la façon dont nous nous organisons afin d'optimiser notre impact.

Les Principes fondamentaux sont au cœur de notre identité et notre finalité communes. Ils sont reflétés par les valeurs qui sous-tendent nos efforts et par les aptitudes personnelles dont doivent disposer les volontaires et les employés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

ENCADRÉ 3.1 DES PRINCIPES AUX VALEURS ET AUX COMPÉTENCES

7 Principes fondamentaux	Éléments constitutifs des Principes fondamentaux	Valeurs humanitaires correspondantes	7 compétences personnelles
Humanité	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir et alléger les souffrances Protéger la vie et la santé Faire respecter et protéger la personne humaine 	<ul style="list-style-type: none"> Bonne volonté et soins actifs Dignité et bien-être de la personne Compréhension mutuelle et paix 	
Impartialité	<ul style="list-style-type: none"> Non-discrimination Actions fondées uniquement sur les besoins, à la mesure de la souffrance des individus, priorité étant donnée aux détresses les plus urgentes Aucune action ni décision fondée sur un préjugé ou une préférence personnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Égalité Respect de la diversité Objectivité et ouverture 	
Neutralité	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas prendre parti dans les conflits armés Ne pas prendre part aux controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique 	<ul style="list-style-type: none"> Confiance Maîtrise de soi et discipline Liberté d'action et objectivité 	
Indépendance	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas laisser des pressions politiques, économiques, sociales, religieuses, financières ou publiques intervenir ou dicter la ligne d'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge Sociétés nationales auxiliaires des pouvoirs publics Conservent une autonomie leur permettant d'agir selon les Principes fondamentaux 	<ul style="list-style-type: none"> Souveraineté Coopération Liberté d'action et confiance 	<ul style="list-style-type: none"> Empathie Écoute active Pensée critique et non-jugement Communication non violente Négociation et médiation Résilience personnelle Paix intérieure
Volontariat	<ul style="list-style-type: none"> Engagement librement accepté Pas de désir de gain Désintéressement 	<ul style="list-style-type: none"> Altruisme et générosité Esprit de service Sens des responsabilités et discipline 	
Unité	<ul style="list-style-type: none"> Une seule Société nationale par pays Ouverte à tous Active sur le territoire entier 	<ul style="list-style-type: none"> Harmonie et cohésion Diversité et pluralisme Confiance 	
Universalité	<ul style="list-style-type: none"> Vocation universelle Égalité des Sociétés nationales Solidarité 	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture à tous, dans le monde entier Coopération Assistance mutuelle 	

14 > NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX EN ACTION

L'année 2015 marque le 50^e anniversaire de l'adoption officielle des Principes fondamentaux. Beaucoup de choses ont changé dans le monde depuis 1965. Des consultations réunissant des membres, des volontaires et des employés de 115 Sociétés nationales ainsi que d'autres parties prenantes ont été organisées dans chacune des régions afin de savoir comment les Principes fondamentaux sont perçus. Les conclusions ont été remarquablement unanimes.

Les Principes fondamentaux sont considérés comme étant tout aussi pertinents aujourd'hui que par le passé. Ils le seraient même davantage à notre époque, où il est encore plus nécessaire de disposer d'un cadre éthique clair pour naviguer à travers les défis que pose la complexité considérablement accrue du paysage humanitaire actuel.

Toutefois, le respect des Principes fondamentaux est ébranlé par une vision disparate de ce qu'ils signifient dans la pratique et par un manque de cohérence dans la manière dont ils sont appliqués. Quelques-uns des enjeux soulevés sont décrits ci-dessous :

- **Concernant le principe d'humanité:** la participation des bénéficiaires doit être renforcée, de même que la transparence et la redevabilité des acteurs humanitaires; en outre, les «souffrances des hommes» doivent être redéfinies afin d'inclure, outre les besoins essentiels à la survie, les aspirations auxquelles les individus peuvent prétendre en vertu de leurs droits.
- **Concernant le principe d'impartialité:** les nouvelles formes de discrimination doivent être reconnues de manière plus explicite, de même que la notion d'équité, afin de répondre aux besoins de manière équilibrée et de prendre en compte les crises négligées ou oubliées.
- **Concernant le principe de neutralité:** il s'agit du principe le plus souvent mal compris; la neutralité définie comme une position morale pourrait devenir une tactique opérationnelle, selon laquelle les travailleurs humanitaires peuvent engager le dialogue avec chacune des parties à un conflit afin de représenter les intérêts des personnes vulnérables et des personnes en détresse.
- **Concernant le principe d'indépendance:** il est nécessaire d'aller au-delà de l'accent mis au départ sur l'indépendance d'action dans le contexte du rôle d'auxiliaire des autorités de l'État et, face aux pressions en faveur d'une coordination et d'une coopération accrues, d'établir des relations fondées sur des principes avec les donateurs publics et privés, ainsi qu'avec les organismes supranationaux et intergouvernementaux.
- **Concernant le principe de volontariat:** la disponibilité de volontaires constitue peut-être le principal défi auquel se heurte le modèle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du fait des importants changements sociaux, économiques et démographiques.
- **Concernant le principe d'unité:** les diasporas de plus en plus nombreuses et la mondialisation des ressources et des capacités pourraient être mises à profit pour venir en aide aux personnes vulnérables, en tirant parti de notre marque mondiale commune et bien connue. L'ensemble du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est concerné.
- **Concernant le principe d'universalité:** la capacité de répondre à tous les besoins portés à l'attention de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans différents contextes locaux exige un changement radical en matière de coopération et de solidarité internes.



Credit photo : IFRC/Croissant-Rouge jordanien/Ibrahim Mala

4. OBJECTIF STRATÉGIQUE 1



SAUVER DES VIES, PROTÉGER
LES MOYENS D'EXISTENCE ET
REFORCER LE RELÈVEMENT
APRÈS LES CATASTROPHES ET LES CRISES

Ce que dit la Stratégie 2020...

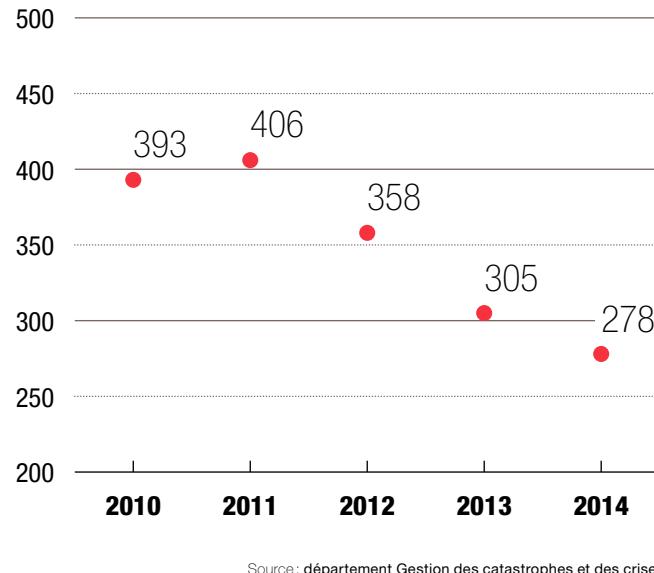
Lorsque des catastrophes ou des crises surviennent, nous sommes fondamentalement tenus de fournir une assistance, en tout temps et partout où cela s'avère nécessaire. La gestion des catastrophes et des crises débute par la préparation à l'action rapide, qui est assurée en recourant à des volontaires formés; elle englobe aussi la constitution de stocks d'urgence de matériel vital et l'optimisation de la logistique et des communications. Nous pouvons déployer nos capacités d'intervention d'urgence lorsque les capacités locales sont submergées. Notre intervention comprend des activités dans les domaines des soins de santé, de l'alimentation et de la nutrition, du logement, de l'eau et de l'assainissement. Nous mettons l'accent sur l'élaboration de règles, lois et principes applicables à l'action en cas de catastrophe afin de réduire les obstacles opérationnels. Notre assistance au relèvement vise à limiter les dégâts et les pertes, à fournir un soutien psychosocial et à rétablir les moyens de subsistance.

L'impact attendu est le suivant:

- capacités de préparation efficaces pour intervenir de manière rapide et adaptée en cas de catastrophe ou de crise;
- réduction du nombre des décès, des pertes, des dégâts et des autres conséquences dommageables des catastrophes et des situations de crise;
- rétablissement amélioré du fonctionnement de la communauté à la suite d'une catastrophe ou d'une crise.

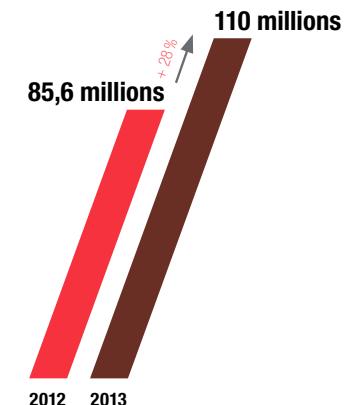
Depuis leurs débuts, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont surtout connus pour leur mission, qui est d'apporter une aide d'urgence et un réconfort aux personnes en détresse. En 2014, nous avons mené des opérations internationales en réponse à 278 catastrophes et crises survenues dans le monde, un chiffre qui s'inscrit dans la tendance générale à la baisse observée au cours de la présente décennie (figure 4.1). Cette tendance est due en partie à la réduction importante – mais peut-être temporaire – du nombre de catastrophes naturelles de grande ampleur enregistrées ces dernières années, mais elle peut également être le signe de l'amélioration de la capacité des unités locales et nationales de faire face aux catastrophes sans avoir besoin d'un appui international.

Figure 4.1 Interventions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en cas de catastrophe et de crise (nombre d'interventions entre 2010 et 2014)



En 2013, au titre des interventions en cas de catastrophe et des programmes de relèvement précoce, nous avons atteint collectivement 110 millions de personnes, contre un peu plus de 85 millions en 2012. Cette hausse de 28% est probablement attribuable à l'augmentation du nombre de Sociétés nationales rendant compte de leurs activités (figure 4.2).

Figure 4.2 Nombre de personnes ayant reçu un soutien de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au titre des interventions en cas de catastrophe et du relèvement précoce¹⁰

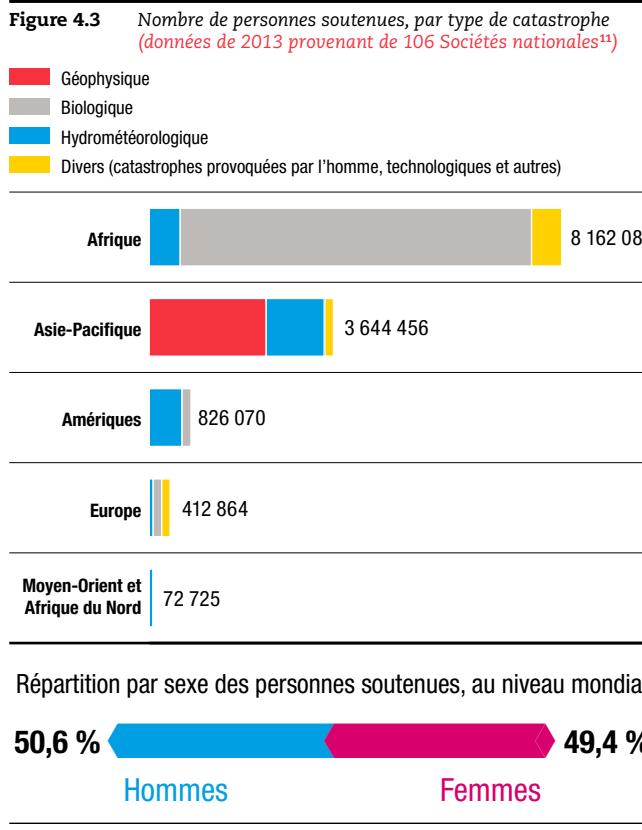


Source: FDRS

¹⁰ 151 Sociétés nationales ont communiqué des informations pour l'année 2012; et 163, pour l'année 2013.

Les catastrophes les plus courantes dans toutes les régions ont été les catastrophes hydrométéorologiques, telles que les inondations, les ouragans et les sécheresses, aggravées en Afrique par des crises liées à des conflits prolongés. La région Asie-Pacifique a été plus exposée à des risques géophysiques, tels que les tremblements de terre.

16 > OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 SAUVER DES VIES, PROTÉGÉR LES MOYENS D'EXISTENCE ET RENFORCER LE RELÈVEMENT APRÈS LES CATASTROPHES ET LES CRISES



¹¹ 35 Sociétés nationales ont communiqué des informations par le biais du FDRS sur la répartition par sexe des personnes soutenues.

La majorité des interventions d'urgence et des bénéficiaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se trouvent dans les régions Asie-Pacifique et Afrique. Seul un faible nombre de Sociétés nationales a fourni des données ventilées par sexe, celles-ci faisant état d'une répartition équitable (figure 4.3).

Le nombre d'interventions d'urgence ne donne pas d'indication sur l'ampleur des catastrophes ou des crises. Pour connaître cette donnée, il faut se référer au nombre et au montant des appels d'urgence lancés par le Secrétariat de la Fédération au nom des Sociétés nationales: 137 appels d'un montant total de 1,25 milliard de francs suisses en faveur de 91 millions de bénéficiaires ont été lancés pendant la période de 2010 à 2014, une ou deux catastrophes de grande ampleur ayant influencé chaque année l'étendue des interventions d'urgence et causé d'importantes fluctuations d'une année à l'autre (figure 4.4).

Nos interventions d'urgence sont fondées sur le respect des Principes fondamentaux et sur l'application des Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui favorisent une approche objective axée sur les besoins à l'heure de remédier aux vulnérabilités.

Dans la pratique, la mise à disposition des ressources nécessaires par les donateurs dépend de nombreux facteurs. Les interventions liées à des crises chroniques ou persistantes tendent à être moins bien financées que celles liées à des catastrophes graves. Un nombre plus élevé d'appels dans une région donnée peut avoir une incidence sur la disposition des donateurs à répondre de manière adéquate à chacun d'entre eux, par rapport à une région dans laquelle moins d'appels ont été lancés. La proximité des pays donateurs, en cas par exemple de crises à la périphérie de l'Europe ou aux frontières de l'Amérique du Nord, peut favoriser les financements, les donateurs ayant la volonté de réduire les flux de réfugiés franchissant les frontières de leurs pays respectifs. Les environnements considérés comme difficiles car des facteurs politiques en limitent l'accès, ou les contextes dans lesquels les opérations précédentes ont obtenu de mauvais résultats, peuvent attirer moins de ressources. Les appels en faveur de l'Afrique ont tendance à être moins bien financés, probablement parce que le continent fait face à plusieurs crises de longue durée, pour lesquelles l'intérêt décline après un certain temps. Les appels liés à l'insécurité alimentaire tendent aussi à être sous-financés, en raison peut-être du caractère prolongé de ce type de crises. Les situations d'urgence très médiatisées sont souvent bien mieux financées (figure 4.5).

Figure 4.4 Ampleur des crises au titre desquelles la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont engagé des opérations (données 2010-2014)

Année	Nombre d'appels d'urgence lancés	Montant des appels d'urgence (en millions de CHF)	Nombre de bénéficiaires (en millions)	Crise majeure
2010	30	459,4	10,9	Tremblement de terre à Haïti
2011	25	149,1	3,3	Crise des réfugiés en Somalie/sécheresse dans la Corne de l'Afrique
2012	36	281,7	12,4	Crise en Syrie
2013	19	129,8	1,9	Typhon Haiyan aux Philippines
2014	27	230,8	62,5	Épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest
Total	137	1250,8	91,1	

Source: département Finances

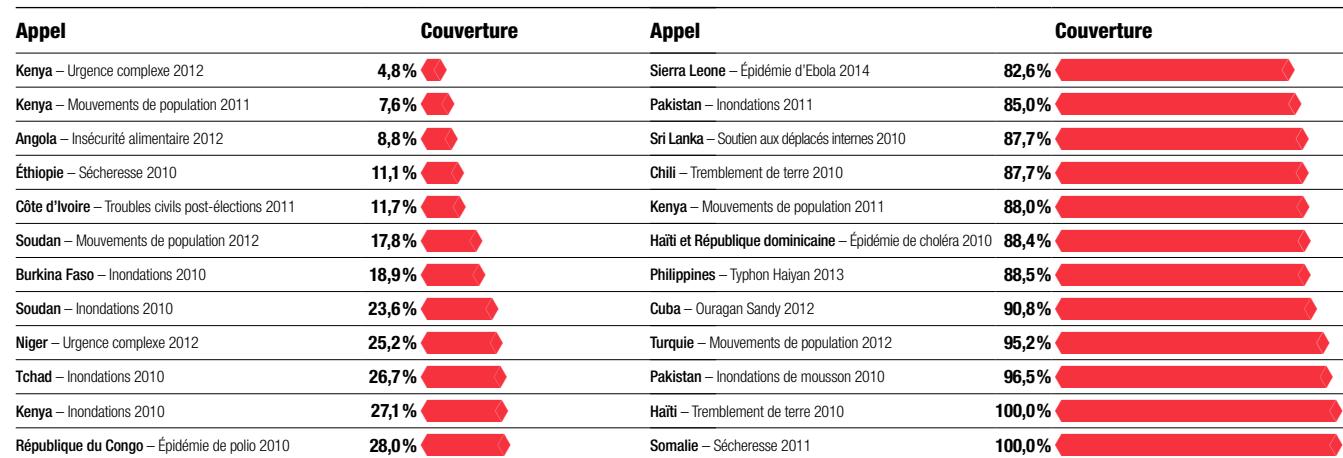
ENCADRÉ 4.1 PRINCIPES ET RÈGLES RÉGISSANT L'ASSISTANCE HUMANITAIRE

1. Nous, les Sociétés nationales et la Fédération internationale, considérons que toutes les personnes touchées par une catastrophe ont le droit de recevoir une assistance, en fonction de leurs besoins et de leurs priorités.
2. Nous respectons la dignité de toutes les personnes touchées par une catastrophe, y compris leur participation active à la prise de décisions qui ont un impact sur leur vie et leurs moyens de subsistance.
3. Nous nous engageons à protéger les personnes touchées par des catastrophes, en particulier celles rendues vulnérables par toute forme de discrimination.
4. Nous avons le devoir de fournir une assistance humanitaire aux personnes qui en ont besoin. Nous travaillons en partenariat avec les États, à qui il incombe au premier chef de répondre aux besoins des personnes touchées par une catastrophe dans leur pays.
5. Nous préconisons une action renforcée en faveur des personnes exposées à des risques ou touchées par des catastrophes pour remédier à leur vulnérabilité et répondre à leurs besoins humanitaires non satisfaits.
6. Nous intensifions et élargissons notre assistance en mobilisant notre réseau. Nous nous engageons à ce que toute l'assistance internationale fournie par une Société nationale ou par la Fédération internationale le soit avec le consentement de la Société nationale du pays touché par la catastrophe.
7. Nous sommes les partenaires principaux les uns des autres et privilégions ce partenariat. Nous mettons en place des partenariats opérationnels, conformes à nos Principes fondamentaux, avec des acteurs externes, afin d'accroître davantage la portée, l'ampleur et l'efficacité des opérations.
8. Nous veillons à ce que l'assistance que nous apportons soit bien coordonnée entre nous et avec les acteurs externes concernés.
9. Nous faisons en sorte que l'assistance que nous fournissons soit appropriée, efficace et responsable, et nous appuyons, pour les personnes touchées par une catastrophe, la transition des secours au relèvement.
10. Nous fournissons une assistance internationale qui tire parti des capacités locales et complète les mécanismes d'intervention locaux, contribuant ainsi à la préparation aux catastrophes futures éventuelles et au renforcement d'une résilience à long terme.

Notre assistance repose sur les Principes fondamentaux du Mouvement : elle est fondée sur l'humanité, respecte l'impartialité, la neutralité et l'indépendance, est conforme à l'unité et à l'universalité et s'appuie sur le volontariat.



**Figure 4.5 Appels d'urgence les mieux et les moins bien financés
(données de mai 2015)**

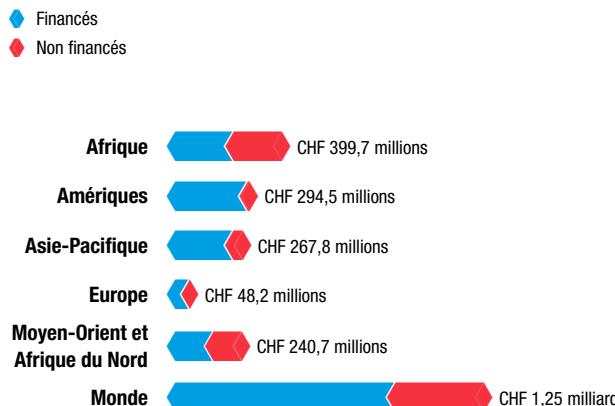


Source : département Finances

18 > OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 SAUVER DES VIES, PROTÉGÉR LES MOYENS D'EXISTENCE ET RENFORCER LE RELÈVEMENT APRÈS LES CATASTROPHES ET LES CRISES

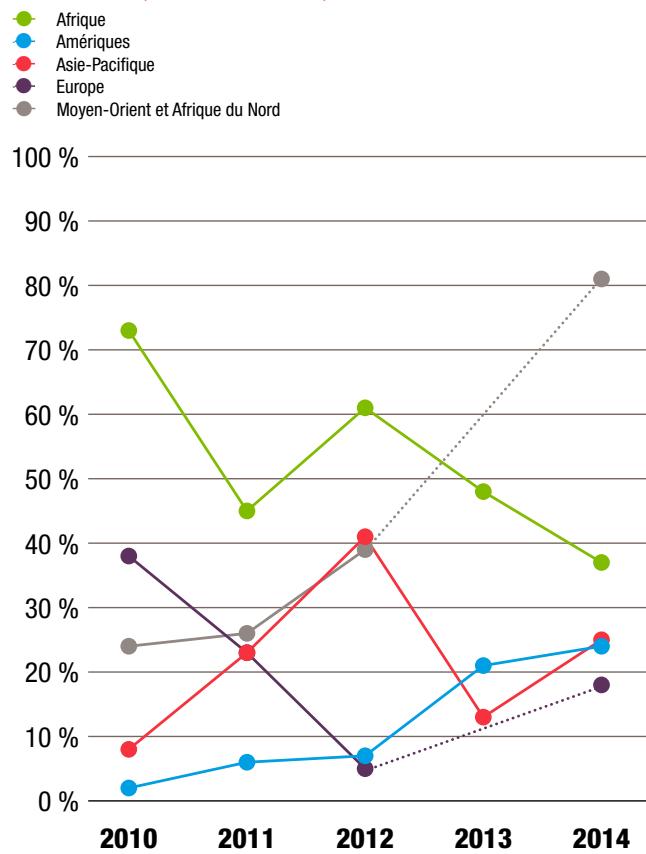
De manière générale, les contributions des donateurs au titre des appels d'urgence lancés par le Secrétariat de la Fédération sont en hausse depuis quelques années, la couverture générale s'élevant à 71% pour la période 2010 à 2014 (figure 4.6), tandis que l'écart entre les fonds nécessaires et les fonds reçus diminue. Les appels en faveur de l'Afrique ont le plus bénéficié de cette tendance depuis 2012, tandis que les déficits de financement se sont accrus dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (figure 4.7).

Figure 4.6 Couverture des appels lancés par la Fédération (financement des appels d'urgence pour la période 2010-2014)



Source: département Finances

Figure 4.7 Déficit de financement des appels d'urgence (données 2010-2014¹²)



Source: département Finances

¹² Aucun appel n'a été lancé en 2013 pour les régions Europe et Moyen-Orient et Afrique du Nord.

4.1 Notre système de gestion des catastrophes

Les interventions d'urgence de la Fédération couvrent les principaux éléments nécessaires pour sauver des vies et préserver la dignité des individus, réduire les pertes et les dégâts, apporter une certaine stabilité aux populations touchées sur le plan physique et émotionnel et jeter les bases d'un relèvement rapide.

Ces interventions débutent par la distribution de secours, notamment de vivres, et, lorsque les individus ont tout perdu, par la distribution de produits et de fournitures de base adaptés à leur culture, tels que des vêtements, des couvertures, des ustensiles de cuisine et des articles d'hygiène. Elles incluent la fourniture de logements, lesquels peuvent être individuels ou collectifs en fonction des possibilités, la fourniture de soins de santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et la recherche d'individus et le rétablissement des liens familiaux.

Il va de soi que les communautés touchées elles-mêmes et les unités locales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont les premières à réagir face à une catastrophe. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur la préparation aux interventions en cas de catastrophe, qui contribue à réduire la vulnérabilité des communautés ainsi que l'impact de la catastrophe.

Lorsque les capacités d'une communauté ou d'un pays sont insuffisantes, le Secrétariat de la Fédération peut, à la demande de la Société nationale touchée, mobiliser son réseau régional et international afin d'apporter des ressources et des moyens d'action supplémentaires.

Le Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes (DREF) est un fonds géré par le Secrétariat de la Fédération, dont les ressources peuvent, sur demande, être immédiatement mises à la disposition des Sociétés nationales pour lancer une intervention d'urgence. Les centaines de catastrophes et d'urgences sanitaires mineures qui sont à déplorer chaque année n'attirent pas l'attention des médias du fait de leur faible ampleur et ne reçoivent donc pas l'appui financier rapide nécessaire.

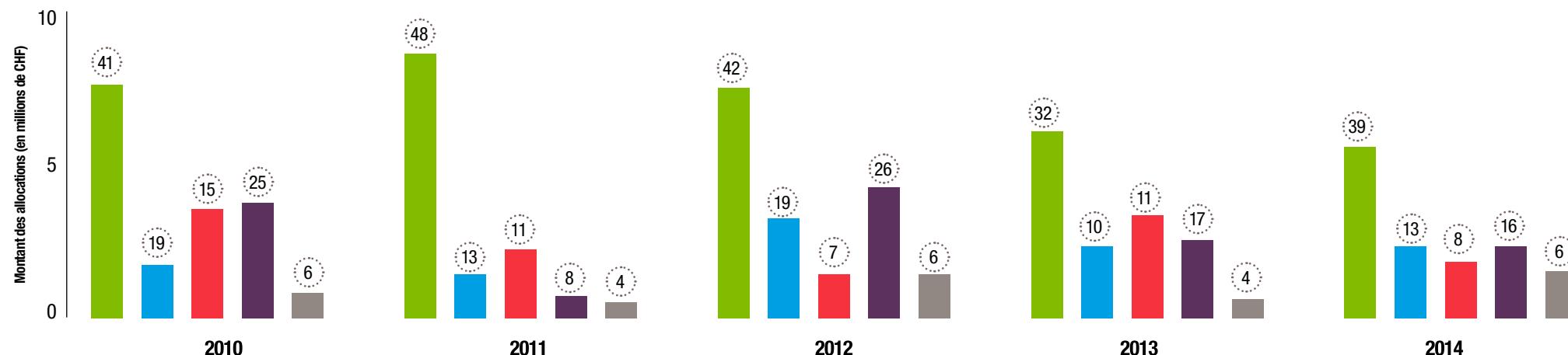
Les allocations du DREF prennent la forme soit de subventions visant à aider les Sociétés nationales à répondre à des catastrophes de petite ou de moyenne ampleur, soit de prêts de démarrage visant à pallier le manque d'argent avant l'arrivée de fonds supplémentaires à la suite du lancement d'un appel d'urgence.

Au cours des cinq dernières années, environ 75 % des allocations du DREF ont pris la forme de subventions et 25 %, celle de prêts remboursables. En moyenne, le

DREF verse chaque année 117 allocations allant généralement de 20 000 à 500 000 francs suisses ([figure 4.8](#)). Les Sociétés nationales d'Afrique sont celles qui ont eu le plus souvent recours à ce mécanisme pour répondre à des catastrophes de petite et de moyenne ampleur. Les chiffres montrent qu'en 2014, le DREF a été le plus souvent sollicité pour faire face à des épidémies, des inondations et des conflits ([figure 4.9](#)).

Figure 4.8 DREF – nombre d'allocations et montant des allocations
(données 2010-2014)

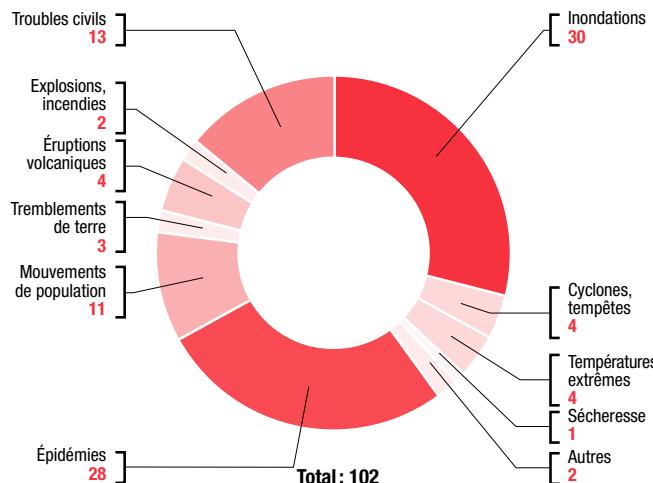
- Afrique
- Amériques
- Asie-Pacifique
- Europe
- Moyen-Orient et Afrique du Nord
- Nombre d'allocations fournies au titre des opérations financées par le DREF



Source: département Finances

20 > OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 SAUVER DES VIES, PROTÉGÉR LES MOYENS D'EXISTENCE ET RENFORCER LE RELÈVEMENT APRÈS LES CATASTROPHES ET LES CRISES

Figure 4.9 DREF – type et nombre d'opérations (données de 2014¹³)



Source: département Gestion des catastrophes et des crises

¹³ Ces données englobent les allocations au titre des opérations financées par le DREF et les financements initiaux des appels d'urgence. Plusieurs allocations peuvent être faites au titre d'une même opération.

Outre les mécanismes de soutien financier, le Secrétariat de la Fédération dispose d'une série de dispositifs pratiques qui visent à aider les Sociétés nationales à fournir une assistance rapide et efficace en leur donnant la possibilité de faire appel à du personnel formé ou aux services de partenaires.

Les **Unités d'intervention d'urgence (ERU)** sont des équipes préétablies de personnel formé et autonome, dotées d'équipements standard, qui sont prêtes à être déployées à brève échéance, pour une période d'un à quatre mois, afin d'apporter une aide spécifique lorsque les infrastructures locales ont été détruites, sont temporairement hors d'usage ou sont insuffisantes par rapport aux besoins. Les ERU sont spécialisées dans les domaines

de la logistique, des technologies de l'information et des télécommunications, de l'eau et de l'assainissement, des soins de santé de base, de l'orientation des patients et le déploiement rapide d'hôpitaux de secours, de la gestion des secours et de la mise en place de camps de base.

Les membres des ERU sont détachés par les Sociétés nationales de plusieurs pays, notamment l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. D'autres Sociétés nationales — celles d'Australie, de Chine (Hong Kong), de Croatie, d'Indonésie, d'Islande et de Macédoine — mettent du personnel à la disposition des ERU.

Les urgences humanitaires sont souvent complexes et évoluent rapidement dans un environnement chaotique souvent politiquement sensible et dangereux. Dans de telles circonstances, il est encore plus essentiel d'évaluer précisément les besoins et de garantir une coordination efficace afin de s'assurer que l'assistance est fournie de manière appropriée.

Les **Équipes d'évaluation et de coordination sur le terrain (FACT)** visent à garantir que les Sociétés nationales reçoivent un soutien suffisant durant la phase d'urgence, permettant ainsi la mise en place des opérations en attendant de trouver des solutions à plus long terme en matière de ressources humaines.

Les membres des FACT sont des responsables Croix-Rouge/Croissant-Rouge de la gestion des catastrophes ayant de l'expérience dans des domaines tels que la santé publique, l'eau et l'assainissement, la logistique et la

gestion de l'information, et possédant des compétences linguistiques. Ils ont suivi une formation intensive et sont prêts à être déployés n'importe où dans le monde dans un délai de 12 à 24 heures et ce pour une période de quatre à six semaines. Les FACT sont généralement déployées dans des circonstances exceptionnelles. Ces dernières années, elles l'ont été entre trois et cinq fois par an.

L'expérience des opérations dans les situations d'urgence complexe et de grande ampleur montre qu'il est nécessaire de pouvoir compter sur des responsables ayant de solides compétences en matière de coordination et de direction stratégique. C'est ce qui a amené le Secrétariat de la Fédération à élaborer en 2012, avec le soutien de la Croix-Rouge américaine, de la Croix-Rouge britannique et de la Société canadienne de la Croix-Rouge, une liste de **chefs des opérations**, l'objectif étant de disposer d'un système fiable permettant de fournir aux Sociétés nationales un soutien de qualité en matière de direction opérationnelle.

Parmi les mécanismes d'intervention d'urgence figurent aussi les **Équipes régionales d'intervention en cas de catastrophe (RDRT)**, composées de membres du personnel Croix-Rouge/Croissant-Rouge d'intervention en cas de catastrophe issus de la région géographique touchée. Les membres de ces équipes connaissent le contexte de la région, sa culture et ses langues, disposent d'une expérience dans les principaux domaines d'activité des opérations et peuvent être déployés rapidement. Ils ont souvent été formés ensemble et ont l'habitude d'intervenir dans leur pays et dans leur région. L'augmentation du nombre de RDRT déployées ces dernières années est révélatrice du renforcement des capacités et de la coopération au niveau régional (figure 4.10).

Figure 4.10 Outils d'intervention en cas de catastrophe
(données 2010-2014)

Année	Déploiements d'équipes FACT	Déploiements d'équipes ERU	Déploiements d'équipes RDRT	Opérations financées par le DREF	Déploiements de chefs des opérations
2010	3	206	133	131	
2011	3	215	34	109	
2012	5	222	31	128	5
2013	4	245	54	94	3
2014	5	259	86	102	7

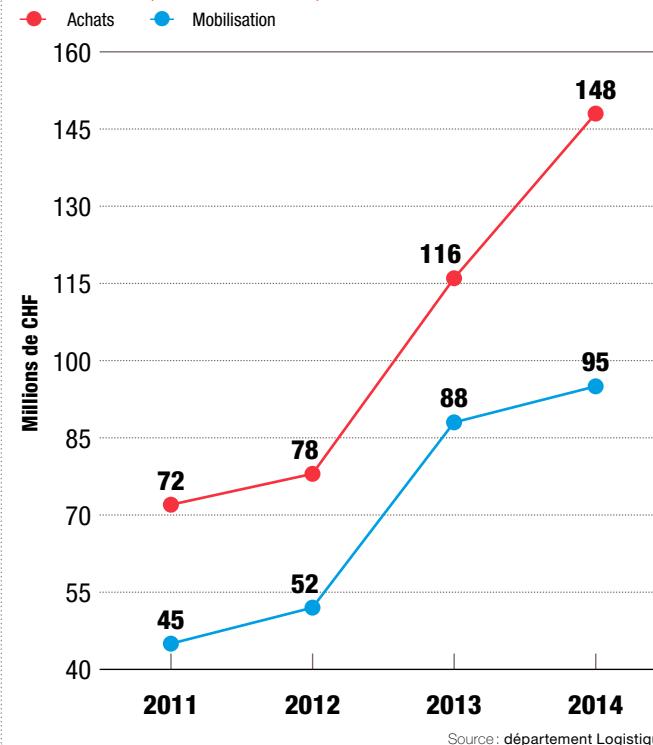
Source: département Gestion des catastrophes et des crises

Cet ensemble d'outils d'intervention a fait ses preuves au fil des années. Toutefois, ces mécanismes ont été conçus pour faire face à des catastrophes soudaines et peuvent se révéler moins adaptés aux crises prolongées et à évolution lente, dans le cadre desquelles il est difficile de déterminer à quel moment la situation devient urgente. En conséquence, les opérations démarrent souvent trop tard, quand la crise a déjà pris de l'ampleur. Cette tendance est aggravée par le fait que la disponibilité de fonds dépend de la couverture médiatique, qui est généralement faible dans le cas des catastrophes à évolution lente.

4.2 Notre Service mondial de logistique

Le Service mondial de logistique de la Fédération, dont le travail a été salué à plusieurs reprises, a pour mission de garantir que les fournitures et les équipements adéquats soient disponibles au bon endroit, au bon moment et au bon prix afin d'atteindre le plus grand nombre possible de personnes vulnérables. Il opère par le biais de pôles situés à Genève, à Panama, à Las Palmas, à Nairobi, à Dubaï et à Kuala Lumpur, et gère un volume impressionnant et croissant d'activités (figure 4.11).

Figure 4.11 Volume croissant d'activités
(données 2010-2014)



Le Service mondial de logistique est avant tout axé sur les achats, le transport, le stockage, la gestion du parc automobile, les stocks d'urgence et les compétences techniques spécialisées (figure 4.12).

Figure 4.12 Service mondial de logistique de la Fédération
(données 2010-2014)

Service	Volume moyen annuel
Mobilisation d'un soutien logistique en nature	CHF 72 millions
Achats directs et transport	CHF 60 millions
Gestion de stocks	CHF 60 millions
Assurance de la qualité d'autres processus d'achats	CHF 42 millions
Gestion d'actifs sur le terrain	CHF 25 millions
Entrepôsage	8 500 m ³
Manutention	18 000 m ³

Source: département Logistique

Il maintient en tout temps des stocks d'urgence dans les entrepôts installés dans des endroits stratégiques afin de permettre à la Fédération de répondre à tout moment aux besoins immédiats de 450 000 personnes. Son rôle consiste également à conseiller et à aider les Sociétés nationales à renforcer leurs propres capacités logistiques. En étendant ses services aux partenaires humanitaires externes, le Service mondial de logistique a accru ses volumes de transactions, ce qui lui a permis d'améliorer son pouvoir d'achat et de réaliser des économies d'échelle bénéfiques pour l'ensemble du réseau de la Fédération.

4.3 Le logement : davantage que quatre murs et un toit

Pour les individus qui ont tout perdu du fait d'une catastrophe ou d'une guerre, un logement, c'est bien plus que quatre murs et un toit. C'est un foyer, un endroit où ils se sentent en sécurité et où ils peuvent vivre dans l'intimité avec leurs proches. La fourniture de logements est une première étape vers la reconstruction des vies et des moyens de subsistance, et elle permet aux individus de redevenir ou de rester en bonne santé. La résilience et la dignité commencent par un logement adéquat.

Le réseau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est l'acteur humanitaire qui fournit le plus grand nombre de logements d'urgence. Il œuvre également en faveur du relèvement et de la reconstruction à plus long terme des communautés touchées par une catastrophe. Au cours de la dernière décennie, la Fédération a fourni chaque année un soutien en matière de logement à plus de 2,5 millions de personnes touchées par une catastrophe, la moyenne annuelle des dépenses dans ce domaine s'élevant à 160 millions de francs suisses ([figure 4.13](#)).

Figure 4.13 Assistance fournie par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge en matière de logement dans les situations de catastrophe

	2012	2013	2014
Nombre de personnes ayant bénéficié d'un soutien	1,5 million	2,85 millions	3,3 millions
Dépenses totales	CHF 104 millions	CHF 118 millions	CHF 266 millions
Nombre d'interventions d'urgence incluant une composante logement	75	81	63
Pourcentage d'interventions d'urgence engagées par la Fédération incluant une composante logement*	79%	77%	71%

* Sont exclues les urgences sanitaires et liées à l'insécurité alimentaire.

Source: département Logement et établissements humains

ENCADRÉ 4.2

« JE NE SUIS PAS UNE GRANDE EXPERTE, MAIS... »

Âgée de 35 ans, Lucia Susai est veuve ; elle vit avec ses enfants et sa mère malade. Du fait de la guerre civile à Sri Lanka, elle a été blessée par une bombe de type Claymore, elle a perdu sa maison et elle a été forcée de vivre dans un camp pour personnes déplacées.

En décembre 2013, la chance a tourné quand Lucia a reçu de l'argent du Programme de relèvement après-conflit de la **Croix-Rouge de Sri Lanka**, financé par le gouvernement indien. Elle a creusé elle-même les fondations de sa maison et a fabriqué 800 briques. Avec l'aide de maçons locaux et de la *Womens Rural Development Society*, Lucia a pu reconstruire sa maison en deux mois.

« Nous avons été impressionnés par sa détermination », se souvient le délégué local du Groupe sectoriel du logement de la Fédération internationale. Lucia vit maintenant dans sa nouvelle maison, dans le village de Paalaiadi-Puthukulam. « J'ai enfin réalisé le rêve de toute une vie, celui d'avoir une maison dans laquelle je pourrais dormir paisiblement », explique-t-elle. « J'ai pu aménager une jolie chambre pour ma fille, avec une table afin qu'elle puisse mieux se concentrer pour ses études. »

À l'autre bout du monde vit Gladys Joachim, une survivante du tremblement de terre qui a touché Port-au-Prince. « Je ne connaissais rien à la maçonnerie, mais aujourd'hui, je sais construire un mur, souder des barres d'acier et prendre des mesures. Je ne suis pas une grande experte, mais je connais les bases », dit Gladys.

Non seulement Gladys a acquis les techniques de base de la construction, mais aussi elle les a mises en pratique dans le

Au total, 144 Sociétés nationales ont mené des activités dans le secteur du logement et 75 % des programmes de secours et de relèvement de la Fédération incluent des activités liées au logement et aux établissements humains. Ces activités visent à fournir des articles, du matériel et des outils pour la construction d'abris d'urgence, ainsi que des espèces ou des subventions

cadre de projets de logement dans son quartier. « Je faisais partie de l'équipe communautaire qui avait reçu une formation des **Sociétés française et haïtienne de la Croix-Rouge**. Elles avaient besoin de gens et je voulais aider ma communauté et apprendre dans le même temps », explique-t-elle.

Dès le départ, le programme a consisté en un apprentissage pratique. « Nous avons appris en construisant une maison à deux étages », raconte Gladys. « Les formateurs ont été très patients avec nous et ont veillé à ce que nous fassions de notre mieux, car nous bâtissons des maisons et nous avons pour responsabilité de faire en sorte qu'elles soient sans danger pour les personnes qui les habitent. »

Une fois l'apprentissage terminé et après avoir passé ses examens pratiques, Gladys a été choisie pour construire une fosse septique. « C'était une construction délicate, car il y avait beaucoup d'eau et de boue. Je devais donc trouver une solution pour contourner ce problème. Mais quand j'ai fini, le chef m'a félicitée. Je suis très fière de moi parce que les gens pensent que les femmes ne sont pas faites pour travailler dans la construction, mais j'aime ça. »

Cinq ans ont passé depuis le tremblement de terre qui a frappé Haïti en janvier 2010. Bien que ce souvenir soit toujours douloureux, Gladys voit l'avenir avec optimisme. « Quand je n'avais nulle part où aller, nulle part où vivre, la Croix-Rouge m'a aidée à construire une maison et m'a permis de participer à différentes activités liées à l'enlèvement de gravats et à la construction », dit-elle. « Aujourd'hui, je reprends des études et souhaite en apprendre encore davantage pour bâtir une vie meilleure pour mon fils et moi. »

destinées à la location de logements. Elles comprennent l'apport d'un soutien technique. L'objectif est de permettre aux personnes touchées par une crise d'acquérir des compétences pratiques, de trouver un emploi et de relancer les marchés. Les communautés sont ainsi en mesure non seulement de trouver des solutions adaptées à leurs besoins en matière de logement mais aussi

de tendre vers leur relèvement physique et psychologique. Répondre aux besoins en matière de logement au lendemain d'une situation d'urgence peut être considéré comme une forme de « protection ».

La Fédération coordonne les activités menées par le Groupe sectoriel mondial du logement – qui réunit plusieurs organismes d'aide humanitaire – en cas de catastrophe naturelle et codirige, avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les activités menées par ce Groupe dans les situations de conflit.

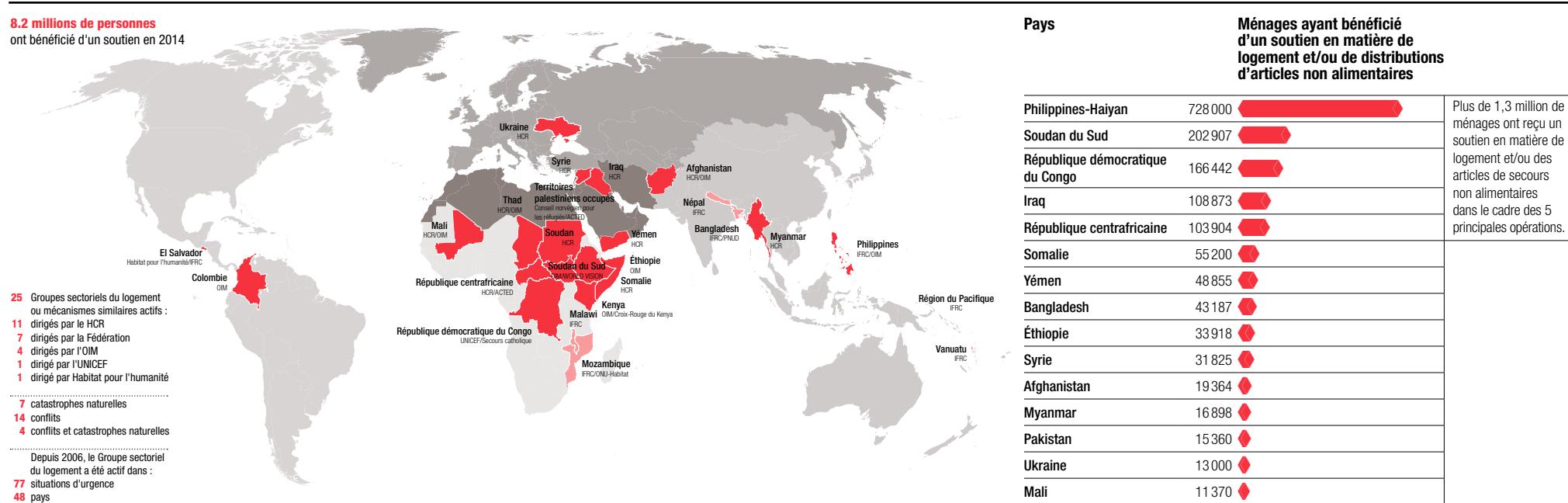
Le Groupe sectoriel mondial du logement compte 35 membres, dont la Croix-Rouge australienne, la Croix-Rouge britannique, la Croix-Rouge allemande, la Croix-Rouge luxembourgeoise et la Croix-Rouge suédoise. Il a pour mission d'élaborer et de convenir des normes et des spécifications communes, de fournir des capacités techniques et d'orienter les pratiques opérationnelles relatives à la fourniture de logements.

À ce jour, la Fédération a coordonné les interventions en matière de logement menées à la suite de 32 situations

d'urgence. Pour ce faire, elle a déployé des équipes de coordination spécialisées, composées de personnel issu de Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que d'organisations partenaires du Groupe (figure 4.14).

Les dernières interventions dans le domaine des abris d'urgence ont été engagées à la suite du tremblement de terre au Népal, du typhon Haiyan aux Philippines, du cyclone Pam au Vanuatu et des inondations au Malawi. En 2014, le Groupe sectoriel mondial du logement a fourni une assistance à 8,2 millions de personnes.

Figure 4.14 Le Groupe sectoriel mondial du logement¹⁴

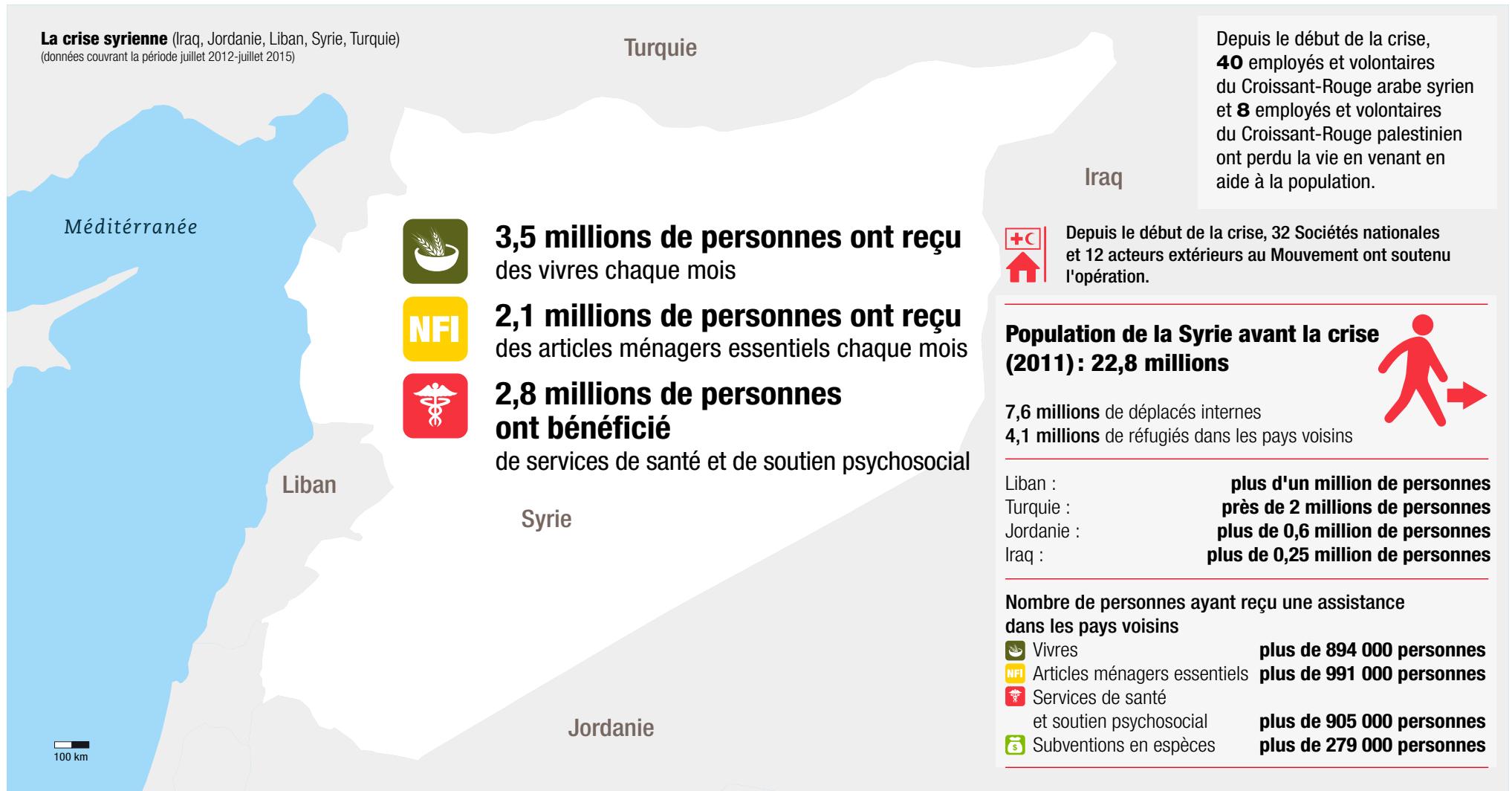


Source : département Logement et établissements humains

¹⁴ Les cartes utilisées n'impliquent, de la part de la Fédération internationale ou des Sociétés nationales, aucune prise de position quant au statut juridique d'un territoire ou de ses autorités.

24 > OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 SAUVER DES VIES, PROTÉGER LES MOYENS D'EXISTENCE ET RENFORCER LE RELÈVEMENT APRÈS LES CATASTROPHES ET LES CRISES

Figure 4.15 Intervention de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en cas de crise¹⁵



Source: région Moyen-Orient et Afrique du Nord

¹⁵ Les cartes utilisées n'impliquent, de la part de la Fédération internationale ou des Sociétés nationales, aucune prise de position quant au statut juridique d'un territoire ou de ses autorités.

Typhon Haiyan (Philippines)

Données d'août 2015



137 Sociétés nationales ont soutenu l'opération depuis le début de la crise.

**Logement**

Maisons construites
Bénéficiaires

61 328
76 032

**Soutien aux moyens de subsistance**

Ménages ayant bénéficié d'un soutien aux moyens de subsistance

58 454

**Soins de santé**

Établissements de santé réhabilités ou construits
Ménages soutenus

32
44 685

**Eau, assainissement et promotion de l'hygiène**

Ménages ayant participé aux activités de promotion de l'hygiène

34 032

**Éducation**

Salles de classe réhabilitées ou construites
Élèves concernés

224
48 731

**Réduction des risques de catastrophe**

Instructeurs formés à la réduction des risques de catastrophe

95

Maladie à virus Ebola (Guinée, Libéria, Sierra leone)

Données d'août 2015



33 Sociétés nationales ont soutenu l'opération depuis le début de la crise.

**Mobilisation sociale et communication avec les bénéficiaires**

Personnes atteintes
Guinée : 1 689 876 Libéria : 2 409 593 Sierra Leone : 2 961 278

7 millions

**Recherche et suivi des contacts**

Personnes recherchées

plus de 97 000

**Enterrements sûrs et dignes (y compris les cas non confirmés d'Ebola)**

Dépouilles enterrées dans des conditions de sécurité
Guinée : 11 944 Libéria : 3 825 Sierra Leone : 18 679

34 448

**Soutien psychosocial**

Personnes ayant bénéficié des services
Guinée : 6 393 Libéria : 9 030 Sierra Leone : 324 058

plus de 339 000

**Traitements en établissements de santé (y compris les cas non confirmés d'Ebola)**

Admissions Guinée : 373 Sierra Leone : 968
Sorties Guinée : 261 Sierra Leone : 513

1 341

774

**Volontaires formés à la lutte contre Ebola**

Guinée : 2 630 Libéria : 1 253 Sierra Leone : 3 044

6 927

Volontaires actifs

Guinée : 903 Libéria : 350 Sierra Leone : 2 664

3 917

Source: région Asie-pacifique

Source: région Afrique

4.4 Le droit relatif aux catastrophes

Les obstacles juridiques peuvent être aussi préjudiciables à l'efficacité des interventions en cas de catastrophe que des routes détruites ou des vents violents. Dans le chaos et la confusion générés par les catastrophes, l'absence de réglementation peut coûter cher en vies humaines. Lorsque les interventions ne sont pas coordonnées, qu'elles sont inefficaces et qu'elles ne respectent pas les bénéficiaires ni les acteurs humanitaires nationaux, les communautés touchées par la catastrophe ne reçoivent souvent pas l'aide nécessaire en temps voulu ni de manière adéquate.



Credit photo: FRC/Croissant-Rouge arabe syrien/Afaf Mirza

ENCADRÉ 4.3 « LE COUP DE SEMONCE A ÉTÉ RUDE POUR NOUS... »

Située dans l'Anneau de feu du Pacifique, l'Indonésie est confrontée à la menace constante de catastrophes naturelles qui vont des éruptions volcaniques et des séismes aux inondations et aux tsunamis. L'Indonésie, qui a souffert de l'une des pires catastrophes dans l'histoire avec le tsunami de 2004, dispose aujourd'hui d'un des cadres juridiques les plus complets au monde en matière de gestion des catastrophes et d'intervention d'urgence.

Avant ce jour fatidique de 2004, l'Indonésie n'avait pas de loi fondamentale relative à la gestion des catastrophes et les procédures en vigueur n'étaient pas claires quant à la façon de gérer l'énorme afflux de secours internationaux dans le pays.

Ce manque de préparation juridique a largement contribué au chaos et a mis en lumière de nombreux problèmes réglementaires de nature à entraver les opérations, notamment le montant élevé des impôts et taxes sur l'importation d'articles de secours, la lenteur des procédures de dédouanement, et l'incohérence et la confusion dans la délivrance des visas et permis de travail. Nombre de ces problèmes ont été résolus au cas par cas plutôt que dans le cadre d'un système clair et transparent.

Dans la période qui a suivi le tsunami, la **Croix-Rouge indonésienne** a travaillé avec le gouvernement à l'élaboration d'un cadre juridique permettant de traiter ces questions de façon exhaustive.

La nouvelle loi sur la gestion des catastrophes a été adoptée en 2007 et complétée par des règlements et lignes directrices élaborés par l'Autorité nationale indonésienne de gestion des

catastrophes. Ceux-ci comprenaient des règles sur le rôle des institutions internationales et des organisations non gouvernementales étrangères.

La Croix-Rouge indonésienne sait d'expérience que d'autres catastrophes de grande ampleur se produiront, et continue d'œuvrer avec les autorités nationales et les partenaires de la Fédération internationale afin d'améliorer le cadre juridique relatif à la gestion des catastrophes et aux interventions d'urgence, notamment par le biais d'exercices de simulation visant à tester les rôles, les responsabilités et les mécanismes de coordination, les efforts de sensibilisation et de diffusion, ainsi que les activités de recherche sur l'impact et la mise en œuvre du cadre existant.

Le Parlement indonésien doit modifier la loi nationale relative à la gestion des catastrophes (loi 24/2007) en 2015-2016, et la Croix-Rouge indonésienne joue un rôle actif dans ce processus. Bien que cela ait été au prix d'un amer apprentissage, l'Indonésie a montré l'exemple en matière de préparation juridique, à laquelle elle a ouvert la voie en Asie du Sud-Est et au-delà.

« Le tsunami de 2004 a été un énorme coup de semonce », avoue Pak Ritola, secrétaire général de la Croix-Rouge indonésienne. « Il nous a ouvert les yeux. Nous avons compris que nous devions nous doter de lois et d'institutions efficaces pour nous préparer aux catastrophes et y faire face. La Croix-Rouge indonésienne continuera à encourager l'adoption de lois susceptibles de faire évoluer notre droit national en matière de gestion des catastrophes. »

Le programme « Droit relatif aux catastrophes » du Secrétariat de la Fédération vise à fournir des conseils aux gouvernements, par le biais de la Société nationale de leur pays, sur la façon d'améliorer les lois et les règles relatives à la gestion des catastrophes, afin de faciliter la fourniture de secours locaux et internationaux en éliminant les obstacles bureaucratiques et autres goulets d'étranglement, et en favorisant une transparence et une redevabilité accrues. Le caractère nécessaire du droit relatif aux catastrophes est devenu de plus en plus évident au fil des années, le nombre d'organismes d'aide humanitaire ayant augmenté de manière considérable sans que les pays touchés ne soient véritablement préparés à gérer une avalanche d'acteurs bien intentionnés mais dont l'efficacité des actions varie.

Le programme « Droit relatif aux catastrophes » remédie à cette situation en offrant un soutien technique axé sur le renforcement de la préparation et des capacités des pays sur le plan juridique et en mettant l'accent sur la sensibilisation, la recherche et la diffusion d'informations. Un partenariat essentiel avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) et l'Union interparlementaire a permis d'élaborer une « Loi type relative à la facilitation et à la réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe », qui a été utilisée par plus de 83 pays depuis 2005. Au total, 14 pays ont adopté de nouvelles lois et règles entre 2012 et 2014 sur la base des lignes directrices de la Fédération; 16 pays élaborent actuellement des projets de loi; et 69 projets « Droit relatif aux catastrophes » étaient en cours à la mi-2015 ([figure 4.16](#)).

ENCADRÉ 4.4 POURQUOI LE DROIT RELATIF AUX CATASTROPHES EST-IL NÉCESSAIRE ?

La plupart des pays ne disposent pas de lois spéciales pour faciliter et réglementer l'aide internationale et nationale. Il en résulte des difficultés, notamment:

a. Des tracasseries administratives inutiles

- des restrictions et des retards dans le dédouanement des articles et matériels de secours;
- l'imposition de droits, de péages et autres taxes sur les articles et activités de secours;
- des difficultés et des retards dans l'obtention et le renouvellement des visas et permis nécessaires pour le personnel humanitaire;
- des problèmes de reconnaissance juridique des qualifications professionnelles du personnel spécialisé (en particulier le personnel médical);
- des difficultés d'enregistrement juridique des organisations humanitaires étrangères, ce qui conduit à des restrictions dans l'ouverture de comptes bancaires et le recrutement de personnel local.

b. Une qualité et une coordination déficientes de certains fournisseurs internationaux

- l'importation d'articles de secours inutiles ou inappropriés;
- l'absence de coordination avec les autorités nationales et autres fournisseurs d'aide;
- le recours à du personnel insuffisamment formé;
- l'absence de consultation avec les bénéficiaires;
- des comportements inacceptables d'un point de vue culturel;
- des activités de prosélytisme.

L'expérience montre que le lendemain d'une catastrophe de grande ampleur n'est pas le bon moment pour essayer d'élaborer des règles et systèmes nouveaux en vue de régler ce genre de problèmes. C'est pourquoi il est vital de réaliser la préparation juridique avant qu'une catastrophe ne survienne.

28 > OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 SAUVER DES VIES, PROTÉGER LES MOYENS D'EXISTENCE ET RENFORCER LE RELÈVEMENT APRÈS LES CATASTROPHES ET LES CRISES

Figure 4.16 Programme «Droit relatif aux catastrophes» du Secrétariat de la Fédération¹⁶



Source: Programme Droit relatif aux catastrophes

¹⁶ Les cartes utilisées n'impliquent, de la part de la Fédération internationale ou des Sociétés nationales, aucune prise de position quant au statut juridique d'un territoire ou de ses autorités.

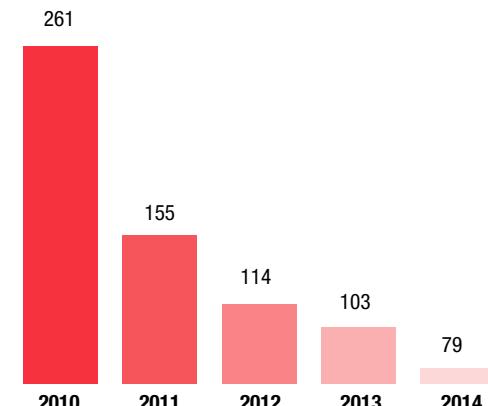
La préparation juridique est également importante en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe. Une étude conjointe menée en 2014 par la Fédération et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'est penchée sur l'expérience de 31 pays disposant d'un cadre juridique relatif à la réduction des risques, l'objectif étant de recenser les bonnes pratiques et de les promouvoir. Les activités sur lesquelles l'accent peut être mis comprennent les systèmes d'alerte rapide et la cartographie des risques, la sensibilisation et l'éducation du public, les mécanismes d'assurance et de partage des risques en cas de catastrophe, les normes relatives à la construction et à l'utilisation des terres, la gestion de l'environnement et les évaluations de l'impact environnemental, la gestion des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques.

4.5 La sécurité

Ouvrir en première ligne des interventions humanitaires peut être risqué. Ces dix dernières années, plus de 1 100 travailleurs humanitaires ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, beaucoup d'autres ont été blessés et un nombre accru d'enlèvements a été enregistré. Ces faits sont le résultat du non-respect croissant du droit international humanitaire et de la prise pour cible délibérée des structures humanitaires et sanitaires.

En ce qui concerne la Fédération, le nombre d'incidents de sécurité signalés a baissé ces dernières années (figure 4.17). La situation est encourageante : en 2010, un incident de sécurité était signalé pour environ 15 employés déployés, contre un incident pour 44 employés en 2014.

Figure 4.17 Rapports d'incidents reçus ou obtenus par le Secrétariat de la Fédération (données 2010-2014)



Source: unité Sécurité



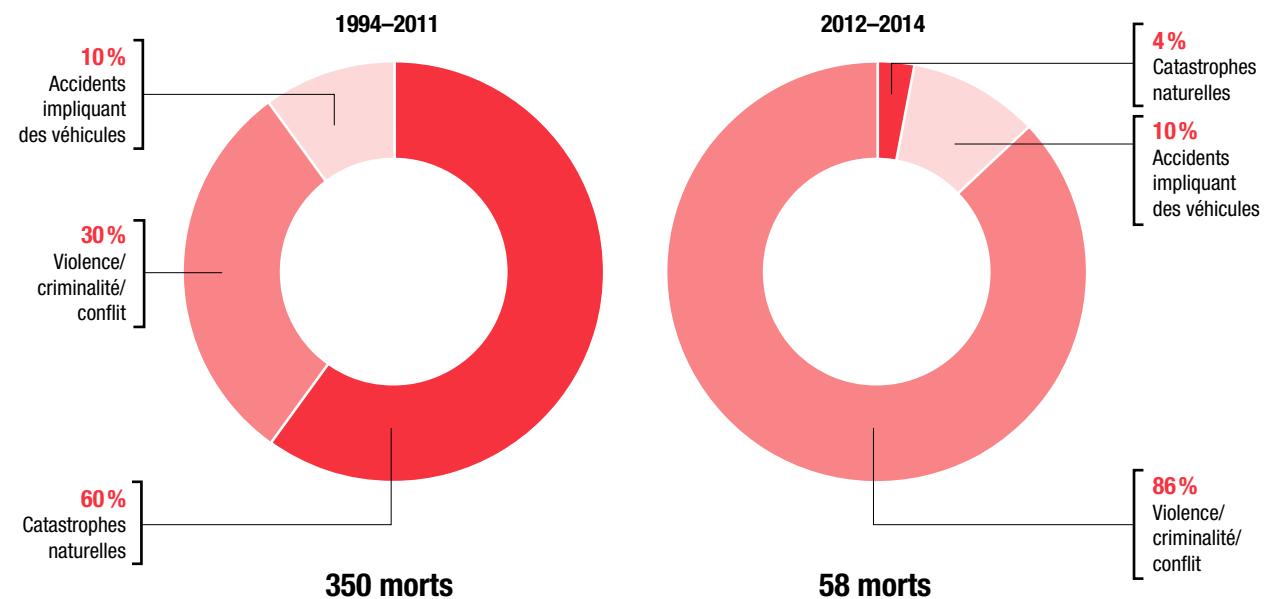
30 > OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 SAUVER DES VIES, PROTÉGÉR LES MOYENS D'EXISTENCE ET RENFORCER LE RELÈVEMENT APRÈS LES CATASTROPHES ET LES CRISES

Toutefois, les facteurs de risque ont changé. Si, par le passé, la majorité des décès de membres du personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge survenaient dans le cadre d'interventions consécutives à des catastrophes naturelles, la violence directe est aujourd'hui une cause de décès de plus en plus courante (figure 4.18).

Les décès les plus récents sont survenus en Syrie, mais nos employés et nos volontaires ont aussi été pris pour cibles en Afghanistan, en Autriche, en Israël, au Mali, en Palestine, en République centrafricaine, au Soudan, en Ukraine et au Yémen. L'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest a posé des défis particuliers, la peur et la méfiance des populations à l'égard des agents de santé et des volontaires ayant donné lieu à des attaques.

Compte tenu de l'évolution et de la complexité des environnements dans lesquels nos employés et nos volontaires opèrent, leur sûreté et leur sécurité revêtent la plus haute importance. Environ 40% des incidents de sécurité auraient pu être évités grâce au respect des procédures applicables et à une meilleure sensibilisation. Les mesures suivantes ont été prises sur la base des enseignements tirés : introduction d'exigences minimales en matière de sécurité dans le cadre de toutes les opérations ; déploiement d'agents de sécurité sur le terrain ; et amélioration du suivi et de l'analyse des incidents de sécurité. La Fédération continue à investir dans la formation en matière de sécurité, plus de 50 000 personnes ayant suivi les cours « Stay Safe ».

Figure 4.18 Employés et volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge tués — nouvelles tendances¹⁷



Source: unité Sécurité

¹⁷ Rapports d'incidents reçus ou obtenus par l'unité Sécurité du Secrétariat de la Fédération.

5. OBJECTIF STRATÉGIQUE 2



PROMOUVOIR DES MODES
DE VIE SAINS ET SÛRS

Ce que dit la Stratégie 2020...

Nous contribuons spécifiquement au développement durable en renforçant la résilience des communautés, c'est-à-dire leur capacité de s'adapter et de résister aux catastrophes et aux crises récurrentes ou prolongées ainsi qu'aux changements socio-économiques profonds. Nous renforçons la résilience des communautés en aidant les personnes à être en aussi bonne santé que possible et à prévenir ou à réduire les risques dans la mesure du possible. Pour adapter les modes de vie à un monde en constante évolution, nous devrons aussi promouvoir des politiques publiques favorables, influencer les attitudes psychologiques et sociales et venir en aide aux personnes les plus vulnérables parce qu'elles ont le moins de moyens de faire face.

L'impact attendu à long terme est le suivant:

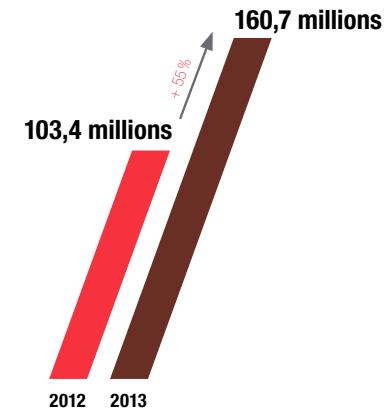
- meilleure santé personnelle et communautaire, et systèmes de santé publique plus largement ouverts ;
- exposition et vulnérabilité réduites aux aléas naturels ou d'origine humaine ,
- adhésion accrue du public à des modes de vie durables sur le plan de l'environnement.

Pour la Fédération, l'approche fondée sur la résilience des communautés est, à bien des égards, simplement l'appellation moderne de la façon dont elle travaille avec les communautés depuis des décennies. Les Sociétés nationales s'efforcent de renforcer la résilience des communautés par le biais de leurs volontaires, qui mobilisent leur communauté au travers d'activités de sensibilisation et de formation. En apprenant à connaître les dangers propres à leur environnement et en analysant les risques et les vulnérabilités auxquels elles sont exposées, les communautés acquièrent la capacité de mettre au point des solutions adaptées à leur contexte local.

Toutefois, dans un monde toujours plus interconnecté et interdépendant, les communautés ne peuvent pas se développer de manière isolée les unes des autres. C'est pourquoi les Sociétés nationales renforcent leur rôle de porte-parole des personnes marginalisées et défavorisées. Pour ce faire, elles mettent à profit leur statut d'auxiliaire (la relation unique qu'elles entretiennent avec les gouvernements en vertu de leurs statuts) pour obtenir un accès privilégié aux autorités locales et nationales responsables de l'élaboration des politiques.

C'est la somme de ces multiples activités menées dans différentes régions qui permet de faire véritablement une différence. Des progrès ont été constatés. De manière générale, le réseau de la Fédération a apporté une aide à près de 161 millions de personnes par le biais d'un ou de plusieurs services à long terme en 2013, ce qui représente une augmentation de 55 % par rapport aux 103,4 millions de personnes atteintes en 2012 (figure 5.1). Cette augmentation est due en partie au fait qu'un plus grand nombre de Sociétés nationales ont fourni des informations pour cet indicateur.

Figure 5.1 Nombre de personnes ayant bénéficié des services à long terme de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (données 2012-2013¹⁸)



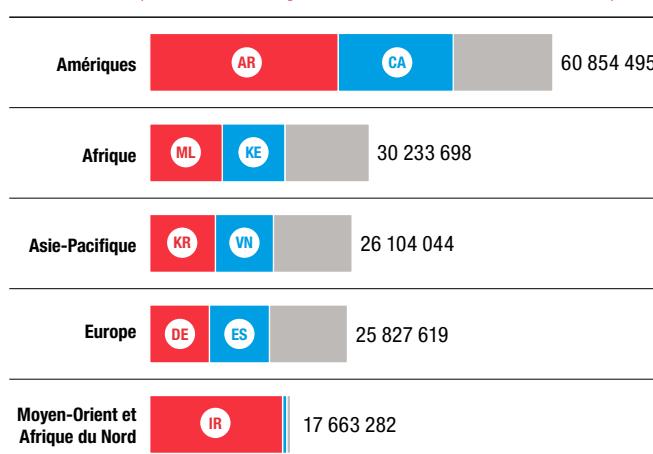
Source: FDRS

¹⁸ 140 Sociétés nationales ont communiqué des informations sur le nombre de personnes ayant bénéficié des services à long terme et des programmes de développement pour l'année 2012; et 159, pour l'année 2013.

32 > OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 PROMOUVOIR DES MODES DE VIE SAINS ET SÛRS

La région des Amériques est celle où la portée des programmes à long terme est la plus importante, ce qui reflète les racines historiques du travail de la Croix-Rouge dans la région. La communication de données ventilées par sexe constitue une importante faiblesse générale et sera améliorée dans les années à venir (figure 5.2).

Figure 5.2 Répartition géographique et par sexe des personnes ayant bénéficié de services à long terme
(données de 2013 provenant de 159 Sociétés nationales¹⁹)



Cinq principales Sociétés nationales :

1. Croix-Rouge argentine
2. Société canadienne de la Croix-Rouge
3. Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran
4. Croix-Rouge malienne
5. Croix-Rouge de la République de Corée

Répartition par sexe des personnes ayant bénéficié des services à long terme, au niveau mondial



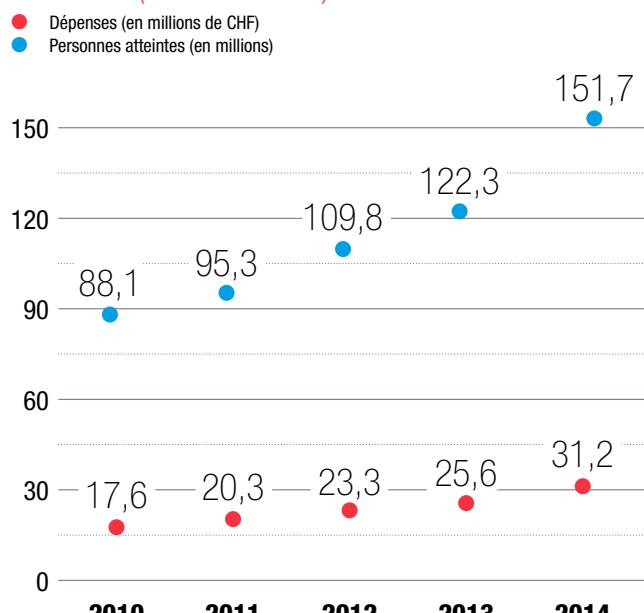
Source: FDRS

¹⁹ 48 Sociétés nationales d'Europe; 40 Sociétés nationales d'Afrique; 30 Sociétés nationales des Amériques; 28 Sociétés nationales d'Asie-Pacifique; et 13 Sociétés nationales de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord ont communiqué des informations sur le nombre de personnes ayant bénéficié de services à long terme.

30 Sociétés nationales ont communiqué des informations sur la répartition par sexe des personnes ayant bénéficié de leurs services à long terme.

La cartographie annuelle des services liés à la réduction des risques de catastrophe élaborée par le Secrétariat de la Fédération montre l'intensification progressive des activités menées dans ce domaine depuis le début de la décennie. En 2014, 121 Sociétés nationales avaient dépensé 151,7 millions de francs suisses en faveur de 31,2 millions de personnes (figure 5.3).

Figure 5.3 Réduction des risques de catastrophe: investir plus pour atteindre davantage de personnes
(données 2010-2014²⁰)

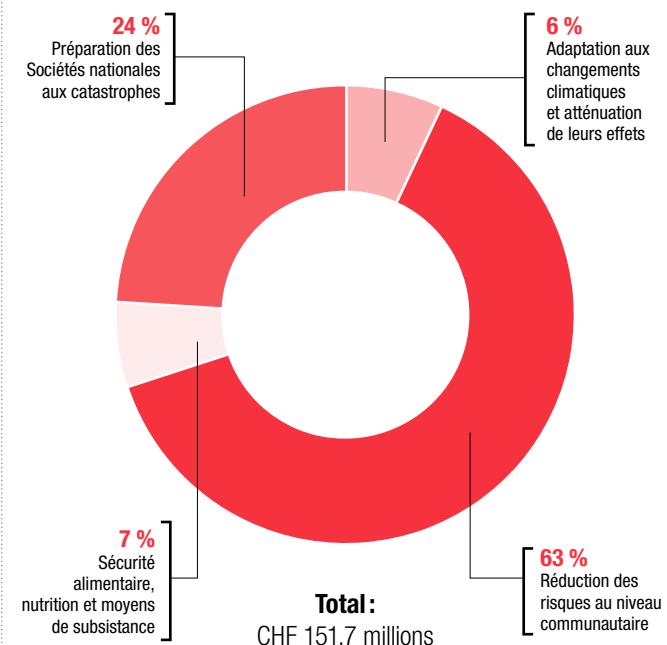


Source: département Préparation des communautés et réduction des risques

²⁰ 93 Sociétés nationales ont communiqué des informations pour l'année 2010; 97 pour l'année 2011; 112 pour l'année 2012; 121 pour l'année 2013; et 121 pour l'année 2014.

Les principaux domaines ciblés par la réduction des risques de catastrophe sont la préparation des Sociétés nationales, la réduction des risques et la préparation au niveau communautaire, l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance (figure 5.4).

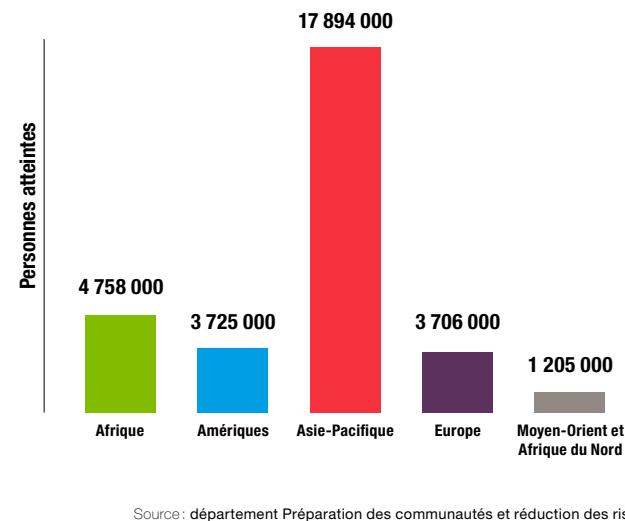
Figure 5.4 Dépenses liées à la réduction des risques de catastrophe, par type d'activité
(données de 2014 provenant de 121 Sociétés nationales)



Source: département Préparation des communautés et réduction des risques

L'Asie-Pacifique, qui est la région la plus vulnérable aux catastrophes, compte le plus grand nombre de bénéficiaires des activités de réduction des risques, mais des progrès restent à faire dans les autres régions (figure 5.5).

Figure 5.5 Nombre de personnes ayant bénéficié des services de réduction des risques de catastrophe
(données de 2014 provenant de 121 Sociétés nationales)



5.1 Les changements climatiques

Le consensus international sur l'importance et l'urgence de s'attaquer aux changements climatiques s'est renforcé ces dernières années et la Fédération met l'accent sur le renforcement de la résilience. Nous favorisons l'adaptation aux changements climatiques en étendant nos activités de réduction des risques de catastrophe et nous considérons que notre rôle en matière d'atténuation des changements climatiques consiste à promouvoir un développement communautaire durable respectueux de l'environnement et optimisant l'empreinte carbone.

En commençant par « mettre à l'épreuve du climat », dans la mesure du possible, les programmes et les services existants, les Sociétés nationales participent de manière active à la mise en œuvre du Plan national d'adaptation de leur pays. La Croix-Rouge du Kenya contribue par exemple à la mise en place d'une politique climatiquement rationnelle en matière de sécurité alimentaire dans la province nord-est du pays, exposée à la sécheresse. La Croix-Rouge rwandaise travaille sur des projets de collecte de l'eau de pluie et la Croix-Rouge de l'Inde, sur la gestion des zones inondables des États du Bihar et de l'Odisha. La Croix-Rouge togolaise et la Croix-Rouge de l'Ouganda, avec le soutien de la Croix-Rouge allemande, ont fait oeuvre de pionnières dans le domaine de l'alerte précoce en adoptant un système de financement fondé sur des prévisions. La Croix-Rouge néerlandaise et le Centre d'étude de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le changement climatique sont à l'avant-garde d'un programme intitulé « Partenaires pour la résilience », qui a permis la mise en place d'actions climatiquement rationnelles de réduction des risques dans des centaines de communautés situées dans différents écosystèmes à travers le monde.



ENCADRÉ 5.1 VIVRE AVEC UN CLIMAT EN ÉVOLUTION

«Lançons les dés... vont-ils apporter de bonnes pluies ou la sécheresse ? Le un est sorti, ce qui signifie que nous aurons peu de pluie – El Niño frappe à nouveau... Les agriculteurs qui vivent en amont ont perdu toutes leurs récoltes, et ceux qui vivent en aval, ne récoltent que près de la rivière», explique un membre de la Croix-Rouge, debout devant le jeu de dés posé sur une table. Les joueurs, les membres des deux communautés voisines, échangent quelques regards inquiets, vérifient le nombre de graines qu'ils ont encore dans les mains et gloussent. «Je peux vendre un arbre pour acheter plus de graines ?», demande un joueur. «Non ! Arrêtez de vendre des arbres, ou nous aurons plus d'inondations», dit un autre.

Les **Sociétés de la Croix-Rouge du Nicaragua et du Guatemala** ont inventé le jeu *Aval/Amont*, avec le soutien du Centre climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de l'initiative Partenaires pour la résilience, un programme quinquennal financé par le ministère néerlandais des Affaires étrangères, qui allie approches intégrées de la gestion et de la restauration des écosystèmes et réduction des risques de catastrophe qui tienne compte du climat. Les joueurs assument le rôle des agriculteurs vivant en amont ou en aval d'une rivière ; ils prennent des décisions sur la plantation et l'utilisation des terres et doivent composer avec les inondations et sécheresses pour assurer la survie de leurs familles.

Le Nicaragua et le Guatemala figurent parmi les pays les plus touchés par des phénomènes météorologiques extrêmes, et la région devra faire face à une sécheresse accrue, un recul des terres arables, des cyclones de forte intensité et la perte de basses terres. Le recours à des jeux participatifs a été mis à l'essai dans les deux pays afin de faire connaître et comprendre les différentes stratégies d'adaptation que les membres des communautés peuvent mettre en œuvre pour lutter contre la dégradation de l'écosystème et renforcer leur résilience face aux sécheresses, aux inondations et aux glissements de terrain.

La Croix-Rouge met ces principes de jeu en pratique en aidant les petits agriculteurs qui pratiquent une agriculture de subsistance à renforcer leur capacité de faire face à des pluies plus imprévisibles. Dans les aires de recharge en eau de rivière, d'autres moyens de subsistance durables sont promus.

«El Castillito est une zone à risque, car il y a beaucoup de glissements de terrain. Toutefois, grâce à la formation reçue, nous respectons maintenant l'environnement et nous reboisons. Au travers des assemblées communautaires tenues par la Croix-Rouge, nous connaissons mieux les besoins et les problèmes de notre communauté. Ensemble, nous avons décidé d'organiser quatre jardins où les femmes cultivent des fleurs. Aujourd'hui, nous disposons de nouveaux revenus et cela permet également à la communauté d'être plus forte», explique Digna López. «C'est ici, à Cusmapa, que la rivière Tapacalí prend sa source et notre objectif est d'en prendre soin. Pourquoi ? Pour éviter qu'elle se tarisse. Nous pouvons voir que la rivière n'est plus ce qu'elle était», ajoute Reyna Muñoz.

La Croix-Rouge concentre son attention sur les stratégies locales d'adaptation aux changements climatiques, les plans de gestion des bassins hydrographiques et le renforcement de la coopération entre les institutions chargées de la gestion des catastrophes, des changements climatiques et des questions environnementales. La clé du succès réside dans la capacité des deux Sociétés nationales de donner aux communautés les moyens de faire face aux risques qui les menacent. Tout aussi indispensables sont les partenariats établis entre les institutions, les gouvernements locaux, les coopératives, les groupes de jeunes, les organisations non gouvernementales et les universités.

5.2 La sécurité routière

Chaque année, 1,24 million de personnes perdent la vie sur les routes et 50 millions d'autres sont gravement blessées. Les accidents de la route sont la 8^e cause de mortalité dans le monde et la première cause de mortalité des individus âgés de 15 à 24 ans. La moitié des décès dus aux accidents de la route concernent des piétons, des cyclistes ou des motocyclistes et 75 % des victimes sont des hommes. Enfin, 92 % des décès dus aux accidents de la route surviennent dans les pays à revenu faible ou moyen, alors que le nombre de véhicules dans ces pays ne représente que 53 % du nombre total de véhicules dans le monde.

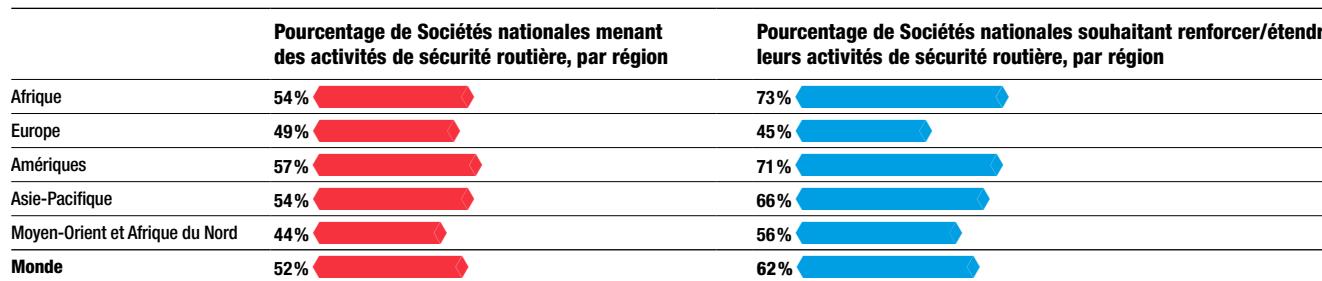
Seuls 28 pays, représentant 7 % de la population mondiale, disposent de lois adaptées visant à lutter contre les principaux facteurs de risque. Des stratégies reconnues existent pour réduire le nombre de décès et la gravité des blessures. Ces stratégies ciblent des facteurs de risque tels que les excès de vitesse, la conduite sous l'emprise de l'alcool, le non-port de la ceinture de sécurité, l'absence de dispositifs de retenue pour les enfants et le non-port d'un casque, sans oublier le problème croissant du manque d'attention des conducteurs. Il a également été démontré que les soins prodigués après un accident (la prise en charge rapide des blessés par des spécialistes) sont essentiels à la survie. À cet égard, le rôle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le domaine des premiers secours, des services d'approvisionnement en sang et des soins de santé est déterminant.

L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré la période 2011-2020 «Décennie d'action pour la sécurité routière», avec pour objectif de stabiliser puis de réduire

de moitié le nombre de décès dus aux accidents de la route, afin de sauver 5 millions de vies. La Fédération contribue à cet effort par le biais du Partenariat mondial pour la sécurité routière qu'elle a cofondé avec la Banque mondiale et le Ministère britannique du développement international (DFID). Le Partenariat est un programme hébergé par la Fédération et une organisation composée de membres, comprenant actuellement 32 partenaires gouvernementaux, multilatéraux et issus de la société civile et du secteur privé.

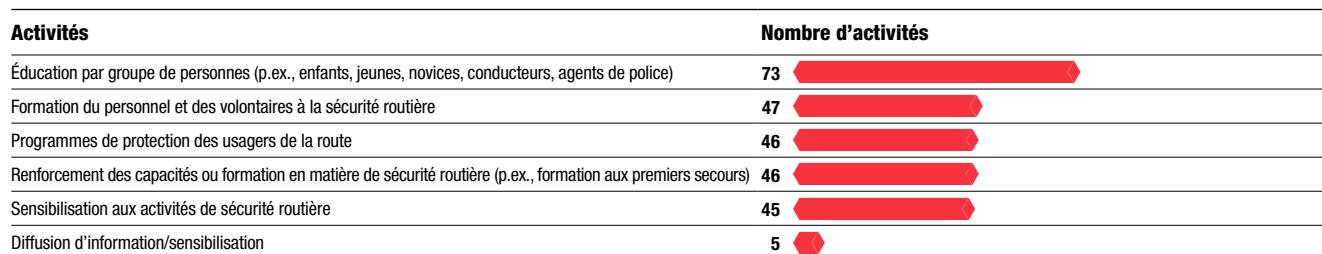
Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en particulier celles des régions Afrique et Moyen-Orient et Afrique du Nord ([figure 5.6](#)), sont des membres actifs du Partenariat et mènent une série d'activités liées à la sécurité routière ([figure 5.7](#)) allant de la sensibilisation du public à la promotion de politiques gouvernementales solides, en passant par des formations aux premiers secours destinées à certains usagers de la route clés, tels que les conducteurs débutants et les conducteurs professionnels.

Figure 5.6 Sociétés nationales actives dans le domaine de la sécurité routière



Source: Partenariat mondial pour la sécurité routière

Figure 5.7 Activités de sécurité routière menées par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge



Source: Partenariat mondial pour la sécurité routière



ENCADRÉ 5.2 UN ENFANT TUÉ EST UN ENFANT MORT DE TROP

Si la mort inutile d'un enfant est toujours de trop, celle des 500 enfants qui sont tués chaque jour sur nos routes est une catastrophe.

Les faits sont troublants. Pour chaque enfant tué, quatre autres se retrouvent handicapés à vie et dix autres sont gravement blessés. En Afrique, les accidents de la route tuent plus d'enfants âgés de 5 à 14 ans que des maladies telles que le paludisme et le sida. Et dans les pays à revenu faible ou moyen, où les soins de santé et les services sociaux sont sous-financés et surchargés, les coûts de la prise en charge d'un enfant blessé peuvent plonger une famille dans la pauvreté.

C'est ce qui est arrivé à Phal, qui vit dans la périphérie de la capitale du Cambodge, Phnom Penh. Comme la plupart des écoliers pauvres, Phal allait tous les jours à l'école à pied. Il n'y a pas de trottoirs. Pas de passages-piétons. Aucune signalisation indiquant une zone scolaire, et certainement pas de limitation de vitesse autour de son école.

Phal, à seulement 5 ans, n'avait pas d'autres choix que de se frayer un chemin, de traverser rapidement des routes encombrées et de marcher le long de voies où défilent voitures, camions et motos.

Un jour fatidique, Phal a été heurté par une voiture. Phal avait été gravement blessé, mais comme sa famille n'avait pas de quoi payer des soins médicaux décents, il a subi des dommages au cerveau et perdu l'usage de ses jambes. Le petit garçon ayant besoin de soins à temps plein, sa maman a été contrainte de renoncer à son travail dans une usine de vêtements, laissant le père de Phal subvenir seul aux besoins de la famille. Cet accident

de la route, qui semble n'être qu'un parmi d'autres au regard des statistiques, a plongé une famille à faible revenu dans le dénuement et l'a changée pour toujours.

Malheureusement, c'est une réalité qui touche des milliers d'autres enfants et de familles chaque jour. On en sait tellement sur les moyens de garantir la sécurité des enfants. D'ailleurs, la sécurité est un droit consacré par la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant. Pourtant, trop peu d'efforts sont mis en œuvre. Le sujet est ignoré et jugé trop complexe, ou pire encore, considéré comme la rançon du progrès.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge œuvrent chaque jour dans le domaine de la sécurité routière comme principaux fournisseurs de soins après un accident. Elles agissent aussi au niveau des communautés, des villes et des pays, par le biais de la prévention et de la promotion de politiques qui protègent les usagers de la route.

Dans le cadre du Partenariat mondial pour la sécurité routière, et aux côtés de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Initiative Bloomberg pour la sécurité routière mondiale, la **Croix-Rouge cambodgienne** a joué un rôle clé dans l'adoption d'une nouvelle loi de sécurité routière qui s'attaque aux principaux facteurs de risque que sont l'alcool au volant, les excès de vitesse et la non-utilisation du casque. La loi vise aussi à durcir la réglementation concernant les permis de conduire, l'immatrication des véhicules et les règles applicables aux chauffeurs de camions et d'autobus, et à renforcer les pouvoirs des forces de l'ordre en matière d'application de la législation routière.

la nutrition, de l'éducation, du soutien psychosocial et de la réadaptation;

- en agissant sur les facteurs sociaux, comportementaux et environnementaux sous-jacents qui favorisent la bonne santé.

Le réseau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est reconnu comme le pionnier des premiers secours en temps de guerre comme en temps de paix et a sauvé d'innombrables vies au cours de ses décennies d'activité. Les programmes intégrés de premiers secours et de santé à base communautaire sont la version moderne de cet effort et la base de toutes nos activités. Il ne s'agit pas seulement de soigner les blessures courantes, mais aussi d'aider les communautés à identifier et à résoudre les questions prioritaires en matière de santé, de promouvoir la santé et la prévention des maladies et de préparer les volontaires à faire face aux conséquences sanitaires des catastrophes ou d'autres situations d'urgence.

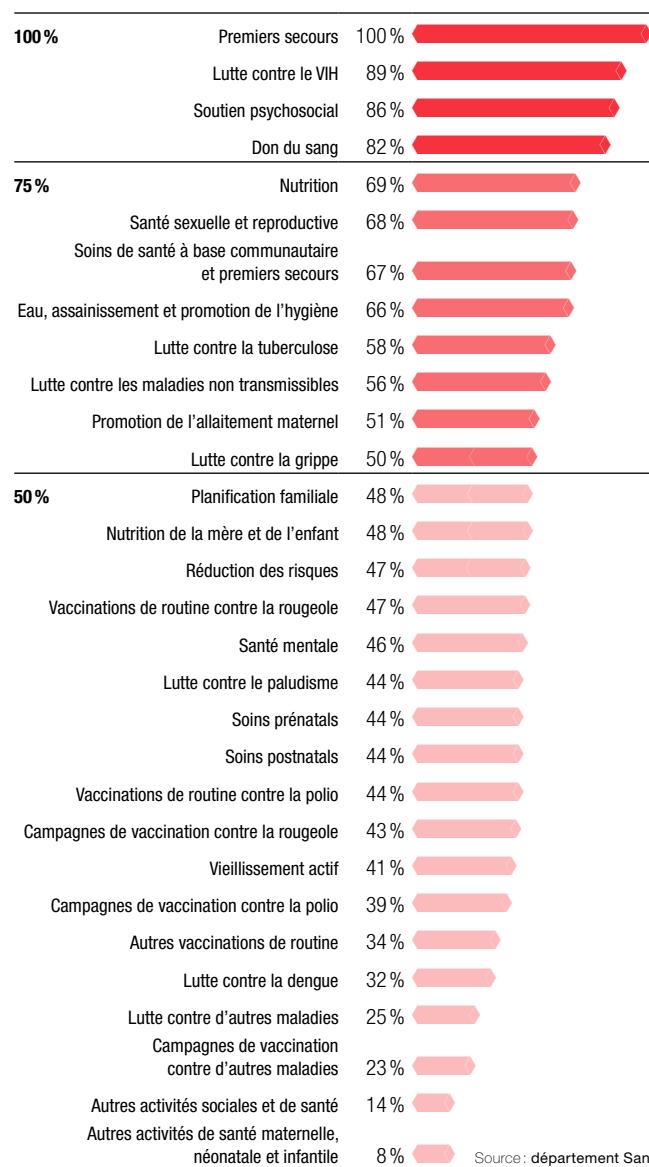
Les charges de morbidité aux niveaux national et local varient, de même que les activités des Sociétés nationales dans le domaine de la santé et de la protection sociale. La situation a évolué au fil du temps, les systèmes de santé nationaux s'étant développé de façon à assumer un rôle plus important, laissant les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en charge des zones mal desservies et des domaines auxiliaires. Selon une enquête, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge menaient 30 types d'activités dans le domaine de la santé en 2013 ([figure 5.8](#)).

5.3 Des modes de vie sains

Définissant la bonne santé comme un état de bien-être physique, mental et social, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge s'efforcent de lutter contre les inégalités dans le domaine de la santé et de la protection sociale :

- en améliorant l'accès des personnes mal desservies aux services de santé publique de base, notamment dans les situations d'urgence;
- en renforçant l'effet réparateur des soins médicaux grâce à des activités essentielles dans le domaine de

Figure 5.8 Poucentage de Sociétés nationales déclarant fournir des services de santé (données de 2013 provenant de 108 Sociétés nationales)



ENCADRÉ 5.3 SANTÉ REPRODUCTIVE, MATERNELLE, NÉONATALE, INFANTILE ET DE L'ADOLESCENT

Des enfants et des mères en bonne santé sont le socle de populations saines. Les Sociétés nationales fournissent un large éventail de services liés à la promotion de la santé, qui visent à lutter contre des risques et des vulnérabilités souvent spécifiques à des situations particulières en raison de circonstances sociales, culturelles et économiques.

La **Croix-Rouge du Honduras** met particulièrement l'accent sur l'importance de la présence des hommes pendant la grossesse, l'accouchement et les soins post-partum, le partage de la responsabilité de l'espacement des naissances et l'adoption de pratiques sexuelles sûres.

Le **Croissant-Rouge afghan** est confronté à de graves obstacles culturels, surtout dans les zones reculées. Pour les surmonter, il a entrepris, avec les populations locales de la province de Balkh, de créer des comités de grands-mères. Les grands-mères sont considérées comme des personnalités influentes et jouent ainsi un rôle important en conseillant les jeunes femmes sur les questions de santé, et en convainquant les maris et les pères de laisser leurs femmes et leurs filles consulter des services de santé et suivre un traitement médical dans les établissements de santé. La Société nationale forme les grands-mères qui se rendent dans les foyers afin d'informer sur les questions de santé reproductive clés, y compris la maternité sans risque, les soins pré-natals et post-natals, l'accouchement sûr, la vaccination contre le tétanos, la promotion de l'hygiène et le changement de comportement.

La mortalité néonatale représente un tiers du demi-million d'enfants qui meurent avant leur cinquième anniversaire. La **Croix-Rouge éthiopienne** collabore avec le ministère de la Santé afin de fournir aux centres de santé les équipements et fournitures de base en matière de soins obstétriques et

Toutes les Sociétés nationales assurent des services de premiers secours de base et plus de trois quarts d'entre elles sont actives dans les domaines du don de sang, de la lutte contre le VIH et du soutien psychosocial. Plus de la moitié mènent des activités d'approvisionnement

néonataux d'urgence et former les professionnels de santé à leur utilisation.

Le Guatemala affiche l'un des taux de retard de croissance des enfants les plus élevés des Amériques, la population autochtone étant la plus touchée. La **Croix-Rouge du Guatemala** a renforcé ses programmes en faveur des mères et des enfants en recrutant dans les communautés des personnes chargées de conseiller les mères. « La plus jeune de mes enfants, Juanita, est en bien meilleure santé depuis que la Croix-Rouge est venue nous enseigner comment surveiller sa croissance », confie Santos Rufina Garcia Lopez, 41 ans, une Maya mère de cinq enfants qui vit à Tzuchiilupe. Santos Rufina dit avoir appris également qu'un couple pouvait décider du nombre d'enfants qu'il souhaitait avoir, ce qu'elle ignorait auparavant. Elle a déjà transmis ce savoir à sa fille de 16 ans.

Des taux élevés de violence sexiste sont fréquents au Libéria, qui déploie des efforts considérables pour se relever de décennies de conflit. Un cinquième des filles ont des rapports sexuels avant l'âge de 15 ans, une sur sept contre sa volonté. Un tiers des filles âgées de 15 à 19 ans sont mères ou enceintes. Elles sont au cœur de l'action de la **Croix-Rouge du Libéria**, dont les volontaires œuvrent au sein des communautés pour changer les mentalités.

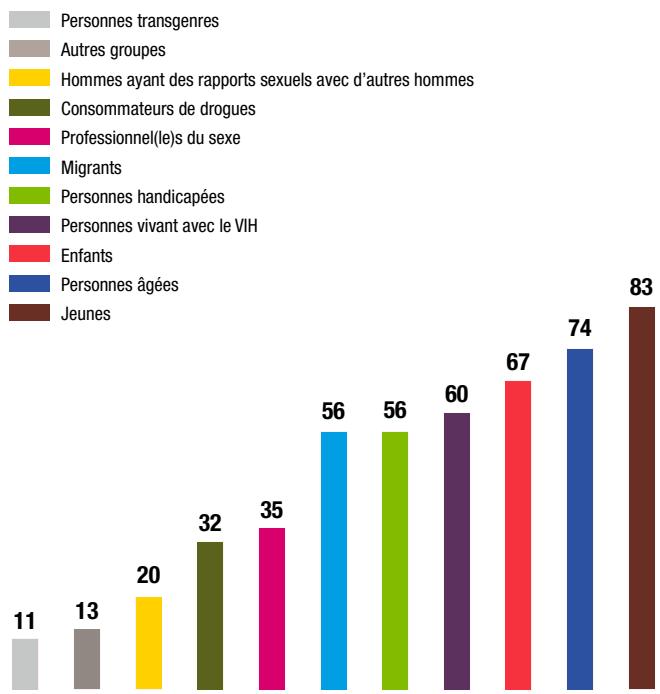
Le Myanmar affiche l'un des taux de mortalité maternelle et infantile les plus élevés en Asie du Sud-Est. Chaw Su Hlaing a perdu son premier bébé qui était âgé de deux jours. « Quand les douleurs ont commencé, je suis restée chez moi, car je n'avais pas d'argent pour aller à l'hôpital. Mon bébé est né malade. Je pense que cela était dû au fait que pendant ma grossesse je devais gravir les collines pour chercher du bois. » La **Croix-Rouge du Myanmar** intervient dans 78 communautés isolées en les reliant aux services de santé essentiels.

en eau, d'assainissement, de promotion de l'hygiène, de lutte contre la tuberculose et contre la grippe, de prévention et de traitement des maladies non transmissibles, de nutrition, de santé sexuelle et reproductive, et de promotion de l'allaitement. D'autres Sociétés

nationales sont actives dans les domaines de la lutte contre le paludisme, de la santé mentale, reproductive, maternelle, néonatale et infantile, de la réduction des méfaits causés par l'abus de substances, et du vieillissement actif.

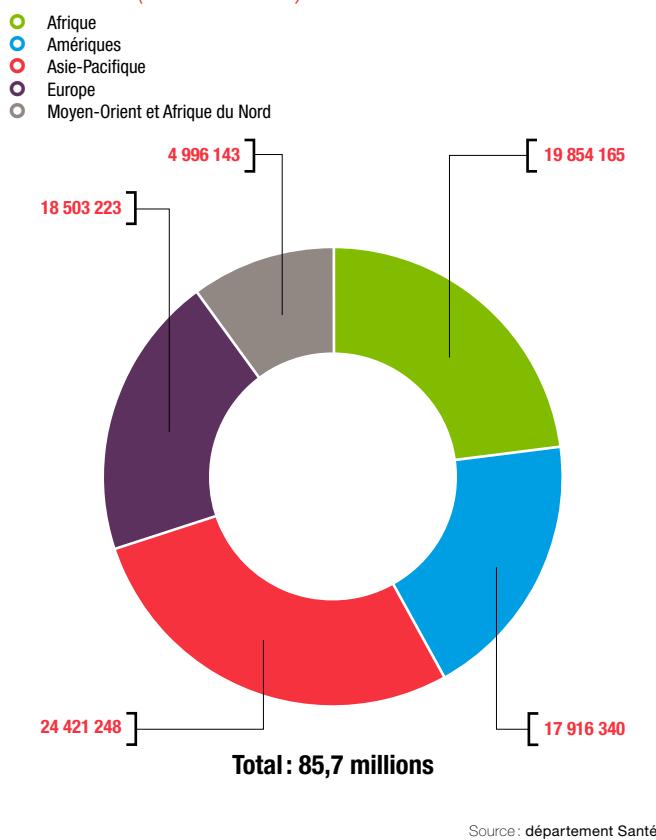
En ce qui concerne les groupes spécifiques, la majorité des Sociétés nationales travaillent avec les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH, les migrants et les personnes handicapées (figure 5.9).

Figure 5.9 Nombre de Sociétés nationales menant des activités axées sur les besoins de groupes spécifiques (données de 2013 provenant de 108 Sociétés nationales)



Au total, en 2013, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont fourni des services de santé à quelque 85,7 millions de personnes dans le monde (figure 5.10).

Figure 5.10 Nombre de personnes ayant bénéficié des services de santé, par région géographique (données de 2013²¹)



²¹ 17 Sociétés nationales d'Afrique; 13 Sociétés nationales des Amériques; 20 Sociétés nationales d'Asie-Pacifique; 20 Sociétés nationales d'Europe; et 7 Sociétés nationales de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord; soit 77 Sociétés nationales au total ont communiqué des informations sur le nombre de personnes ayant bénéficié de services de santé.

5.4 Les maladies non transmissibles : une épidémie en expansion

En partie en raison du vieillissement de la population mondiale et principalement du fait de l'évolution des modes de vie dans le monde, les maladies non transmissibles atteignent des proportions épidémiques. Quatre types de maladies (maladies cardiovasculaires, cancers, diabète et affections respiratoires chroniques) sont responsables de deux tiers des décès dans le monde, 80% de ces décès survenant dans les pays à revenu faible ou moyen. La réduction des facteurs de risque communs (tabagisme, excès d'alcool, inactivité physique et mauvaises habitudes alimentaires) peut permettre d'éviter près de la moitié des décès prématurés et des troubles liés à ces maladies.

C'est là que le réseau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge entre en jeu, tirant parti de sa longue expérience en matière de prévention des maladies. Il fait appel aux volontaires pour encourager les jeunes et les moins jeunes à adopter des habitudes saines. Une initiative de ce type a été lancée en 2014 dans les régions Asie-Pacifique et Europe, en partenariat avec la Fédération internationale de l'industrie du médicament. Elle a réuni 50 facilitateurs et volontaires issus de 33 pays, formés pour mener des actions de sensibilisation, promouvoir l'adoption d'habitudes saines et, innovation notable, effectuer un dépistage préliminaire dans les communautés, une activité qui était auparavant assurée par des professionnels de la santé. Cette nouvelle répartition des tâches vise à permettre aux individus de prendre en main leur santé et de bâtir par eux-mêmes des communautés en bonne santé.

5.5 Promouvoir des systèmes sûrs d'approvisionnement en sang

Venir en aide aux autres en donnant de son argent, de son temps ou de ses compétences est louable. Faire don de sa propre personne est véritablement noble. Il n'est donc pas surprenant que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge aient été actifs dans le domaine de l'approvisionnement en sang depuis que les progrès technologiques l'ont rendu possible. Un approvisionnement en sang sûr et accessible est essentiel pour sauver des vies dans les établissements médicaux ou à la suite d'accidents, d'actes de violence ou de catastrophes.

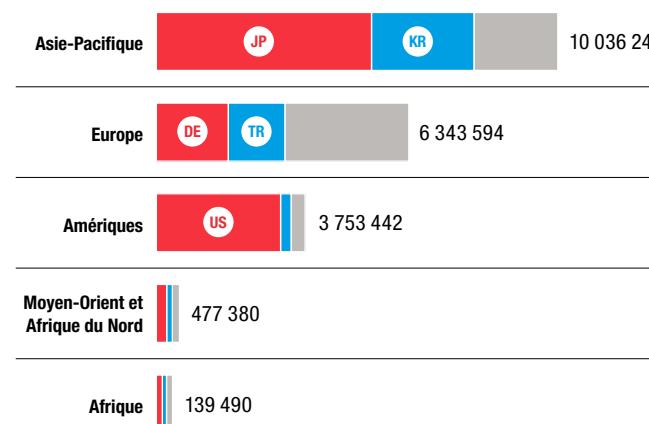
Comme l'Organisation mondiale de la Santé, nous croyons fermement à l'approche fondée sur le don de sang entièrement volontaire et non rémunéré, car c'est l'approche la plus sûre. À ce jour, seuls 60 pays ont pleinement atteint cet objectif. Au vu des pénuries de sang et de ses composants dans le monde, il nous reste encore beaucoup à faire pour pouvoir garantir un approvisionnement en sang sûr à l'échelle mondiale. Les attitudes culturelles constituent indubitablement un obstacle dans certaines régions.

Sur les 108 millions de dons de sang effectués dans le monde, environ 21 millions, soit un cinquième, le sont par l'intermédiaire des services de sang de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les donneurs comprennent plus d'hommes que de femmes et les régions Asie-Pacifique et Europe sont celles où le plus de dons sont effectués (figure 5.11).

La gestion d'un programme de collecte de sang à grande échelle est une tâche complexe et hautement technique, la gestion des risques et la nécessité de préserver la sûreté et la qualité de l'approvisionnement constituant les principaux défis. Plus de 80% des Sociétés nationales mènent

des activités liées à l'approvisionnement en sang. Une enquête partielle a révélé que ces activités comprennent trois volets: la promotion du don de sang volontaire et non rémunéré, le recrutement systématique de donneurs de sang et, enfin, la fourniture de services complets d'approvisionnement en sang qui incluent la collecte, l'analyse, le traitement et la distribution (figure 5.12).

Figure 5.11 Nombre de donneurs de sang (données de 2013 provenant de 178 Sociétés nationales²²)



Cinq principales Sociétés nationales :

1. Société de la Croix-Rouge du Japon
2. Croix-Rouge américaine
3. Croix-Rouge de la République de Corée
4. Croix-Rouge allemande
5. Société du Croissant-Rouge turc

Répartition par sexe des donneurs de sang, au niveau mondial

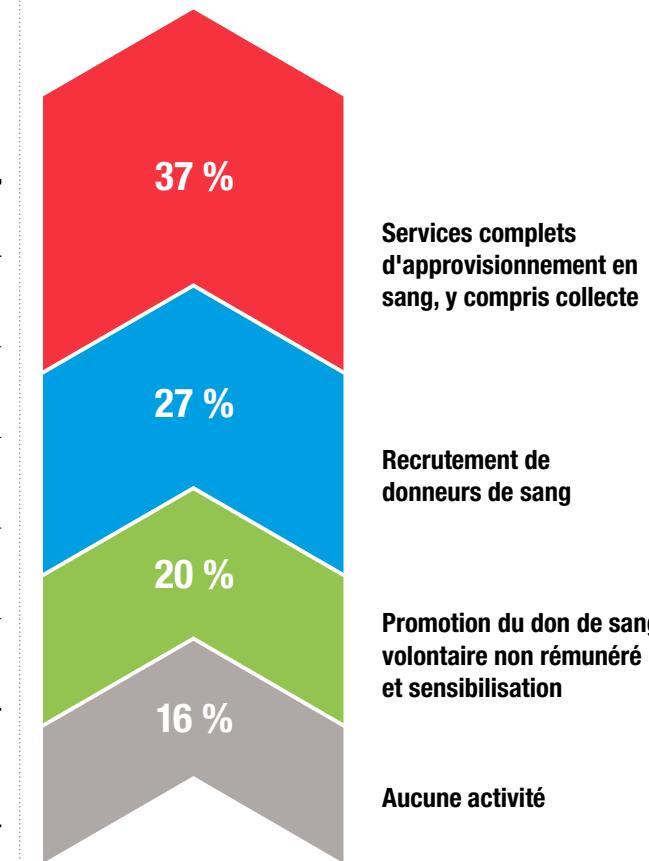


Source: FDRS

²² 32 Sociétés nationales d'Asie-Pacifique; 51 Sociétés nationales d'Europe; 35 Sociétés nationales des Amériques; 16 Sociétés nationales de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord; et 44 Sociétés nationales d'Afrique ont communiqué des informations sur le nombre de donneurs de sang.

121 Sociétés nationales ont communiqué des informations sur la répartition par sexe des donneurs de sang.

Figure 5.12 Types d'activités menées par les Sociétés nationales dans le domaine de l'approvisionnement en sang (données 2013-2014 provenant de 74 Sociétés nationales)



Source: Groupe consultatif mondial sur la direction et la gestion des risques pour les services de sang des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

ENCADRÉ 5.4 LEXI A UN BRILLANT AVENIR

Lexi était une petite fille en bonne santé jusqu'à l'âge de six mois lorsqu'elle a été atteinte de ce que l'on pensait initialement être une maladie virale de l'enfance. Mais son état s'est dégradé et il a été finalement établi qu'elle souffrait d'une maladie rare du sang, la lymphohistiocytose hémophagocytaire, qui a activé son système immunitaire pour combattre une simple infection, mais est restée active après sa guérison. Son système immunitaire a continué à attaquer son propre corps, détruisant ses globules rouges et ses plaquettes.

Un protocole thérapeutique a immédiatement été mis en place, qui comprenait huit semaines de chimiothérapie, des doses élevées de stéroïdes et des transfusions sanguines. Ce traitement a permis de maîtriser provisoirement la maladie mais n'a pas guéri Lexi, dont la seule chance de survie était une greffe de moelle osseuse. Les médecins se sont mis en quête d'un donneur. Aucun n'était compatible, mais heureusement, du sang de cordon ombilical compatible a pu être trouvé et la greffe de sang a été réalisée le lendemain du premier anniversaire de Lexi.

De fortes doses de chimiothérapie ont été utilisées pour détruire la moelle osseuse défective de Lexi de sorte qu'elle puisse être remplacée par les cellules saines du sang de cordon ombilical. Tant que le sang de cordon n'avait pas créé une nouvelle moelle osseuse, Lexi ne pouvait pas produire ses propres cellules sanguines. Au cours du mois qui a suivi, elle a donc reçu régulièrement des transfusions, soit huit unités de globules rouges, 20 unités de plaquettes provenant d'un donneur unique et d'autres produits fabriqués à partir de dons de sang et de plasma fournis par le service d'approvisionnement en sang de la **Croix-Rouge australienne**, qui ont permis de la garder en vie durant la greffe.

Deux mois plus tard, la nouvelle moelle osseuse a commencé à fabriquer ses propres cellules et Lexi est revenue chez elle, où son nouveau système immunitaire s'est développé et renforcé. Elle a complètement récupéré et ses troubles sanguins ne sont pas réapparus. C'est une petite fille heureuse et en bonne santé.

Figure 5.13 L'Initiative mondiale de la Fédération internationale pour l'eau et l'assainissement (données 2005-2014)

Notre contribution : l'Initiative mondiale de la Fédération internationale pour l'eau et l'assainissement
En 2015



Plus de **9,5 millions de personnes** ont accès à l'eau potable.

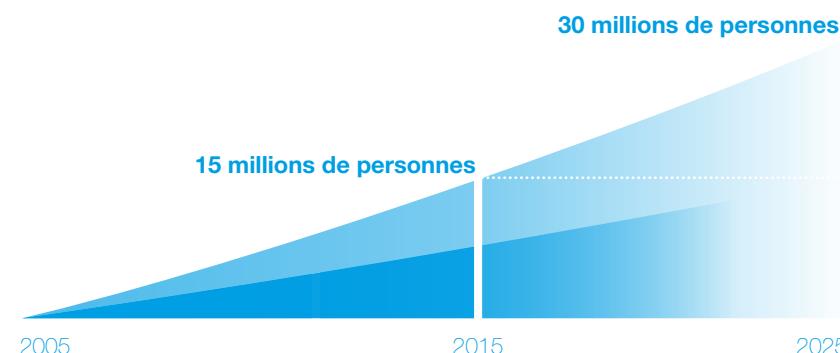


Plus de **5,5 millions de personnes** ont accès à des toilettes améliorées.



Nous avons également touché plus de **6,5 millions de personnes** par le biais de nos activités et de nos campagnes de promotion de l'hygiène.

15 millions de personnes
ont bénéficié de services d'approvisionnement
en eau et d'assainissement.



Notre objectif est d'atteindre
30 millions de personnes d'ici à 2025.

Source : département Santé

5.6 L'eau et l'assainissement

Les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont un aspect clé des interventions d'urgence. En outre, nous nous sommes engagés depuis longtemps à contribuer à la réalisation du 7^e objectif du Millénaire pour le développement, qui vise à réduire de moitié, d'ici à la fin de cette année, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base.

Nous sommes à mi-parcours de la période mise en œuvre de l'Initiative mondiale de la Fédération pour l'eau et l'assainissement, qui s'étend de 2005 à 2025. L'objectif initial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge était d'atteindre 5 millions de personnes à l'échéance 2015. Cet objectif a été largement dépassé puisque nous pensons atteindre 15 millions de personnes à la fin 2015. Dans ce contexte, nous avons revu notre objectif final à la hausse et prévu de doubler ce chiffre d'ici à 2025 (figure 5.13).

Au total, 104 Sociétés nationales mènent 476 projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans 80 pays, principalement dans les régions Asie-Pacifique et Afrique (figure 5.14). Le nombre moyen de

bénéficiaires par projet s'élève à un peu plus de 28 000. Toutefois, plus de 40 % des projets ciblent des groupes de population plus petits, reflétant la priorité donnée aux communautés pastorales ou à d'autres communautés dispersées dont les besoins sont souvent plus importants mais qui tendent à être négligées par les grands programmes d'approvisionnement en eau.

La durabilité constitue un défi important pour tous les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Outre qu'ils ciblent les communautés mal desservies, les projets de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge utilisent des solutions abordables et respectueuses de l'environnement. L'adoption d'une approche intégrée, rattachée aux activités de promotion de la santé et de l'hygiène, favorisant l'adhésion des communautés et tenant compte de la dimension hommes-femmes, vise à prolonger la durée de vie des projets au-delà de la moyenne de 3,3 ans depuis leur mise en œuvre initiale.

Si des progrès satisfaisants ont été réalisés en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement tend, quant à lui, à accuser un certain retard et parvenir à un équilibre entre ces deux domaines d'activité constitue un défi permanent.

ENCADRÉ 5.5 PARLONS TOILETTES

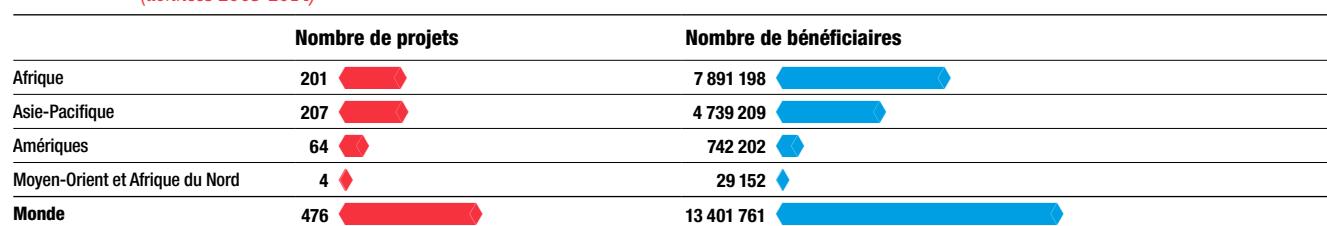
Parlons clairement : les matières fécales sont la principale cause des maladies dans le monde. Une communauté – indépendamment du nombre de dispensaires ou de points de distribution d'eau dont elle dispose – ne peut pas être en bonne santé si elle ne parvient pas à éliminer les déchets humains en toute sécurité. La grande majorité des eaux usées ne sont pas traitées, et plus d'un milliard de personnes à travers le monde défèquent à l'air libre. Tant que des personnes, en particulier les plus pauvres, ne seront pas équipées de toilettes, elles resteront vulnérables aux maladies. Cette catastrophe quotidienne ne touche pas seulement les victimes et leur famille. Elle enferme des communautés entières dans le cercle vicieux de la pauvreté.

L'eau est essentielle pour la vie humaine, mais elle ne suffit pas.

Avec l'accélération de l'urbanisation, les habitants des villes du monde ont vu la situation s'aggraver. Prenez l'exemple d'une femme vivant dans un bidonville de Mumbai. Elle se lève tôt. Comme sa maison n'a pas de toilettes, elle doit faire un choix : utiliser un sac plastique comme « toilettes volantes » ou marcher quelques centaines de mètres à travers les immondices et les eaux usées, puis faire la queue et payer pour avoir le privilège d'utiliser des toilettes crasseuses. C'est aussi une question de dignité. Telle est, malheureusement, la réalité quotidienne de millions de personnes et tant que cela ne change pas, il est difficile de parler de développement.

Les programmes Eau et assainissement sont très efficaces par rapport aux coûts et affichent un ratio de 5 à 46 dollars de bénéfices par dollar investi. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge soutiennent les projets d'assainissement écologique (ECO-SAN), qui, en Chine, ont permis de réduire de 30 % les maladies diarrhéiques ces dernières années.

Figure 5.14 Projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement et bénéficiaires (données 2005-2014)



Source : département Santé

6. OBJECTIF STRATÉGIQUE 3



PROMOUVOIR L'INTÉGRATION
SOCIALE ET UNE CULTURE DE
NON-VIOLENCE ET DE PAIX

Ce que dit la Stratégie 2020...

Les vulnérabilités les plus répandues sont dues aux ressentiments, qui naissent des privations et des injustices, à la marginalisation, qui tire ses racines des inégalités, de l'aliénation et de l'injustice, ou encore au désespoir, qui est engendré par la solitude, l'ignorance et la pauvreté. Bien trop souvent, ces facteurs s'expriment par des actes de violence contre soi-même et contre autrui, actes qui peuvent s'amplifier et provoquer des conflits plus étendus dans et entre les communautés ou les nations.

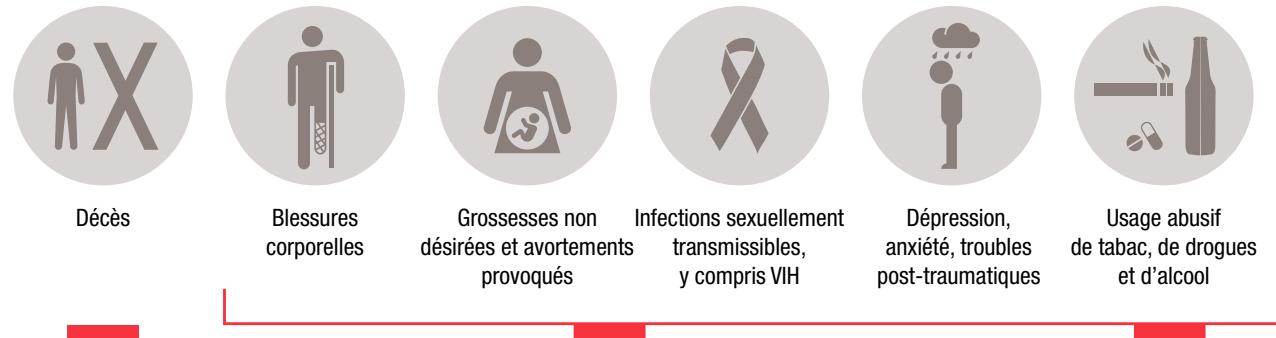
L'impact attendu à long terme est le suivant:

- soutien accru du public aux Principes fondamentaux et réduction de la stigmatisation et de la discrimination ;
- niveaux plus bas de violence et utilisation de moyens plus pacifiques pour aplatiser les différences sociales ;
- intégration accrue des personnes désavantagées dans leur communauté.

La violence touche tous les individus, tous les pays et tous les continents. Elle revêt différentes formes (elle peut être auto-infligée, interpersonnelle, communautaire ou collective) et a des conséquences dévastatrices sur les plans humain, social et économique (figure 6.1).

Figure 6.1 L'impact de la violence au niveau mondial (données 2000-2011)

Conséquences pour la santé



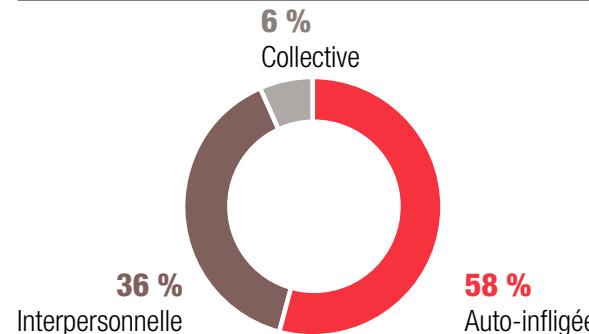
Décès
1,3 million par année
(4 200 par jour)



Hospitalisations
16 millions par année



Blessures
(Nombre inconnu)



Impact économique

Le coût de la violence entre partenaires intimes et de la violence sexuelle pour les pays est très élevé. Il comprend les dépenses liées à la fourniture de soins de santé et de services sociaux et juridiques, ainsi que le manque à gagner.

Le coût de la violence peut atteindre jusqu'à 4 % du produit intérieur brut d'un pays.

Bien que la violence soit un phénomène répandu et complexe, souvent caché ou gardé secret, et pouvant survenir partout et à tout moment, elle n'est pas inévitable. Dans bien des cas, il est possible de prévoir, de prévenir et d'atténuer la violence. Du point de vue de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, quatre grandes considérations sont particulièrement importantes :

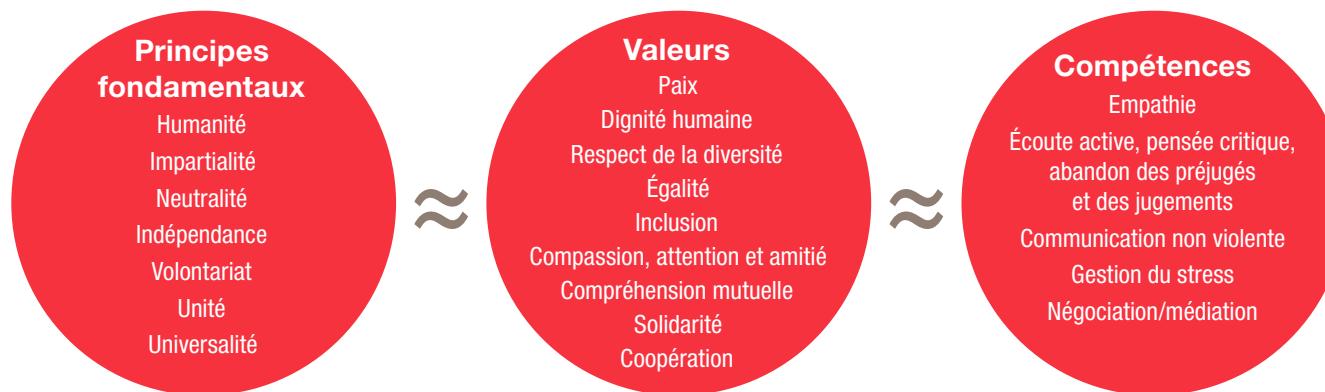
- la violence interpersonnelle, qui inclut les mauvais traitements, l'exploitation et la traite d'êtres humains, est un risque courant dans tous les contextes ;
- un moyen efficace de réduire la violence peut consister à la placer au rang de problème de santé publique ;
- il est essentiel de mener des activités fondées sur des faits pour obtenir des améliorations mesurables en matière de sécurité ;
- il est crucial d'intégrer les activités de lutte contre la violence à d'autres programmes et services pour

atteindre les objectifs voulu en matière de prévention et d'atténuation.

La Fédération vise avant tout à favoriser un environnement propice à la résolution des différends et des désaccords qui font partie intégrante des interactions sociales. Pour ce faire, nous devons promouvoir la communication non violente, la médiation et d'autres compétences interpersonnelles clés, telles que l'écoute active, l'empathie et l'abandon des préjugés, auprès des communautés dans lesquelles nous travaillons ; combattre toutes les formes de discrimination et d'intolérance ; et encourager la participation active des groupes marginalisés à nos services et à nos programmes.

L'éducation axée sur les valeurs et les compétences, qui est l'outil principal sur lequel reposent nos actions visant à bâtir une culture de non-violence et de paix, découle directement de nos Principes fondamentaux ([figure 6.2](#)).

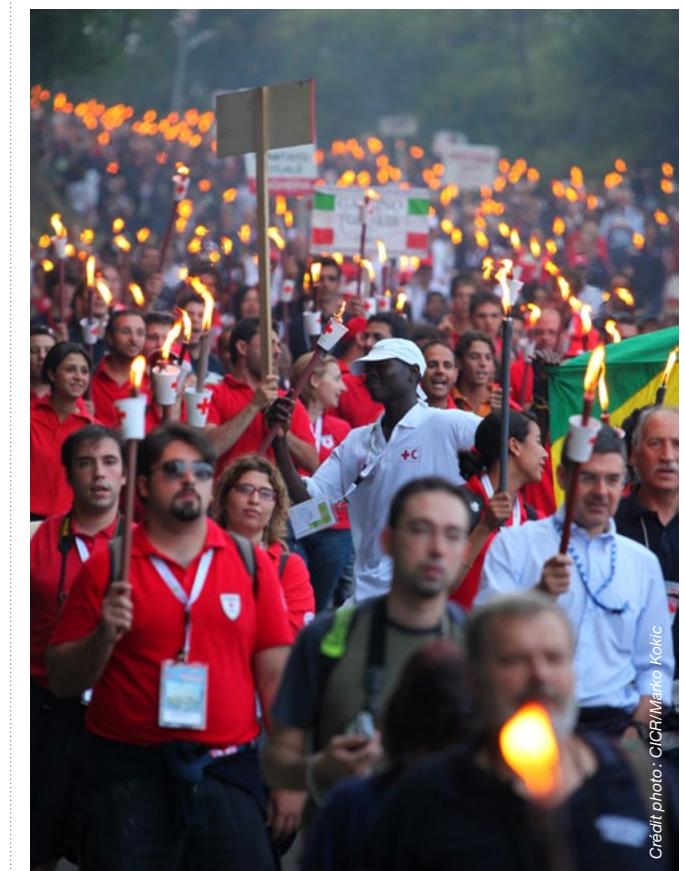
Figure 6.2 Des Principes fondamentaux à une culture de paix



Source: département Principes et valeurs

Le nombre de Sociétés nationales actives dans le domaine de la prévention de la violence s'accroît rapidement, la moitié des Sociétés nationales menant des activités qui ont permis d'atteindre jusqu'ici quelque 2,5 millions de personnes.

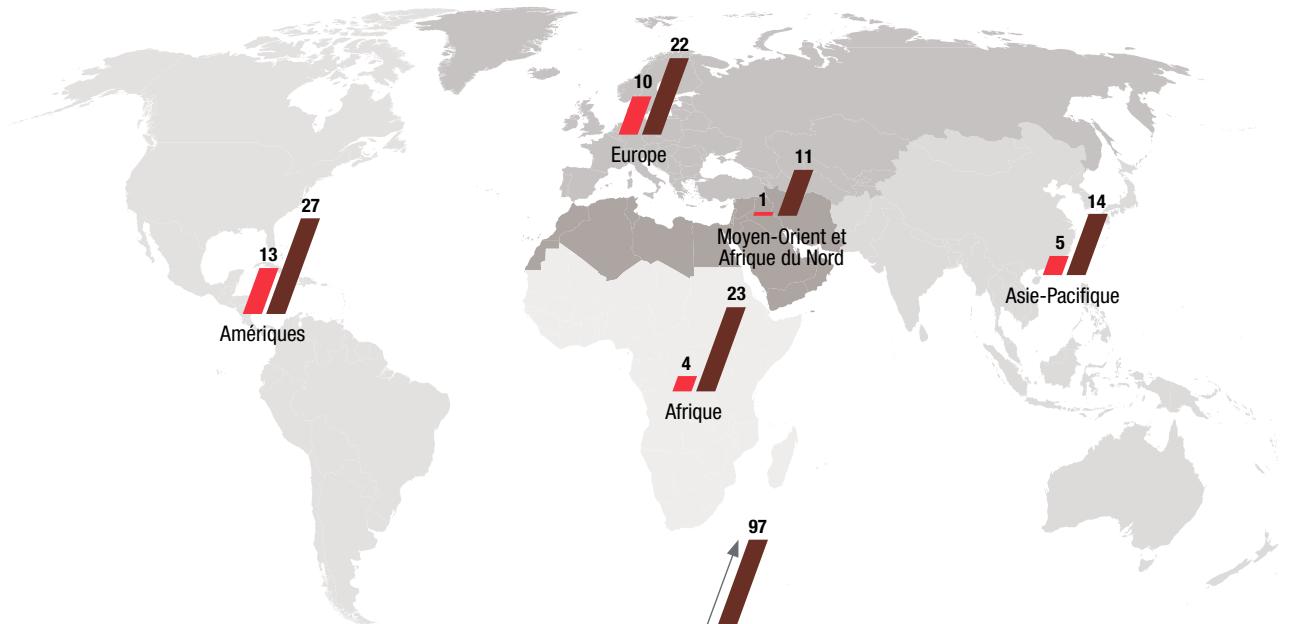
Chacune des régions a considérablement augmenté la couverture de ses activités, celle de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et celle de l'Afrique ayant été multipliées respectivement par dix et par cinq ([figure 6.3](#)).



44 > OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 PROMOUVOIR L'INTÉGRATION SOCIALE ET UNE CULTURE DE NON-VIOLENCE ET DE PAIX

Figure 6.3 Aller plus loin dans le domaine de la lutte contre la violence
(nombre de Sociétés nationales communiquant des informations sur les projets menés au niveau communautaire²³)

/ 2011
/ 2015



En janvier 2011, 18 % des Sociétés nationales indiquaient mener des activités de lutte contre la violence.



1/5

En janvier 2015, 51 % des Sociétés nationales indiquent avoir mené des activités de lutte contre la violence entre 2011 et 2015.



1/2

Source: département Principes et valeurs

²³ Données de 2011 provenant de 44 Sociétés nationales et données de 2015 provenant de 119 Sociétés nationales.
Les cartes utilisées n'impliquent, de la part de la Fédération internationale ou des Sociétés nationales, aucune prise de position quant au statut juridique d'un territoire ou de ses autorités.

Les activités que les Sociétés nationales mènent sur le terrain illustrent l'émergence de problématiques communes (figure 6.4).

- Les projets relatifs à la protection de l'enfant sont habituellement menés dans les écoles, et ceux qui font participer les jeunes sont souvent dirigés par eux. Les sujets abordés incluent l'intimidation, les violences physiques, psychologiques et sexuelles, la traite des enfants et les conflits chez les jeunes.
- Les activités de lutte contre la violence sexiste mettent l'accent sur la prévention de la violence familiale, physique et sexuelle à l'égard des femmes et des filles, les mutilations génitales féminines, la violence à l'égard des hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes, et, de plus en plus, la violence dans les situations de catastrophe et de conflit.

- La violence à l'encontre des migrants est un domaine dans lequel de plus en plus d'activités de prévention sont menées. Ces activités comprennent le soutien aux réfugiés et aux déplacés internes pendant et après les crises, la fourniture de services aux migrants et aux réfugiés arrivant dans un nouveau pays en vue de les aider à s'intégrer au sein des communautés hôtes et la lutte contre la traite des êtres humains.
- La violence communautaire est un domaine d'intervention nouveau pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. Il s'agit d'une problématique reconnue des interventions en cas de catastrophe, des tensions préexistantes ou nouvelles pouvant entraver les opérations de secours. Certaines Sociétés nationales luttent contre la violence dans l'espace public en s'efforçant de faire cesser ou d'atténuer les divisions

entre des groupes en conflit. Elles s'attachent par exemple à réduire les conflits interethniques et les émeutes, notamment lors d'élections ou de manifestations sportives, ainsi que la violence urbaine et la violence des gangs.

- La violence auto-infligée atteint des proportions épidémiques : 58 % de l'ensemble des décès liés à la violence dans le monde sont dus à des suicides. Davantage doit être fait pour lever les obstacles que représentent la stigmatisation et les tabous culturels et religieux, en suivant l'exemple des Sociétés nationales qui œuvrent déjà en ce sens. Certaines Sociétés nationales luttent de manière directe contre la violence auto-infligée en s'attaquant à réduire l'abus d'alcool et de substances, et de manière indirecte en proposant des services de soins de santé mentale et de soutien psychosocial.

ENCADRÉ 6.1 «J'AVAIS L'HABITUDE DE BATTRE MES ENFANTS.»

Le type de violence le plus communément traitée par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge est celle qui touche les enfants. Soixante-dix-huit Sociétés nationales s'emploient à protéger les filles et les garçons touchés par des crises et des situations d'urgence prolongées et dans le cadre du développement.

Selon le secrétaire général de la **Croix-Rouge de l'Inde**, S.P. Agarwal, le problème est le suivant :

« Souvent négligée ou tenue secrète, la violence contre les enfants prend de nombreuses formes. Mais son impact est le même : filles et garçons sont blessés physiquement et émotionnellement et les conséquences se font sentir pendant des années, voire toute une vie. La situation est aggravée par la discrimination persistante à l'égard des filles. Trop souvent, elles mangent en dernier, jouent moins et travaillent plus. On dit aux filles que leurs rêves ne comptent pas ou qu'elles n'ont pas à bénéficier de leur droit à une éducation complète simplement parce qu'elles sont nées filles. »

En réponse, la section de la Croix-Rouge de l'Inde dans l'État du Tamil Nadu collabore avec le ministère de l'Éducation afin que la protection des enfants figure dans les programmes de réduction des risques de catastrophe et les programmes de santé mis en place dans les écoles. Les jeunes conduisent des programmes d'éducation par les pairs et encouragent la création de comités de protection de l'enfance composés d'enseignants, de parents, d'officiers de police et de prestataires de santé. Une évaluation a révélé que le projet avait amélioré la perception de la sécurité. Un parent indique avoir changé de comportement et essayé de ne pas être violent à l'égard de ses enfants. Ajakshaya, une jeune femme, raconte : « nous avons participé au programme de protection des enfants pour devenir des leaders. Et nous allons devenir des leaders en aidant les autres. La violence est nuisible pour la société parce qu'elle blesse les autres. Voilà pourquoi il est important de privilégier la non-violence ».

La violence physique, sexuelle et psychologique envers les enfants, surtout les filles, était un sujet de préoccupation dans le cadre du

processus de relèvement consécutif aux inondations dévastatrices qui ont frappé la vallée de Swat au Pakistan. Un volontaire vivant dans cette région touchée par un conflit et difficile d'accès, décrit l'action du **Croissant-Rouge du Pakistan** : « Nous avons mobilisé nos frères et nos sœurs par le biais du programme 'Santé et premiers secours communautaires' de la Fédération internationale, pour travailler avec les groupes de femmes, les comités de santé et de gestion des catastrophes et les écoles et trouver des moyens de protéger nos enfants ». Il en a résulté un renforcement des systèmes de protection locaux. Gohar Khan, responsable local de la protection de l'enfance pour le gouvernement du district de Swat, précise que le programme « a contribué à renforcer la capacité des enseignants de créer des écoles sûres maintenant et en cas de catastrophe éventuelle ». Comme l'exprime un aîné de la communauté, « la violence contre les enfants était quelque chose de normal dans les foyers et les écoles. Même moi, j'avais l'habitude de battre mes enfants. Mais aujourd'hui nous avons plus de solutions et traitons nos enfants avec plus de soin ».

46 > OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 PROMOUVOIR L'INTÉGRATION SOCIALE ET UNE CULTURE DE NON-VIOLENCE ET DE PAIX

Figure 6.4 Faire mieux dans le domaine de la lutte contre la violence (données 2011-2015 provenant de 119 Sociétés nationales)



Source: département Principes et valeurs

ENCADRÉ 6.2 «ILS VOULAIENT TUER.»

En 2012, la région du delta du Tana au Kenya a été le théâtre de violents affrontements entre les fermiers et les communautés pastorales au sujet du partage de ressources limitées en terres et en eau. Cent soixante personnes ont été tuées et 112 000 ont été déplacées. Kony, un élève de l'école primaire, se souvient: «nous étions à l'école quand nous avons entendu la première explosion. Un de mes camarades de classe a dit que c'était un coup de feu. Nous avons eu très peur et nous avons commencé à courir vers le village qui est à quelques mètres de l'école».

En réponse, la **Croix-Rouge du Kenya** a élaboré un programme afin de désamorcer les risques de violence future. Ce programme comprenait la mise en place de comités de paix locaux, des activités créatrices de revenus menées par des femmes, l'instauration d'un dialogue avec les chefs religieux

et des activités scolaires. Surtout, il faisait de la Croix-Rouge un facilitateur neutre, indépendant et impartial.

Un chef local décrit le rôle de la Croix-Rouge dans la négociation d'un accord de paix, qui a contribué à réduire considérablement la violence. Le secrétaire général de la Croix Rouge du Kenya, Abbas Gullet, a organisé une réunion de paix avec les dirigeants locaux. La réunion n'a pas bien commencé, car les dirigeants d'une des communautés étaient nerveux et voulaient tuer certains des dirigeants de l'autre communauté, mais M. Gullet est intervenu et les choses se sont calmées. La Croix-Rouge a ensuite parlé avec les dirigeants de chaque communauté séparément, leur offrant un espace sûr pour exprimer leurs griefs. Enfin, un comité de paix a été formé et a travaillé avec les responsables gouvernementaux. Un accord de paix a été signé, qui a conduit à la réconciliation et à la fin des hostilités.

6.1 Les agents du changement de comportement

De nombreux projets de lutte contre la violence sont dirigés par des jeunes, au moins 52 Sociétés nationales (28%) ayant indiqué soutenir ce type de projets. L'initiative «Les jeunes en tant qu'agents du changement de comportement» (YABC) est l'initiative phare de la Fédération en ce qui concerne la promotion d'une culture de non-violence et de paix. Lancée en 2008, elle vise à donner aux individus les moyens de devenir des leaders éthiques au sein de leur communauté. À ce jour, plus de 1 450 éducateurs de pairs issus de 125 Sociétés nationales ont été formés.

L'initiative YABC vise à changer les mentalités en touchant les cœurs. Elle repose sur l'éducation par les pairs et se fonde sur une approche axée sur les participants et l'expérience: les sentiments, les expériences ou l'aspect physique, et non l'analyse intellectuelle, sont les points de départ qui permettent aux participants de renforcer leur prise de conscience et leur compréhension des problématiques sociétales telles que la discrimination, l'exclusion et la violence.

L'initiative YABC utilise le jeu, les jeux de rôle, la simulation, la visualisation, le récit oral et les performances artistiques pour faire sortir les participants de leur zone de confort tout en créant un environnement sûr et respectueux dans lequel ils sont libres de faire ou de penser ce qu'ils veulent et où ils étudient des solutions ensemble. L'apprentissage se fonde sur la réflexion personnelle et l'échange avec les autres, ce qui permet aux individus de développer leurs propres convictions en faisant preuve d'esprit critique.

Le contexte est important. Lorsqu'elle est intégrée à d'autres activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge liées par exemple aux premiers secours, à la gestion des catastrophes et des situations d'urgence, à la migration, au logement, à la sécurité routière ou au soutien psychosocial, l'initiative YABC contribue à améliorer à la fois le résultat de nos actions et la manière dont nous les mettons en œuvre.

ENCADRÉ 6.3 « J'AI BEAUCOUP CHANGÉ EN TRÈS PEU DE TEMPS. »

« Cette expérience a marqué un tournant pour moi. Sans cette formation, il m'aurait fallu une vie pour comprendre ces questions et changer d'attitude », avoue un pair éducateur de l'initiative « les jeunes en tant qu'agents du changement de comportement » (YABC).

La transformation que l'Initiative entraîne chez les formateurs et les pairs éducateurs se traduit non seulement par une évolution de leur motivation, leur identité, leur vocabulaire et leurs attitudes mais aussi par des comportements positifs. Cela peut avoir un effet domino qui, souvent, améliore leurs relations familiales, professionnelles et avec leurs pairs.

Une étude quinquennale d'impact a conclu que « l'initiative YABC s'appuie sur les Principes fondamentaux et les valeurs humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge afin de favoriser, dans un délai très court et sur une période de temps très longue, un changement durable d'attitude et de comportement entre les cultures et dans le monde, ce qui en fait un modèle exceptionnel de bonne pratique en matière d'éducation par les pairs à l'échelle internationale et une référence utile pour les interventions liées au changement de comportement à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ».

La **Croix-Rouge du Burundi** s'est engagée dans la lutte contre la violence communautaire liée aux élections dans le pays. Comme le souligne un chef local, « nous devrions tirer les leçons du passé. On peut voir où la violence commence, mais on ne sait jamais où et quand elle prendra fin ».

C'est pourquoi le travail effectué par la Croix-Rouge du Burundi au sein de la communauté s'appuyait sur le message suivant : « Ne laissez pas la violence nous détruire à nouveau. Nous avons besoin de paix pour prospérer. Nous sommes maîtres de notre destin ». Dans le cadre du programme, une collaboration a été établie avec les dirigeants communautaires, les enseignants, les jeunes, les intervenants en cas de catastrophe et les médias.

Dans les écoles, l'initiative YABC est utilisée pour aider les jeunes à réfléchir à leurs propres valeurs, pour favoriser l'empathie et développer le leadership en aidant à construire la paix. « Nous sommes tous des êtres humains, tous des Burundais, nous voulons tous le meilleur pour nos enfants », souligne un chef de village.

« Dans les conflits entre partis politiques, il était important de comprendre très clairement que nous avons le devoir de prodiguer les premiers soins sans discrimination. Les volontaires devaient rester fidèles à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge et veiller à ne pas s'impliquer dans les troubles. Nous avons fait des exercices YABC sur cette question, notamment sur les Principes fondamentaux. Cela a eu un impact positif en nous aidant à rester en marge des conflits et à agir uniquement en fonction de l'impératif humanitaire » (pair éducateur YABC).

« ...Grâce au cours YABC, j'ai vu de profonds changements dans les traditions très conservatrices. Beaucoup d'hommes avaient des attitudes très sexistes envers les femmes. Ceux qui ont suivi le cours ont changé. Les femmes, de leur côté, se sentent plus autonomes et ont moins peur de prendre la parole » (un délégué de la Fédération internationale, Asie du Sud).

« L'initiative YABC permet aux collectivités de parler ensemble de leurs vrais problèmes sociaux et des moments difficiles qu'elles ont traversés. C'est un processus neutre pour la réconciliation » (ancien coordonnateur principal du programme de relèvement après-conflit, Fédération internationale).

6.2 Donner de la vie aux années : mettre à profit l'expérience des personnes âgées

La population mondiale vieillit, car les individus vivent plus longtemps. Au vu des tendances actuelles, le nombre des plus de 60 ans devrait plus que tripler d'ici à 2050 pour atteindre deux milliards, dont 80 % vivront dans des pays à revenu faible ou moyen. Cette évolution a déjà d'importantes conséquences sociales et économiques.

Le réseau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'attache à promouvoir une image positive du vieillissement, qui reconnaît que les personnes âgées sont une ressource importante pour la société et que leurs connaissances et leurs compétences sont extrêmement utiles pour les générations plus jeunes. Il s'agit donc de promouvoir les environnements propices à l'intégration sociale des personnes âgées et de renforcer les capacités de ces personnes de vivre de manière autonome.

Les activités comprennent des programmes visant à aider les personnes âgées à rester aussi en forme et en bonne santé que possible, ainsi qu'à prévenir et à lutter contre la maltraitance. Les efforts de sensibilisation à la nécessité de mettre en place des services de transport, de logement et de soins mieux adaptés aux besoins des personnes âgées sont complétés par un soutien pratique des volontaires visant à aider ces personnes à accéder à ces services. Les situations d'urgence constituent un défi particulier, car les besoins spéciaux qu'elles génèrent chez les personnes âgées sont souvent négligés.

ENCADRÉ 6.4 NOUS DEVENONS DE PLUS EN PLUS VIEUX. QUE VA-T-IL NOUS ARRIVER ?

La **Croix-Rouge autrichienne** travaille avec les personnes âgées de tous milieux – aussi bien des bénéficiaires que des volontaires. En mettant l'accent sur les personnes âgées fragiles et vulnérables, elle fournit une aide à domicile, des soins infirmiers, des repas à domicile et un service de télésignalisation. Pour que ces personnes restent indépendantes aussi longtemps que possible, elle leur propose également des exercices de groupe et individuels. Comme le dit une volontaire âgée, « apprendre à rester en forme nous aide à ne pas être isolés ou coupés de la communauté ».

La **Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan** a aidé Tofic Bahramov à retrouver les membres de sa famille dont il était sans nouvelles à la suite des migrations pour le travail de la génération précédente. Aujourd'hui âgé de 70 ans, il aide sa Société nationale à retrouver d'autres personnes. Pendant ce temps, sa compatriote Taisiya Gordeyeva, 65 ans, distribue des repas chauds aux sans-abri et plaide leur cause avec ardeur.

« Quand je veux faire participer des personnes âgées, la première réponse est non », explique Eva Zsigmond, une volontaire du Club des générations de la **Croix-Rouge de Roumanie**. ‘Je suis trop vieux ou trop vieille pour ça’, me dit-on. Alors, je les fais mettre en ligne, je fais la somme de leurs âges et je leur dis : ‘vous avez 562 ans d’expérience. C'est plus que suffisant’.

Partout dans le monde, des personnes âgées sont victimes de maltraitance, mais le phénomène est sous-estimé. Svetlana Atanaskovic, une volontaire de la **Croix-Rouge serbe**,

L'engagement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à l'égard des personnes âgées revêt de nombreuses formes. Afin de dresser un tableau plus complet des activités et dans le cadre des efforts visant à encourager la communication de données ventilées par âge et par sexe, il est prévu d'introduire un indicateur relatif à

gère un service d'assistance téléphonique, qui répond aux questions des personnes âgées sur des sujets tels que les soins de santé, le bien-être, la pauvreté et les abus. Quand une enseignante à la retraite de 70 ans a été dépossédée de tous ses biens et privée de son appartement par des parents cupides, Svetlana l'a aidée à faire valoir ses droits et à obtenir une carte d'assurance maladie et a même obtenu que ses parents paient les soins dont elle avait besoin.

La Société de la **Croix-Rouge de Géorgie** est une fervente partisane de la solidarité intergénérationnelle. Nana Merchule, une volontaire de 63 ans, dirige une équipe de 14 personnes de tous les âges qui ont déjà aidé 100 personnes âgées à accéder à des financements pour leurs médicaments et à un logement. « Je suis heureuse parce qu'à mon âge, après avoir vécu tant d'expériences difficiles dans le passé, la Croix-Rouge m'a donné l'occasion d'aider les autres », confie-t-elle.

Tout le monde peut, à un moment de sa vie, avoir besoin du soutien des autres. L'équipe civique des mentors – généralement, des retraités – de la **Croix-Rouge hongroise** aide les jeunes à faire leurs devoirs et leur apporte un soutien moral et affectif afin de renforcer leur confiance et leur estime de soi. « Les jeunes qui participent à ce programme obtiennent de meilleures notes, passent plus de temps à l'école et ont de meilleures relations avec leur famille et leurs amis », explique Agnes Nagy, directrice de la section du Jasz-Nagykun-Szolnok. « Les mentors sont heureux quand leurs élèves progressent dans leur vie scolaire et personnelle. Ils enseignent aux enfants de nouvelles compétences, et ils leur apprennent à mieux se connaître. »

l'âge dans la Base de données et le système de compte rendu à l'échelle de la Fédération.

6.3 La migration

La migration n'est pas un phénomène nouveau et les migrants représentent 3 % de la population mondiale. Cela signifie qu'environ une personne sur 35 dans le monde est un migrant. Les migrants sont des individus qui quittent ou qui fuient leur domicile pour se rendre ailleurs (souvent à l'étranger), à la recherche d'un environnement meilleur et plus sûr. La migration peut être volontaire ou forcée, mais elle résulte généralement d'une combinaison de choix et de contraintes.

De nombreux migrants réussissent à s'établir dans leur nouvelle communauté, mais d'autres se heurtent à des difficultés et ce sont ces personnes qui constituent pour nous une priorité. Loin de leurs systèmes de soutien habituels, les migrants n'ont souvent pas accès aux services essentiels de santé et de protection sociale. Ils peuvent perdre le contact avec leur famille et leur communauté, être victimes de la traite d'êtres humains ou être exploités dans le cadre d'accords de travail informels.

Au cours du processus de migration, ils peuvent être détenus et privés de liberté. Ils peuvent également se heurter à d'autres obstacles, tels que les barrières culturelles et linguistiques, la discrimination et l'exclusion, voire la violence. Parmi la population migrante, les femmes, les enfants et les mineurs non accompagnés courent les plus grands risques.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge n'est ni pour ni contre la migration, mais il s'est donné pour mission de répondre aux besoins des migrants vulnérables, indépendamment de leur statut juridique ou administratif. Il s'agit de défendre le principe de l'accès humanitaire, d'«humaniser» les migrants plutôt que de les exclure ou de les stigmatiser, et de les aider à trouver des solutions

durables à leur situation, en coopération avec les communautés d'origine et d'accueil. Les migrants contribuent de manière positive à la vie sociale, économique et culturelle, ainsi qu'à la démographie de leur pays d'accueil. Ils apportent également une importante contribution à leur pays d'origine, notamment par le biais d'envois de fonds, dont la somme totale dépasse de loin celle de l'aide mondiale au développement.

Lorsque les pressions migratoires sont dues à des difficultés sociales ou économiques liées à une dégradation de l'environnement, à la survenue d'une catastrophe ou à l'éclatement d'un conflit, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge s'efforcent de renforcer la résilience des populations afin d'atténuer les facteurs qui poussent les individus à émigrer malgré leur volonté ou leur souhait de rester.

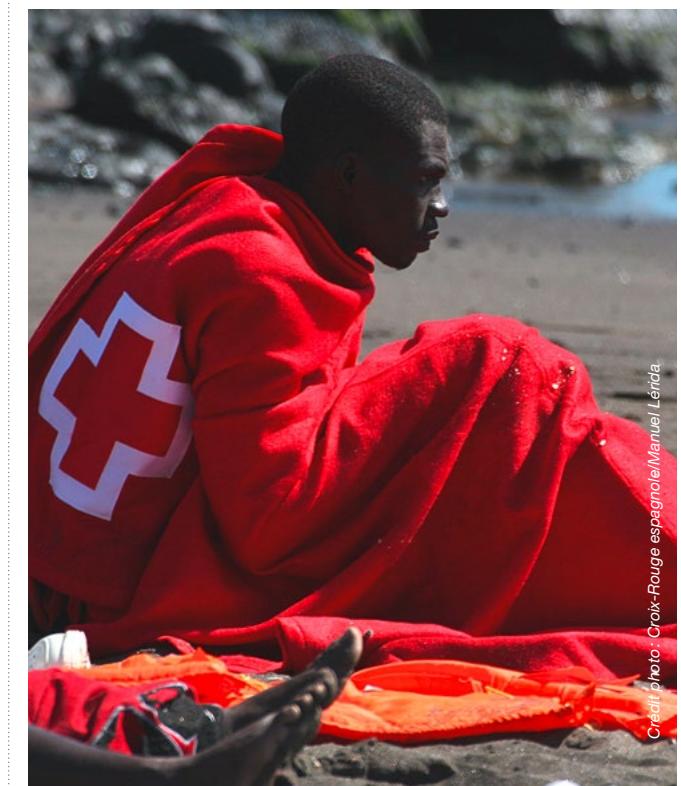
ENCADRÉ 6.5 «HUMANISER» LES MIGRANTS: UNE QUESTION DE PRINCIPES

Principes d'action généraux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge :

1. Se concentrer sur les besoins et la vulnérabilité des migrants
2. Inclure les migrants parmi les bénéficiaires des programmes humanitaires
3. Soutenir les aspirations des migrants
4. Reconnaître les droits des migrants
5. Lier l'assistance, la protection et le plaidoyer humanitaire en faveur des migrants
6. Établir des partenariats pour les migrants
7. Agir tout au long des routes migratoires
8. Apporter une aide au retour
9. Agir face aux déplacements de population
10. Atténuer les pressions à l'émigration dans les pays d'origine

Nous exhortons les gouvernements du monde entier à respecter les droits des migrants. À la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en 2011, 164 gouvernements sur 194 ont adopté une résolution sur la migration intitulée «garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale».

Le travail de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en faveur des migrants consiste à apporter une aide humanitaire et, au niveau individuel, à fournir une assistance sociale, une protection juridique et un soutien personnel. Les Sociétés nationales mènent des activités liées à la migration dans toutes les régions du monde.



ENCADRÉ 6.6 TRAVAILLER AVEC LES MIGRANTS : UNE TRADITION ANCRÉE DANS L'HISTOIRE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Le réseau des Sociétés du Croissant-Rouge d'Asie centrale sur les migrations pour le travail regroupe les **Sociétés nationales du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan**. Il agit en faveur des travailleurs migrants par des activités d'information et d'éducation, de défense de leurs droits fondamentaux et de prévention de la discrimination, de la xénophobie et de l'exclusion sociale.

La Plate-forme de coopération de la Croix-Rouge européenne pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants (PERCO) rassemble 26 Sociétés nationales dont l'objectif est d'influencer les politiques et pratiques européennes relatives à la migration.

À la mi-2015, plus de 5 000 personnes avaient trouvé la mort en tentant d'atteindre l'Europe par la Méditerranée, tandis qu'un peu plus de 36 000 étaient arrivées en Italie, en Grèce et à Malte par la mer. La **Croix-Rouge italienne** est en première ligne des opérations humanitaires. Elle fournit un soutien psychosocial et des équipes socio-juridiques et de secours et collabore avec les autorités italiennes pour rétablir les liens familiaux. La Croix-Rouge italienne est le principal intervenant en Sicile et à Lampedusa lors des débarquements, dans les centres de migrants et pendant les transferts vers des centres d'accueil gérés par le gouvernement. En outre, elle participe aux opérations de sauvetage des navires transportant des migrants en provenance de Libye, d'Egypte ou de Tunisie.

La **Croix-Rouge bulgare** fournit une assistance sociale, aide à contacter les ambassades des migrants pour obtenir des documents de voyage valides, et mène des activités de recherche des familles. La **Croix-Rouge suisse** dispense des conseils sur la santé et des soins médicaux. La **Croix-Rouge espagnole** aide les migrants qui ont des problèmes juridiques. La **Croix-Rouge allemande** plaide pour de meilleures lois nationales qui protègent les droits et la dignité des migrants. Dans le souci d'améliorer la qualité et l'efficacité des procédures et des décisions relatives à l'asile, la **Croix-Rouge autrichienne** fournit des données indépendantes sur les pays d'origine des demandeurs d'asile.

La **Croix-Rouge britannique** gère des centres d'accueil pour les migrants démunis et a mis en place un projet intitulé « Positive Images », qui vise à favoriser des attitudes positives à l'égard des migrants vulnérables. Sa boîte à outils, qui peut être adaptée à différents contextes locaux, a été reprise par d'autres Sociétés nationales européennes. La **Croix-Rouge croate** porte son attention sur le lien entre trafic d'êtres humains et migration irrégulière afin de prévenir toute exploitation en renforçant les compétences et les capacités des migrants.

Le réseau de la **Croix-Rouge suédoise** pour le retour fournit des informations, des conseils et une assistance à la réintégration aux demandeurs d'asile d'Iraq, de Serbie et du Kosovo déboutés afin qu'ils puissent retourner dans leur communauté dans des conditions de dignité et de sécurité.

Les Sociétés du **Croissant-Rouge** d'Afrique du Nord, notamment du **Maroc, de Tunisie, de Libye et d'Egypte**, s'emploient à améliorer les conditions de vie des migrants en fournissant des services sociaux et en plaident pour la protection des migrants en transit confrontés à la répression, l'exploitation et la traite.

En Afrique australe, l'Initiative Ubuntu traduit les valeurs fondamentales de la culture africaine, telles que le respect pour la vie et la dignité humaines, et vise à répondre aux besoins humanitaires des migrants vulnérables. Elle s'attache à promouvoir le respect de la diversité et l'intégration sociale entre les communautés d'accueil et les migrants par le biais de programmes de santé, de premiers secours, de gestion des catastrophes et de développement des capacités organisationnelles. Elle est coordonnée par les **Sociétés nationales du Lesotho, du Mozambique, d'Afrique du Sud, du Swaziland et du Zimbabwe** avec l'appui du Secrétariat de la Fédération internationale et du CICR.

De nombreuses Sociétés nationales d'Afrique de l'Ouest font face aux déplacements internes et internationaux liés aux catastrophes environnementales, aux conflits internes ou à l'instabilité. Par exemple, les Sociétés de la **Croix-Rouge du Burkina**

Faso, du Ghana, de Guinée et du Mali sont venues en aide aux populations ivoiriennes fuyant vers le Libéria.

La **Croix-Rouge australienne** fournit des services humanitaires aux réfugiés, aux victimes de la traite des êtres humains, aux demandeurs d'asile, aux migrants placés en détention et à d'autres personnes qui sont vulnérables en raison de la migration. Ses services incluent le rétablissement des liens familiaux, des conseils juridiques et un soutien en matière de santé de base et d'hébergement.

En Amérique centrale et au Mexique, les Sociétés nationales veillent à ce que les migrants malades, blessés ou handicapés aient accès à des soins médicaux et une assistance sociale, et puissent maintenir ou rétablir le contact avec leur famille. Elles ont pris l'initiative d'une chaîne humanitaire – un service d'ambulance géré par les **Sociétés nationales du Mexique, du Guatemala, du Honduras et du Salvador** et utilisé pour transporter chez eux les migrants malades ou blessés bloqués dans les régions frontalières.

La **Société de la Croix-Rouge du Belize** protège les migrants vulnérables en détention. Avec le soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, elle plaide pour le respect des droits à une protection des familles cubaines détenues par les forces de police du Belize en effectuant des visites dans le centre de détention, et veille à ce que les migrants bénéficient des soins médicaux nécessaires, de nourriture et d'eau, et puissent garder le contact avec leur famille.

La **Croix-Rouge colombienne** fournit une aide humanitaire et une assistance à la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées. La **Croix-Rouge vénézuélienne** offre de longue date des services aux migrants, pour la plupart des Colombiens et des groupes autochtones. L'accent est mis sur la formation des volontaires, des autorités civiles, des militaires et des communautés d'accueil par le biais de séminaires et d'ateliers sur l'assistance aux migrants vulnérables et la fourniture de services d'orientation, d'aide et de soutien juridique.

7. ACTION FACILITATRICE 1

BÂTIR DES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE FORTES

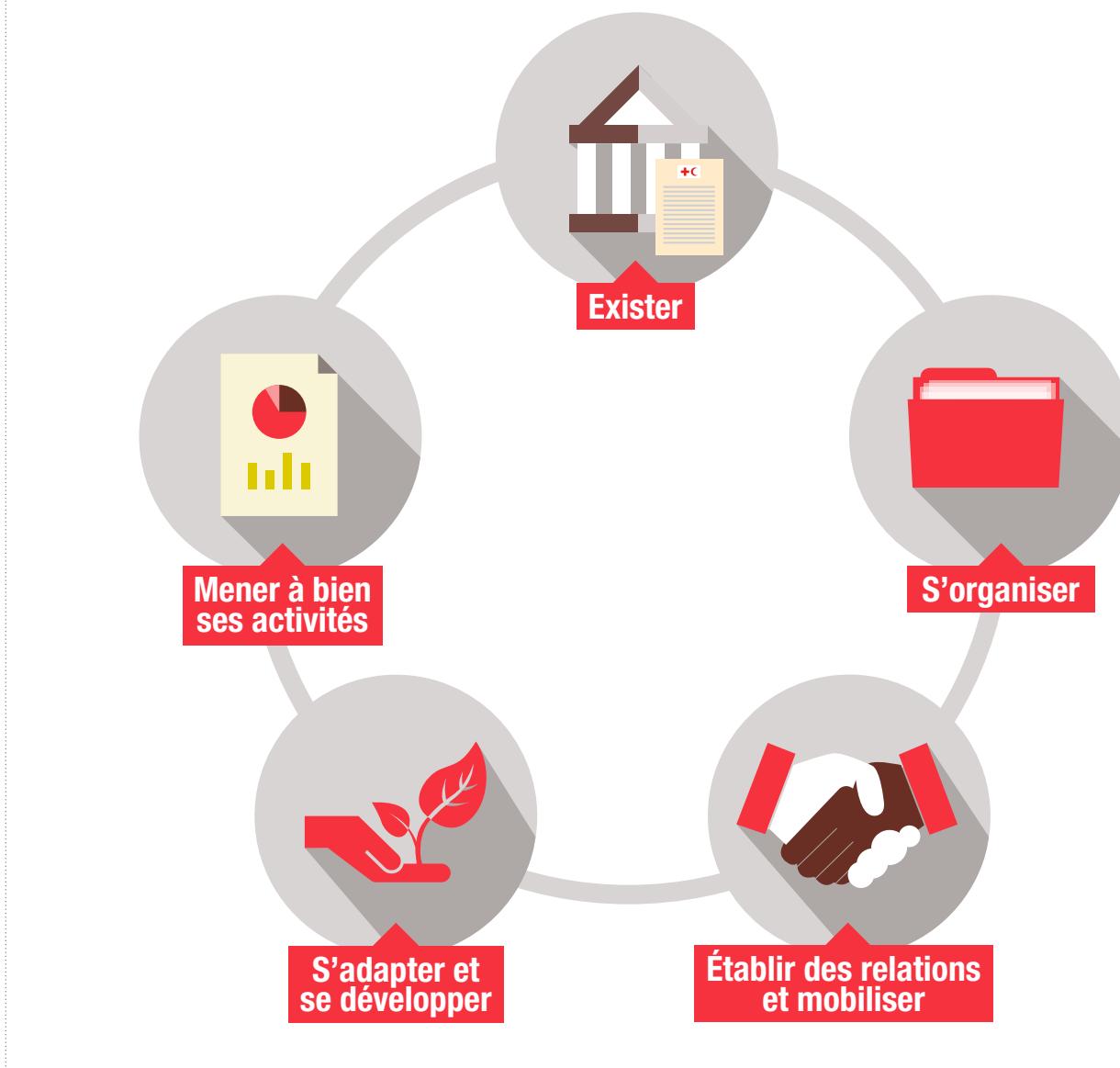
Ce que dit la Stratégie 2020...

Nos activités sont menées par un réseau respecté de volontaires et de membres organisés à travers leurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, qui, de par le statut particulier que leur confèrent les législations nationales, jouissent d'un partenariat spécifique et distinct avec les pouvoirs publics dont elles sont les partenaires auxiliaires dans le domaine humanitaire. Des Sociétés nationales fortes sont le fondement essentiel de toutes nos activités.

L'impact attendu est le suivant:

- capacités accrues et durables des Sociétés nationales aux niveaux national et local ;
- une culture plus solide du volontariat et une participation et un leadership accrus de la jeunesse ;
- des services améliorés et durables des Sociétés nationales en faveur des personnes les plus vulnérables.

Figure 7.1 Capacités essentielles d'une Société nationale



Source: département Développement organisationnel

52 > ACTION FACILITATRICE 1 BÂTIR DES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE FORTES

La capacité combinée des Sociétés nationales de fournir des services est la principale force de la Fédération et du Mouvement dans son ensemble.

Les Sociétés nationales sont profondément enracinées dans le contexte dans lequel elles opèrent. Une Société nationale forte est capable de fournir, dans tout le pays, par le biais d'un réseau d'unités fonctionnant à l'aide de volontaires, un service approprié aux personnes vulnérables, aussi longtemps qu'elles en ont besoin.

L'expérience acquise au fil des décennies révèle que la force d'une Société nationale provient de sa propre dynamique organisationnelle, laquelle repose sur un ensemble de capacités essentielles toutes liées les unes aux autres (figure 7.1). Nous évaluons nos capacités au moyen de notre processus d'Évaluation et de certification des capacités organisationnelles (ECCO). Le processus débute par une auto-évaluation systématisée portant sur 85 caractéristiques. Chaque caractéristique est évaluée sur une échelle cumulative allant de un à cinq, l'objectif étant d'atteindre le niveau de référence pour chacune des caractéristiques (figure 7.2).

Figure 7.2 Évaluer les capacités au regard d'une série de caractéristiques (exemple)

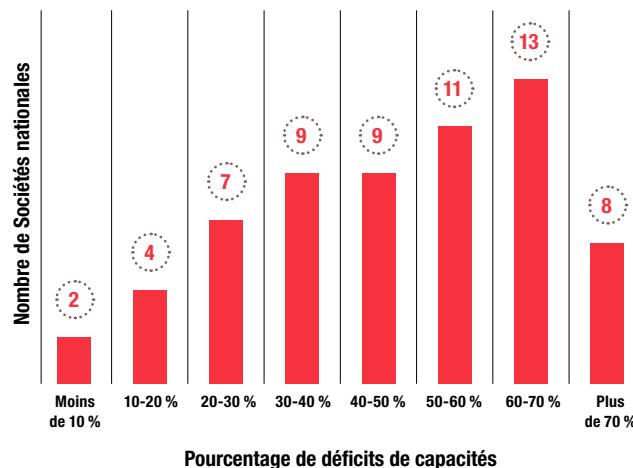
Caractéristique	Échelle de notation en cinq lettres				
	A	B	C	D	E
Investissement dans les compétences	Niveau A non atteint pour cette caractéristique	La Société nationale répertorie les compétences et les profils dont elle a besoin pour mettre en œuvre ses activités.	La procédure de recrutement des volontaires fait une distinction entre le recrutement général et le recrutement de groupes et profils spécifiques.	La Société nationale a recensé les compétences des volontaires et du personnel qui sont nécessaires pour l'aider à faire plus, à faire mieux et à aller plus loin. Elle s'emploie à renforcer ces compétences.	La Société nationale dispose de suffisamment de compétences et de ressources pour se lancer dans de nouvelles activités ou élargir des activités existantes, afin de répondre aux besoins de la communauté.
Gestion des successions	Niveau B non atteint pour cette caractéristique	La Société nationale répertorie les meilleurs éléments dans sa base de volontaires et de membres du personnel. La direction encourage les jeunes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge Jeunesse à devenir volontaires, et elle assure le suivi de ce processus.	La Société nationale investit dans la formation des personnes qu'elle a identifiées comme étant des talents et leur permet de bénéficier de possibilités d'apprentissage à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation.	La Société nationale offre une formation générale en matière de direction/gouvernance aux futurs candidats potentiels à des postes clés.	La Société nationale a un plan relatif aux successions aux postes de direction.

↑
Niveau de référence pour toutes les Sociétés nationales

Source: département Développement organisationnel

Les Sociétés nationales sont les mieux placées pour évaluer leurs capacités. Seules 13 des 63 Sociétés nationales qui ont mené à bien le processus ECCO ont indiqué atteindre le niveau de référence pour au moins 70% des caractéristiques, tandis qu'un tiers des Sociétés nationales participantes estiment atteindre ce niveau pour moins de 40% des caractéristiques (figure 7.3).

Figure 7.3 Auto-évaluation des Sociétés nationales (données 2011-2014 provenant de 63 Sociétés nationales)



Cet effort mérite d'être salué, car bien connaître ses propres forces et faiblesses est une condition préalable pour toute Société nationale qui souhaite s'améliorer dans le but de faire plus et de le faire mieux. Les domaines dans lesquels les Sociétés nationales doivent le plus souvent renforcer leurs capacités sont la sécurité et la gestion des risques, la mobilisation des ressources financières et la gestion des ressources humaines, notamment des volontaires. Bien que les Sociétés nationales obtiennent de meilleurs résultats en ce qui concerne la gestion financière, la gouvernance, la communication externe et le maintien de leur autonomie, des lacunes subsistent (figure 7.4).

Figure 7.4 Sociétés nationales satisfaisant aux exigences minimales (données 2011-2014 provenant de 63 Sociétés nationales)

Groupe de caractéristiques	Nombre de caractéristiques	Pourcentage de Sociétés nationales par groupe satisfaisant aux caractéristiques, en moyenne
Autonomie	3	88 %
Gestion financière	11	66 %
Capacité en matière de gouvernance	5	64 %
Communication externe	4	59 %
Logistique	2	59 %
Gestion du cycle de projet	6	55 %
Identité Croix-Rouge/Croissant-Rouge	5	53 %
Culture du volontariat et gestion des volontaires	4	41 %
Ressources humaines	5	39 %
Mobilisation de ressources financières	9	33 %
Sûreté et sécurité	3	19 %
Gestion des risques	3	16 %

Source: département Développement organisationnel

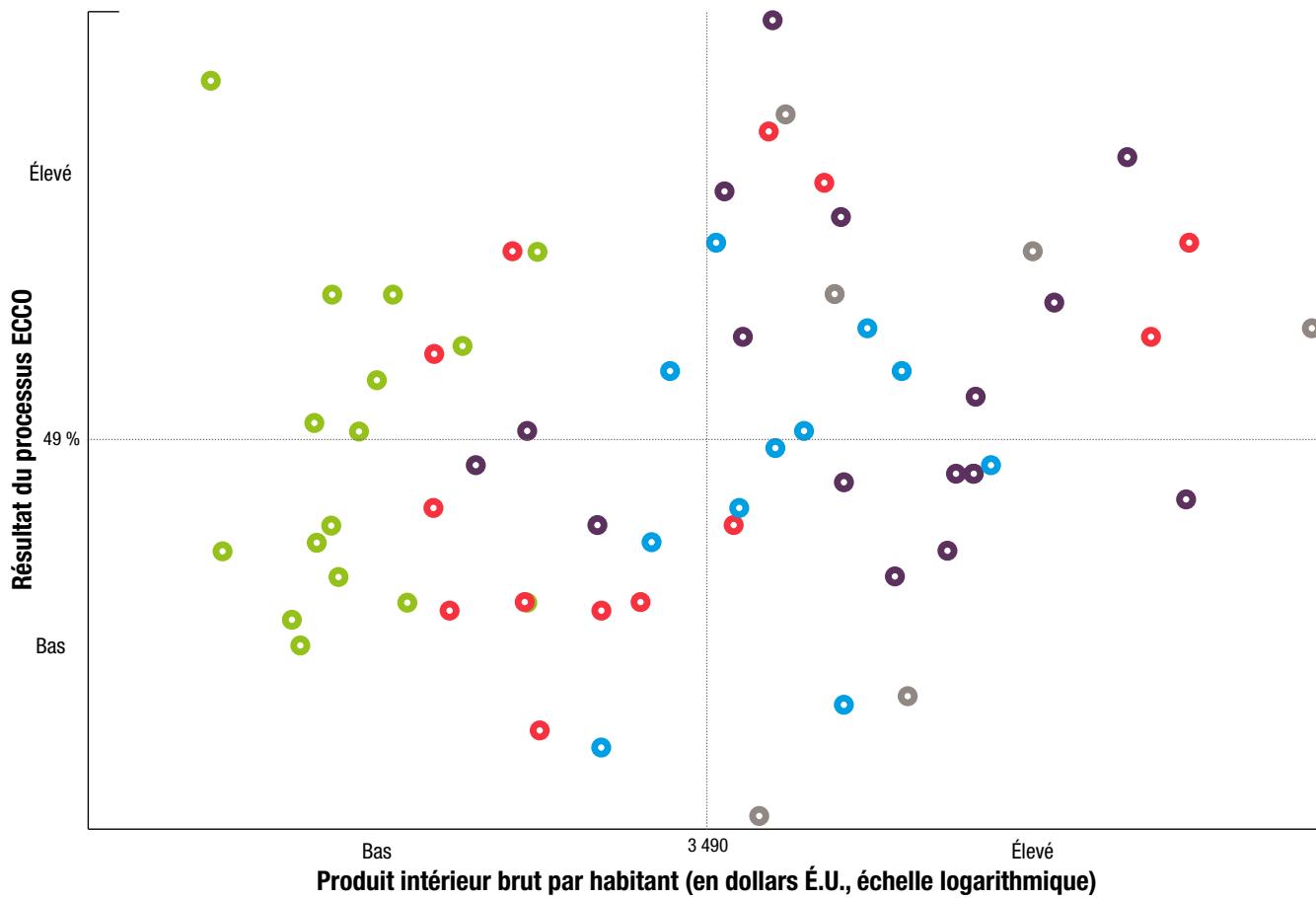


Crédit photo : IFRC/Croix-Rouge philippine/Noel Celis

54 > ACTION FACILITATRICE 1 BÂTIR DES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE FORTES

Figure 7.5 Force par rapport au niveau de richesse (données 2011-2014 provenant de 63 Sociétés nationales)

- Afrique
- Amériques
- Asie-Pacifique
- Europe
- Moyen-Orient et Afrique du Nord



Source: département Développement organisationnel

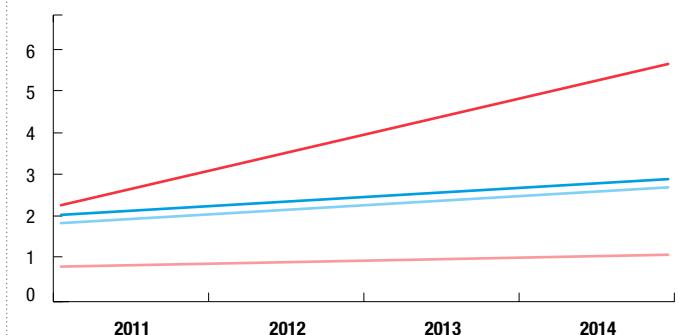
Il est intéressant de noter que la force d'une Société nationale n'est pas nécessairement liée à la richesse de son pays; tant les Sociétés issues de pays riches que celles issues de pays plus pauvres peuvent devenir fortes (figure 7.5).

Les analyses en cours laissent penser que les facteurs essentiels du succès incluent un leadership adapté au contexte et des partenariats à long terme solides et stratégiques, répondant aux besoins des Sociétés nationales en matière de développement organisationnel.

Le partenariat mis en place entre le Ministère britannique du développement international et 43 Sociétés nationales entre 2011 et 2014 démontre l'importance d'une relation à long terme pour le renforcement constant des capacités des Sociétés nationales en matière de fourniture de services (figure 7.6).

Figure 7.6 Développer les forces par le biais des partenariats (données 2011-2014 provenant de 43 Sociétés nationales, tendance linéaire)

- Personnes atteintes (10 millions)
- Recettes (CHF 100 millions)
- Dépenses (CHF 100 millions)
- Volontaires (millions)



Source: département Planification et évaluation

ENCADRÉ 7.1 LONGUE VIE AU LEADERSHIP

En 2004, les partenaires de la **Croix-Rouge du Viet Nam** au sein du Mouvement ont insisté sur la nécessité de séparer la gouvernance de la gestion, conformément aux écoles de pensée occidentales des années 1970. L'assemblée de la Société nationale a fini par le faire. Toutefois, cela n'avait pas de sens au regard de sa culture et du contexte, et le changement n'a été réalisé qu'au bureau central en raison des pressions externes. Il en a résulté de la confusion et, sans surprise, la Société nationale est finalement revenue au modèle antérieur qui fonctionnait bien.

Les théories organisationnelles occidentales sont souvent influencées par une approche hiérarchisée des fonctions de commandement et de contrôle et ont tendance à se concentrer sur le leader en tant que personne – ou le leadership tel qu'exercé par les organes décisionnels officiels – à la tête de l'organisation.

Dans le monde multidimensionnel actuel, la haute direction omnipotente qui a tout compris est un mythe, à supposer qu'elle ait jamais existé. Le développement d'une Société nationale d'aujourd'hui doit être compris dans un contexte spécifique et doit tenir compte de la complexité des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en tant qu'organisations à plusieurs niveaux, conduites par les membres ou basées sur le volontariat, qui évoluent progressivement et ont une dynamique et des responsabilités uniques.

Les clubs de mères de la **Croix-Rouge du Ghana** sont une initiative communautaire lancée en 1970 pour lutter contre l'infection par le ver de Guinée. Le modèle, qui était fondé

sur les traditions et le leadership locaux, s'est rapidement étendu à l'ensemble du pays et même à la **Croix-Rouge togolaise** voisine. Quarante ans plus tard, ces clubs de mères existent toujours car la direction est décentralisée et répartie entre plusieurs personnes, bien que le bureau central ait connu des moments très difficiles en raison de crises et de faiblesses récurrentes.

Ces dix dernières années, la **Croix-Rouge italienne** a connu des changements organisationnels notables. Une étude récente indique que même si les postes de dirigeant sont importants puisqu'ils induisent un sentiment de légitimité, c'est la dynamique collective qui emmène l'organisation sur une voie donnée. La vision du changement organisationnel a pris forme parmi les volontaires. Le principal dirigeant n'aurait pas pu entamer seul la réforme et guider l'organisation dans ce processus s'il n'avait pas été suivi par ceux qui prônaient déjà le changement. Néanmoins, il fallait une convergence de valeurs et de croyances entre les volontaires et les dirigeants officiels, ces derniers devant être disposés à mettre l'accent sur les relations humaines et pas seulement sur les aspects professionnels.

En 2003, la **Croix-Rouge du Burundi** avait touché le fond. La fin des opérations de secours et les tensions persistantes entre les partenaires externes et la Société nationale avaient conduit les partenaires à progressivement retirer leur soutien. Il en a résulté la suppression de la plupart des postes et l'effondrement de presque toutes les activités. Cela a déclenché un changement de stratégie au sein de la direction de la Société nationale et conduit à l'organisation, en 2005, de la première

assemblée générale démocratique, puis à la nomination d'un nouveau secrétaire général, dont la vision était que chaque communauté devait compter des secouristes formés, organisés en unités dirigées par les membres. Afin d'étendre ce modèle à l'ensemble du pays, le secrétaire général a investi massivement dans un leadership décentralisé, fondé sur un système de participation active de la communauté, une représentation démocratique ascendante à plusieurs niveaux et un rôle d'appui à la coordination descendante. Aujourd'hui, des services sont fournis aux personnes les plus vulnérables dans 98 % des villages du pays par des unités locales qui mobilisent environ 450 000 membres actifs.

Le leadership partagé permet une efficacité et une souplesse organisationnelles accrues. Les individus assurent l'ancrage de la Société nationale dans la communauté dont ils font partie en mobilisant leurs propres réseaux. L'organisation s'adapte naturellement aux changements d'environnement que les hauts dirigeants ne sont peut-être pas en mesure de gérer eux-mêmes.

Ainsi, pour les Sociétés nationales d'aujourd'hui, les systèmes de leadership partagé qui, par le biais de processus formels ou informels, comprennent des mécanismes d'équilibre des pouvoirs, garantissent que les différentes parties prenantes réalisent les aspirations de l'organisation et ne se concentrent pas sur leurs propres intérêts. Nous devrions néanmoins accepter l'idée que différentes formes sont possibles selon la culture locale, le type d'organisation et le type d'activités qui sont menées.

ENCADRÉ 7.2 «NOUS POURRIONS ÊTRE BIEN MEILLEURS AUJOURD'HUI.»

La **Croix-Rouge éthiopienne** vient en aide aux populations vulnérables depuis plus de 80 ans. Toutefois, comme nombre de Sociétés nationales qui dépendent largement de financements externes d'urgence et fonctionnent presque continuellement en mode de crise, elle ne s'est pas attaquée aux problèmes systémiques qui ont entravé son développement, selon la secrétaire générale Frehiwot Worku. Elle a dû faire face à la rotation du personnel, au manque de visibilité de ses opérations et à des problèmes de financement et de compte rendu. Mme Worku a compris que ces problèmes allaient au-delà des questions opérationnelles quotidiennes et que la Société nationale devait revoir son orientation stratégique globale et son positionnement.

C'est là que la Croix-Rouge éthiopienne a décidé de s'engager dans le processus ECCO du Secrétariat de la Fédération internationale. Tous ses membres, ses volontaires et ses employés ont dû se réunir pour parvenir à une compréhension commune de leurs forces et de leurs faiblesses, ce qui «a permis de trouver un terrain d'entente pour lancer un processus de changement», dit Mme Worku. «Nous faisons beaucoup de choses mais pas de manière durable. Les partenaires apportent des fonds ou des idées de projets, que nous mettons en œuvre. Ils viennent avec des outils de renforcement des capacités, mais la plupart sont utilisés pour acheter des choses et pas vraiment pour développer une capacité systémique.»

«Aujourd'hui, nous essayons de nous concentrer davantage sur notre objectif stratégique et sur les changements dans notre propre plan d'action. Je crois que nous continuerons de bénéficier de financements si nous avons une orientation, un objectif et un engagement clairs.»

La **Croix-Rouge libanaise**, elle aussi, n'a pas connu de répit. Elle répond à la plupart des besoins en transport médical d'urgence au Liban et vient aujourd'hui en aide à des dizaines de milliers de réfugiés venus de Syrie et d'ailleurs. Néanmoins, ses pratiques internes n'ont pas évolué, avoue Nabih Jabr, directeur adjoint, en référence aux deux dernières décennies qu'il qualifie de «période éprouvante», durant laquelle la Société nationale a été mise à l'épreuve et a obtenu de très bons résultats. Mais elle n'est pas encore arrivée là où elle peut réaliser son plein potentiel.

«L'aspect essentiel du processus ECCO est qu'il nous a aidés à nous concentrer sur nos capacités organisationnelles, telles que les ressources humaines, la gestion financière, la sûreté et la sécurité», précise M. Jabr. «Nous pourrions être bien meilleurs aujourd'hui. Par exemple, nous avons de très bons volontaires, mais nous ne pouvons pas recruter les meilleurs gestionnaires et le meilleur personnel possible parce que nous n'avons jamais investi dans la gestion des ressources humaines.»

Il y a aussi des problèmes dans la façon dont la Société nationale gère ses volontaires. «Par exemple, faire du volontariat dans un service médical d'urgence est très astreignant. Quand les gens se marient ou évoluent dans leur carrière, ils n'en ont plus le temps. Mais ils sont imprégnés de la Croix-Rouge. Après tant d'années, ils ont des valeurs Croix-Rouge et l'esprit Croix-Rouge. Nous pouvons maintenant offrir aux volontaires d'autres possibilités afin de les fidéliser et d'utiliser leur expérience.»

Plusieurs raisons peuvent inciter les Sociétés nationales à engager un processus ECCO. «Pour nous, c'était un bon moyen de nous comparer aux autres, de déterminer si nous faisons bien les choses, ou pas, et de savoir exactement ce que nous pouvons améliorer», précise Essam Abdulgalil du **Croissant-Rouge du Qatar**. «Concilier tous les points de vue a été un accomplissement.»

«L'objectif d'ensemble était de renforcer notre Société nationale», explique Filipe Nainoca, directeur général de la **Croix-Rouge des Fidji**. «Plutôt que d'avancer dans le noir, nous avons pu, grâce au processus ECCO, déterminer clairement ce que nous devions faire. Ce qui m'a le plus surpris, c'est la diversité des perceptions au sein d'une même organisation. L'un des messages était que nos volontaires se sentaient exclus. Nous avons donc mis en place des stratégies visant à renforcer les sections, favoriser la communication et encourager le développement des volontaires.»

«Les choses ont changé. Pour la première fois l'an dernier, nous avons pu mettre en œuvre un programme de lutte contre la dengue dans lequel l'accent était mis sur la formation des équipes des sections à la sensibilisation», indique M. Nainoca.

«Quatre membres du personnel ont formé 200 volontaires de 14 sections, ce qui a permis d'atteindre 86 000 personnes.»

«Les résultats du processus ECCO ont confirmé nos lacunes et les discussions nous ont aidés à hiérarchiser de façon structurée et constructive ce que nous avions à faire», explique Nia Burtikashvili, secrétaire générale adjointe de la **Société de la Croix-Rouge de Géorgie**. «Le processus ECCO nous a aidés à préparer le terrain pour l'élaboration d'une stratégie de gestion qui était plus que nécessaire.»

Même les Sociétés nationales relativement bien dotées des pays riches décèlent des faiblesses dans des domaines où elles sont supposées être très fortes. «Nous avons constaté que nous n'avions pas une idée précise de l'effectif de nos volontaires, que nous ne savions pas où ils se trouvent ou si nous leur apportions un soutien suffisant», précise Patrick Vinberg de la **Croix-Rouge suédoise**. «Cela nous a ouvert les yeux, car nous avons soutenu le développement du volontariat dans des Sociétés nationales partenaires pendant plus de dix ans. Quand nous nous sommes évalués par le biais du processus ECCO, nous nous sommes rendu compte que notre score était assez bas. Voilà qui pousse à réfléchir : sommes-nous plus exigeants avec nos partenaires qu'avec nous-mêmes ? Nous devons travailler sur certains aspects et nous avons beaucoup à apprendre de nos partenaires.»

«Nous en avons appris davantage sur notre organisation. Comment fédérer nos 980 sections, un organisme Croix-Rouge Jeunesse indépendant et le siège en une seule organisation nationale conformément au principe fondamental d'unité de la Croix-Rouge?», s'interroge M. Vinberg. Cependant, le processus ECCO n'a pas seulement mis en évidence les lacunes de la structure de la Société nationale. «La manière dont nous fonctionnons a aussi des avantages. Nous sommes vraiment une organisation locale, dirigée par ses membres, et non une organisation à structure pyramidale, sans volontaires. Si vous regardez le tableau d'ensemble, notre modèle présente aussi beaucoup d'avantages.»

7.1 Réduire la fracture numérique

Dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la fracture numérique, le Secrétariat de la Fédération a recensé les capacités en matière de technologies de l'information et de la communication des 155 Sociétés nationales ayant participé aux enquêtes menées en 2011 et en 2013. Les résultats de ces enquêtes ont conduit à la décision d'apporter en priorité un soutien à 28 Sociétés nationales. Un appui souvent très élémentaire a été fourni en vue de stabiliser et simplifier des systèmes, raccorder des sections locales, former les employés et les responsables techniques, fournir des logiciels antivirus et de bureautique, mettre en place un réseau de soutien composé de prestataires de services et mettre à profit la présence et la réputation mondiales de la Fédération pour négocier des accords plus avantageux avec les entreprises spécialisées dans les technologies. Cet appui a permis d'accroître d'un tiers en moyenne les capacités en matière de technologies de l'information et de la communication de ces 28 Sociétés nationales durant la période 2011 à 2013.



Credit photo: Croix-Rouge américaine/Winnie Romanil

7.2 Le volontariat dans un monde en évolution

En République démocratique du Congo, les volontaires ont aidé à protéger plus de deux millions de personnes de la poliomyélite. En Syrie, ils apportent chaque mois une aide vitale à plus de 3,5 millions de personnes. Nos volontaires ont été en première ligne de l'action contre l'Ebola en Afrique de l'Ouest, portant assistance à quelque 7 millions de personnes.

Ces exemples montrent que la force, l'efficacité et la portée des Sociétés nationales reposent sur leur capacité de mobiliser des volontaires et cette capacité s'exprime quand un volontaire interagit avec un bénéficiaire.

Le volontariat apporte des avantages personnels et sociaux non pécuniaires considérables aux individus et, par voie de conséquence, à leur communauté. Pour les personnes isolées et marginalisées (notamment les communautés de migrants), c'est un moyen important de parvenir à l'intégration sociale. En outre, c'est un moyen essentiel de renforcer le capital humain et social des communautés, de défendre leurs besoins et leurs droits, et de renforcer leur résilience face aux crises. Le volontariat devra jouer un rôle central dans la réalisation des Objectifs de développement durable en assurant la mise en œuvre au niveau local partout dans le monde. La voie à suivre consiste à considérer les volontaires non plus comme de simples prestataires de services, mais comme des acteurs du développement et donc comme des maillons essentiels de l'action civique et de la résilience.

Maintenant que deux personnes sur mille dans le monde œuvrent en tant que volontaire pour le compte des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notre modèle fondé sur le volontariat non seulement

est extrêmement rentable, mais aussi il génère, sur le plan social, une valeur ajoutée considérable, estimée à sept milliards de dollars É.U. par an, soit environ un dollar É.U. par habitant de la planète.

Toutefois, le nombre de volontaires ne donne pas simplement une indication de la taille de notre réseau. Il montre aussi notre capacité de faire participer les communautés dans lesquelles nous œuvrons, de nouer le dialogue avec elles et de mobiliser des personnes qui s'aideront elles-mêmes et aideront autrui. Enfin, il est le reflet de l'identité, de l'approche et, surtout, de la pertinence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Pour continuer à renforcer le volontariat, nous avons réalisé en 2013 l'*Étude mondiale sur le volontariat*. Il s'agit de l'examen le plus important et le plus rigoureux jamais conduit sur le volontariat au sein de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : 160 Sociétés nationales ainsi que des centaines de volontaires y ont participé, lançant un débat plus que nécessaire.

De profonds changements sont en cours et nous devons faire face aux pressions économiques, à des conditions de vie plus stressantes dans les centres urbains, à la migration, à l'évolution démographique, aux progrès technologiques qui permettent à chacun de promouvoir sa propre cause sociale et à la mondialisation qui crée de la concurrence et de nouvelles possibilités. Ces évolutions sont à l'origine d'un changement de paradigme majeur dans les schémas de volontariat.

Aujourd'hui, les volontaires préfèrent effectuer des missions plus courtes, ce qui fait augmenter des coûts liés au recrutement et à la fidélisation. Ils veulent aussi tirer un meilleur parti de leur expérience de volontariat,

que ce soit sous la forme de voyages, de formations, de développement des compétences ou de création de contacts professionnels pouvant mener à l'emploi. La volonté d'aider les autres est toujours forte, mais ils veulent de plus en plus changer les choses. Les volontaires d'aujourd'hui veulent exercer un contrôle accru sur leurs activités et se servir de cette expérience pour développer leurs propres idées et initiatives, en mettant l'accent sur l'intention, l'indépendance et l'impact. La tendance consiste à élaborer les services en collaboration avec les volontaires plutôt que de les faire participer à des activités préconçues.

ENCADRÉ 7.3 **ASSURER LA SÉCURITÉ DE NOS VOLONTAIRES**

- La formation aux premiers secours et les cours d'introduction de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont dispensés dans presque toutes les Sociétés nationales dans le monde.
- La formation en ligne « Stay safe », élaborée par le Secrétariat de la Fédération internationale, est utilisée par plus de 100 Sociétés nationales, et les exercices de simulation et les cours pratiques sont de plus en plus la norme.
- Les rapports d'incidents et les enquêtes font partie des procédures opérationnelles de routine permettant d'apprendre et de s'améliorer.
- Quarante-neuf Sociétés nationales ont leur propre régime d'assurance des volontaires.
- Plus de 71 000 volontaires dans 78 Sociétés nationales bénéficiaient d'une couverture d'assurance en 2014, un chiffre en augmentation.

Par ailleurs, les volontaires interviennent de plus en plus dans des environnements très complexes et souvent dangereux, ce qui les expose à des risques considérables de traumatisme psychologique et physique. Chaque année, de nombreux volontaires perdent la vie : un nombre record de 58 volontaires et employés sont morts entre 2012 et 2014.

La Fédération apprend à s'adapter aux changements. Les Sociétés nationales devront effectuer leurs propres

études du marché local (seulement 5 % des Sociétés nationales le font actuellement) et créer des fonctions chargées de la gestion des volontaires (seulement un tiers des Sociétés nationales à ce jour). Elles doivent aussi mettre en place des systèmes d'intervention plus rapides afin de réduire la durée moyenne de deux à trois mois entre le recrutement et le déploiement des volontaires. Enfin, elles doivent faire preuve d'innovation afin d'attirer et de fidéliser davantage de volontaires.

ENCADRÉ 7.4 **UNE JOURNÉE DANS LA VIE D'UN VOLONTAIRE**

Il est 6 h 30 et Daniel se prépare à endosser son habit de volontaire. Depuis un an, il participe aux efforts déployés pour mettre fin à l'épidémie de maladie à virus Ebola en Sierra Leone. Il dirige aujourd'hui l'équipe de la **Croix-Rouge de Sierra Leone** qui procède à l'inhumation sûre et digne de dépouilles susceptibles d'être infectées par le virus. C'est un travail difficile et les membres de l'équipe se sont heurtés à une forte opposition des communautés qui avaient peur d'eux. Leurs propres familles leur ont demandé de quitter la maison, les hôtels ont refusé de leur louer des chambres et beaucoup de commerces de les servir. Mais progressivement, ils ont su gagner la confiance des communautés. Daniel est l'un des 7 000 volontaires de la Croix-Rouge à l'œuvre dans les pays touchés par le virus Ebola.

Le 8 mai 2015, Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous avons demandé à nos volontaires partout dans le monde de prendre une photo de ce qu'ils faisaient ce jour-là. Près de 3 000 photos et récits ont été présentés par 110 pays, ce qui ne représente qu'une petite partie de l'incroyable travail accompli par les volontaires.

La journée commence par la nouvelle tragique du décès d'un autre volontaire du **Croissant-Rouge arabe syrien**, tué alors qu'il effectuait une mission médicale. Plus de 50 volontaires et employés ont été tués depuis le début du conflit. Plus tard,

la **Croix-Rouge du Népal** rendra hommage à deux de ses volontaires tués pendant le tremblement de terre alors qu'ils collectaient du sang. Ces dangers sont une réalité quotidienne pour nombre de nos volontaires.

Dans d'autres parties du monde, des volontaires commencent eux aussi leur journée. Les volontaires de la **Croix-Rouge des îles Salomon** se rendent dans une école pour aider des enfants ayant des besoins spéciaux. Des volontaires de la **Croix-Rouge du Soudan du Sud** arrivent près d'un marché pour prodiguer des soins à des jeunes sans-abri. Des volontaires de la **Croix-Rouge hellénique** font la classe à des mineurs non accompagnés demandeurs d'asile. Des volontaires de la **Société de la Croix-Rouge du Belize** creusent un puits avec des villageois. Des volontaires du **Croissant-Rouge libyen** livrent du matériel médical aux hôpitaux dans les zones touchées par le conflit.

La journée se poursuit avec des histoires comme celles-ci, qui témoignent chacune des efforts individuels et collectifs déployés pour changer les choses. Alors que minuit approche, un dernier récit nous parvient : tandis que ses voisins dorment paisiblement, un volontaire de la **Croix-Rouge philippine** suit avec attention l'avancée d'un typhon menaçant la côte et se tient prêt à alerter les équipes d'intervention d'urgence.

7.3 Une jeunesse forte pour des Sociétés nationales fortes

La première initiative formelle visant à associer les jeunes aux activités de la Croix-Rouge a vu le jour en 1892, mais a ensuite été rejetée. Ce n'est qu'en 1906, après le tremblement de terre de San Francisco, que la Croix-Rouge américaine fait état de la première contribution officielle de la jeunesse. Les jeunes sont depuis lors à l'avant-garde des efforts déployés partout dans le monde et assument de multiples rôles. Ils sont notamment des innovateurs et des adeptes précoce des moyens de communication, des réseaux sociaux et d'autres technologies ; des ambassadeurs et des défenseurs interculturels ; des éducateurs de pairs ; des agents de la mobilisation communautaire ; et des agents du changement de comportement.

La Stratégie de la Fédération relative à la mobilisation de la jeunesse rapproche trois perspectives de la mobilisation des jeunes : les jeunes en tant que volontaires, les jeunes en tant que leaders et les jeunes en tant que bénéficiaires. Selon les estimations, la moitié de nos volontaires sont des

jeunes et la quasi-totalité des Sociétés nationales favorisent une participation active de la jeunesse à leurs programmes. Environ 18% des employés des sièges des Sociétés nationales sont âgés de moins de 30 ans, ce qui correspond à la fourchette haute de la définition de la jeunesse adoptée par la Fédération, bien que les normes sociales locales et le contexte culturel autorisent certaines variations raisonnables.

Nous nous attachons à donner aux jeunes bénéficiaires la possibilité de devenir des jeunes volontaires et nous les encourageons à jouer un rôle de premier plan au sein de leur communauté, tout en améliorant leurs capacités d'insertion professionnelle. L'éducation, l'autonomisation et la création d'environnements facilitateurs sont des éléments essentiels à l'optimisation de la participation des jeunes à nos activités.

Il faut pour cela prendre des mesures spécifiques et fournir aux jeunes des orientations et des formations adaptées au contexte. La plupart des Sociétés nationales ont institutionnalisé la participation des jeunes au processus de gouvernance et de direction. Nombre d'entre elles disposent de structures dédiées aux jeunes, telles que des clubs Junior/

Jeunesse Croix-Rouge et Croissant-Rouge, des brigades scolaires, des dispositifs de médiation de rue, des projets dirigés par les jeunes, des formations, des programmes associant les jeunes volontaires à la préparation aux catastrophes, aux premiers secours et autres (figure 7.7).

Figure 7.7 Participation de la jeunesse
(données de 2014 provenant de 123 Sociétés nationales)

- | | |
|------------|---|
| 116 | Sociétés nationales ont des coordonnateurs Jeunesse au sein de la gouvernance |
| 89 | Sociétés nationales ont des représentants Jeunesse au sein de leur conseil de direction |
| 69 | Sociétés nationales ont des structures de gouvernance dirigées par la jeunesse |
| 108 | Sociétés nationales associent la jeunesse à la fourniture de services |
| 76 | Sociétés nationales forment les jeunes aux compétences de direction |
| 110 | Sociétés nationales forment les jeunes bénéficiaires |
| 92 | Sociétés nationales forment les jeunes volontaires |

Source : département Action Jeunesse et développement du volontariat

Les jeunes jouent un rôle statutaire au sein de la gouvernance de la Fédération par le biais de la Commission de la jeunesse, qui a pour mission d'examiner les politiques relatives à la jeunesse. Le ou la président(e) de la Commission de la jeunesse est membre du Conseil de direction de la Fédération.

ENCADRÉ 7.5 LES JEUNES AGISSENT

Non loin du siège de la Fédération internationale, Debora, 20 ans, participe au projet « Les Serres » de la section genevoise de la **Croix-Rouge suisse**. Elle a trouvé un emploi après avoir acquis une précieuse expérience professionnelle, elle est maintenant accompagnatrice à la Croix-Rouge. Pendant ce temps, dans le nord de la Somalie, Niman, 18 ans, vend les œufs de ses poules. Il figure parmi les 5 000 jeunes qui ont reçu une formation professionnelle sur les stratégies de subsistance dispensée en collaboration par le **Croissant-Rouge de Somalie** et la **Croix-Rouge allemande**.

Marjorie, qui est sans-abri, a découvert une nouvelle facette d'elle-même grâce aux « mercis et sourires » qu'elle reçoit dans une maison de retraite où elle fait du volontariat dans le cadre d'un pro-

gramme de la **Croix-Rouge française** pour les jeunes chômeurs. Pendant ce temps, Jana, une mère célibataire, suit un cours de la **Croix-Rouge slovaque** certifié par le ministère de la Santé et visant à combler les lacunes dans les soins aux personnes âgées. Elle travaille aujourd'hui comme infirmière auxiliaire et est parfaitement capable de s'occuper de sa famille tout en aidant les autres.

La **Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran** intervient dans les prisons pour protéger le bien-être et la santé des jeunes délinquants, y compris en renforçant leur estime de soi et leur confiance. Quand ils sortent de prison, ces jeunes rejoignent l'organisation Jeunesse du Croissant-Rouge et font du volontariat dans divers domaines.

Les jeunes vivant avec un handicap, qui peuvent être stigmatisés par la communauté, sont devenus des membres productifs et des volontaires passionnés de la **Croix-Rouge de la Gambie**.

Aux Amériques, la violence a été classée dans la catégorie des pandémies sociales. Les jeunes volontaires de la **Croix-Rouge vénézuélienne** sont les pionniers d'une initiative intitulée « Quartiers accueillants », qui vise à renforcer le tissu social en milieu urbain et à construire une culture de non-violence par le biais du sport, de la formation aux premiers secours, de la santé et de l'éducation sexuelle. Les volontaires de la **Société de la Croix-Rouge du Belize** ont appris les techniques de médiation de rue afin de contribuer à l'apaisement des tensions communautaires.

8. ACTION FACILITATRICE 2

MENER DES ACTIVITÉS DE DIPLOMATIE HUMANITAIRE POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DANS UN MONDE INTERDÉPENDANT

Ce que dit la Stratégie 2020...

Notre diplomatie humanitaire se consacre à convaincre les décideurs et les guides d'opinion d'agir, en tout temps, dans l'intérêt des personnes vulnérables et dans le plein respect de nos Principes fondamentaux.

Nous nous employons à prévenir et à réduire la vulnérabilité en utilisant le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales pour améliorer l'accès aux personnes dans le besoin. Nous plaidons pour que les législations, les stratégies et les services nationaux soient efficaces et adaptés, et permettent aux personnes vulnérables d'exercer leurs droits. Nous promouvons l'image du Mouvement à travers notre réseau mondial et par le biais de partenariats extérieurs forts et une base de ressources diversifiée et élargie.

L'impact attendu est le suivant:

- accès accru aux personnes vulnérables afin de leur venir en aide, et attention plus rapidement attirée sur les situations de vulnérabilité et leurs causes;
- soutien renforcé du public, des pouvoirs publics et des partenaires, et ressources accrues pour combattre les vulnérabilités;
- reconnaissance accrue des perspectives communautaires dans le système humanitaire international et de développement et dans le cadre des accords de coopération internationale.

Nos activités de diplomatie humanitaire comprennent la sensibilisation, la mobilisation sociale, la négociation, la communication, la représentation, l'établissement d'accords formels, la collecte de fonds et d'autres mesures qui permettent à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge de faire plus, de le faire mieux et d'aller plus loin dans les efforts déployés pour porter assistance aux communautés pauvres et vulnérables.

8.1 Le rôle d'auxiliaire

Le rôle d'auxiliaire, qui est inclus dans le droit national, confère aux Sociétés nationales l'autorité et l'accès nécessaires pour mener un dialogue privilégié avec les autorités publiques. Nombre de gouvernements contribuent au succès de la Société nationale de leur pays et ce, par différents biais, dont font partie :

- le versement de contributions directes sous forme de subventions annuelles ou de remboursement des frais liés à la fourniture de services;
- l'apport de contributions indirectes sous forme d'exonérations et d'allègements fiscaux, d'aides en nature (locaux, terrains), d'avantages spéciaux (par exemple, des tarifs préférentiels sur les télécommunications, une part des revenus tirés des grandes manifestations sportives) et de permis autorisant la conduite d'activités à but lucratif (par exemple, des magasins caritatifs ou des formations payantes aux premiers secours);
- la garantie d'un environnement facilitateur, avec l'adoption de politiques et de lois favorisant le volontariat et l'accès humanitaire.

De manière générale, les Sociétés nationales utilisent leur rôle d'auxiliaire dans les situations de crise humanitaire pour tenter d'éliminer des obstacles majeurs. Ce rôle leur permet également de plaider en faveur de réformes politiques et législatives à plus long terme aux fins de lutter contre les causes profondes de la discrimination, de la marginalisation et d'autres formes de vulnérabilité sous-jacente.



ENCADRÉ 8.1 LA RELATION D'AUXILIAIRE : DES PARTENARIATS POUR LE CHANGEMENT

Le **Croissant-Rouge afghan** fournit des soins de santé à 400 000 personnes à Dashte Barchi, un quartier très pauvre de Kaboul. Il a été contraint de travailler dans des locaux temporaires coûteux, ses tentatives pour acheter des terrains, qui sont rares, et construire des dispensaires ayant provoqué des tensions ethniques. Finalement, il a contacté le conseil municipal et des membres du Parlement afin de négocier avec les propriétaires fonciers, qui ont été convaincus de donner des terres et sont devenus des partenaires du Croissant-Rouge dans la réalisation de son programme humanitaire.

La **Croix-Rouge irlandaise** et le Service pénitentiaire irlandais ont formé un partenariat à la prison de Wheatfield, où des volontaires parmi les détenus ont reçu une formation intensive en matière de santé et de premiers secours à base communautaire et plaident en faveur de la santé au sein de leur communauté. En 2014, le programme avait été mis en œuvre dans 14 prisons irlandaises, ce qui a permis de transformer la culture carcérale, de réduire la violence, d'améliorer la santé physique et mentale des détenus et de diminuer les coûts des soins de santé en prison.

Les migrants constituent près d'un quart de la population des Maldives ; beaucoup sont sans papiers et vivent dans des conditions insalubres. Durant une épidémie majeure de dengue, le **Croissant-Rouge des Maldives** a constaté qu'ils n'étaient pas couverts par l'action de santé publique engagée par le gouvernement et a préconisé, avec succès, une meilleure intégration. Au travers de la mobilisation des ambassades des pays de provenance des migrants, la Société nationale a mis en place

un réseau de volontaires capables de parler de prévention dans la langue des migrants. Cette initiative a joué un rôle important dans la lutte contre l'épidémie – et a eu des effets bénéfiques tant pour les communautés hôtes que pour les migrants.

La **Croix-Rouge de la Fédération de Russie** a passé en revue la législation nationale relative à la Croix-Rouge et conduit des négociations sur ses relations avec le gouvernement, en particulier le ministère des Situations d'urgence ou EMERCOM. Le nouvel accord instaure une coopération avec 25 sections régionales, notamment pour le partage d'entreposés d'articles de secours. Les appels de la Société nationale sont maintenant régulièrement postés sur les sites web d'EMERCOM et des autorités locales. Quelque 40 millions de francs suisses et plus de 500 tonnes d'articles sous forme de dons en nature ont ainsi été récoltés en deux ans.

La **Croix-Rouge du Ghana**, à la demande du ministère de la Santé et de l'Organisation nationale de gestion des catastrophes, diffuse auprès des communautés locales des messages éducatifs élaborés par les autorités. Le gouvernement règle souvent les dépenses directes de la Croix-Rouge – c'est un partenariat rentable, qui sert le bien commun.

La **Croix-Rouge du Népal** a réuni les 30 partis politiques représentés au parlement ainsi que de hauts responsables gouvernementaux de 11 ministères, afin de faire cause commune dans le renforcement de la base juridique du rôle d'auxiliaire de la Société nationale. Lors du tremblement de terre de 2015, il a été tiré parti de cette relation pour faciliter l'accès aux populations sinistrées, en particulier en garantissant aux avions transportant des secours le droit d'atterrir.

la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge aux nouveaux membres du personnel des missions permanentes à Genève, ces réunions ont permis d'aborder des sujets tels que les opérations engagées pour faire face à l'épidémie d'Ebola et d'autres crises, ainsi que certaines préoccupations stratégiques de plus long terme telles que les inégalités en matière de santé et les catastrophes « silencieuses » ou négligées.

La **Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge** est un événement unique dans l'agenda humanitaire, qui réunit tous les quatre ans 194 États, tous parties aux Conventions de Genève, ainsi que toutes les composantes du Mouvement et des observateurs provenant d'importants organismes internationaux, afin de débattre des défis humanitaires les plus urgents.

La Conférence drainant un grand nombre de personnalités de haut niveau, ses conclusions ont une influence considérable sur la définition du programme humanitaire mondial. À l'occasion de la dernière Conférence internationale, qui s'est tenue en novembre 2011 sous le slogan « Notre monde. À vous d'agir », 78 gouvernements, 131 Sociétés nationales, le Secrétariat de la Fédération, le CICR et huit observateurs ont présenté plus de 377 engagements volontaires portant sur le renforcement du droit international humanitaire et du droit relatif aux catastrophes, le renforcement de l'action humanitaire au niveau local et l'élimination des obstacles aux soins de santé.

Ces engagements avaient pour but d'améliorer la protection des civils touchés par un conflit armé ainsi que l'accès à ces populations ; de favoriser l'adoption d'un traité efficace sur le commerce des armes ; de mettre en place un cadre juridique permettant des interventions rapides et efficaces en cas de catastrophe ; de réduire les risques liés aux changements climatiques ; de soutenir le travail des volontaires ; de favoriser le respect de la diversité ; de sensibiliser le grand public aux valeurs humanitaires ; de lutter contre la violence dirigée contre les professionnels de la santé, les infrastructures et les véhicules ; et de supprimer les inégalités en matière de santé dont sont victimes les femmes, les enfants et les migrants.

La Conférence internationale reflète, dans son ensemble, un engagement collectif en faveur de l'action humanitaire. Un rapport sur la façon dont cet engagement est mis en pratique sera présenté à la XXXII^e Conférence internationale, en décembre 2015.

ENCADRÉ 8.2

**«NOTRE MONDE. À VOUS D'AGIR.»:
RÉSOLUTIONS DE LA XXXI^E
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE ET DU
CROISSANT-ROUGE, 2011**

- Résolution 1:** Le renforcement de la protection juridique des victimes des conflits armés
- Résolution 2:** Plan d'action quadriennal pour la mise en œuvre du droit international humanitaire
- Résolution 3:** Migration: garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale
- Résolution 4:** Renforcement du rôle d'auxiliaire: partenariat pour des Sociétés nationales plus fortes et développement du volontariat
- Résolution 5:** Les soins de santé en danger – Respecter et protéger les soins de santé
- Résolution 6:** Inégalités en matière de santé, en particulier en ce qui concerne les femmes et les enfants
- Résolution 7:** Renforcer les cadres normatifs et lever les barrières réglementaires à l'atténuation des catastrophes, à l'intervention et au relèvement
- Résolution 8:** Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur les arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël
- Résolution 9:** Notre monde. À vous d'agir – pour l'humanité

8.2 Notre mission en matière de diplomatie humanitaire

Notre mission en matière de diplomatie humanitaire consiste notamment à promouvoir le positionnement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au sujet des défis majeurs auxquels l'humanité est confrontée. Pour ce faire, nous mettons à profit notre présence régulière au sein des instances mondiales de discussion, telles que l'Assemblée générale des Nations Unies, le Forum économique mondial, l'Assemblée mondiale de la Santé, la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques et le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide.

Nous nous informons quotidiennement par le biais notre siège à Genève et de notre représentation à New York, le statut d'observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies dont jouit la Fédération lui donnant accès aux débats internationaux clés qui façonnent le programme humanitaire et de développement mondial. Nous sommes ainsi en mesure de maintenir le dialogue avec les gouvernements, les organismes multilatéraux et d'autres grandes organisations internationales.

Les derniers débats ont porté sur le programme de développement pour l'après-2015, le financement du développement, les résolutions des Nations Unies relatives à l'aide humanitaire, la violence à l'égard des femmes, les soins de santé en danger, la migration et les déplacements de populations dus à des conflits ou à des catastrophes, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que le prochain Sommet humanitaire mondial.

Le Bureau Croix-Rouge/Union européenne à Bruxelles représente la Fédération ainsi que 28 Sociétés nationales de l'Union européenne et la Croix-Rouge de Norvège. Le Bureau assure la coordination des relations et des communications avec les institutions de l'Union européenne. En outre, il mène des activités de sensibilisation et de collecte de fonds axées sur l'intégration sociale, l'asile et la migration, l'aide internationale au développement et la gestion des catastrophes.

Le Bureau de la Fédération à Addis-Abeba a aidé l'Union africaine à élaborer sa politique de gestion des catastrophes à l'échelle du continent et soutenu une douzaine de pays africains dans la conception d'une politique nationale en la matière. L'élaboration de lois relatives aux catastrophes et à la sécurité alimentaire faisait partie des priorités du Bureau, qui a également contribué à l'établissement de partenariats stratégiques avec des organismes régionaux tels que la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies et l'Autorité intergouvernementale pour le développement et conclu des accords de coopération avec des institutions universitaires africaines.

8.3 Partenariats externes

Outre notre collaboration avec les gouvernements, nous accueillons favorablement les possibilités de partenariats avec d'autres acteurs qui partagent nos valeurs et nos objectifs, et qui reconnaissent notre mandat et notre indépendance d'action. Le nombre de partenariats établis entre des Sociétés nationales et des organisations, des entreprises, des établissements universitaires, des réseaux professionnels ou d'autres entités est en constante augmentation, reflétant le respect et l'estime portés aux Sociétés nationales.

ENCADRÉ 8.3 FORMATION CONJOINTE : PARTENARIAT AVEC SPECIAL OLYMPICS

La mission de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui est de favoriser l'intégration sociale, et celle de Special Olympics, qui est de donner aux enfants et aux adultes présentant un handicap intellectuel la possibilité de développer leur condition physique, de démontrer leur courage, d'éprouver de la joie et de partager par le sport, font de ces deux organisations des alliés naturels. Le partenariat a été officialisé en 2013 et a été étendu à plus de 15 pays.

Les volontaires de la **Croix-Rouge indonésienne** ont suivi une formation avec 75 athlètes handicapés et leurs 50 mentors. Si les athlètes ont appris les premiers secours, les volontaires de la Croix-Rouge ont appris à vivre avec une déficience intellectuelle. « Ils ont toujours maintenu un climat de convivialité avec leurs rires et sourires. Il était amusant d'apprendre ensemble », explique Istiansari de la Croix-Rouge.

Special Olympics et la **Croix-Rouge péruvienne** ont travaillé avec la Direction régionale de l'éducation au Pérou dans la ville d'Iquitos, perdue dans l'Amazonie, afin d'y introduire la pétanque. Ils ont formé 25 entraîneurs et dix promoteurs de la santé en partenariat avec cinq écoles.

S'appuyant sur ses relations avec l'Association jamaïcaine sur le handicap mental, Special Olympics a noué un partenariat

avec la **Croix-Rouge de la Jamaïque** pour la formation au leadership et à la sensibilisation. Les athlètes ont évoqué des problèmes tels que les moqueries et les brimades, la discrimination dans les transports publics, et le manque de confiance de soi. Ils ont appris des techniques, y compris par le jeu, le théâtre et le dessin, pour mieux s'exprimer. Une réunion avec le gouvernement, des enseignants et des dirigeants de la société civile a donné aux dirigeants Jeunesse l'occasion d'utiliser leurs nouvelles compétences pour exprimer leurs préoccupations sur l'apprentissage des compétences et l'emploi des personnes ayant une déficience intellectuelle. Ils ont également produit un message d'intérêt public qui a été largement diffusé.

Special Olympics et la jeunesse de la **Croix-Rouge autrichienne** partagent une vision commune qui trouvera son aboutissement dans l'organisation des Jeux paralympiques d'hiver qui auront lieu en Styrie (Autriche), en 2017. Dans le cadre de la politique de promotion du sport comme facteur d'intégration, les partenaires rédigent des articles et utilisent les médias sociaux pour cibler les élèves, les enseignants et les parents et les inviter à faire connaître les expériences positives d'intégration afin de façonnner les comportements.

Des accords favorisant une collaboration étroite ont été conclus aussi avec l'Association internationale pour l'effort volontaire, l'Union chrétienne de jeunes gens, l'Union chrétienne de jeunes filles, l'Organisation mondiale du mouvement scout, l'Association mondiale des guides et des éclaireuses et le Prix pour les réalisations internationales.

Des accords régionaux ont été signés notamment avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Association des États des Caraïbes, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Organisation des États américains et la Banque asiatique de développement.

Les accords mondiaux et régionaux favorisent la mise en œuvre dans les pays d'une multitude d'actions communes, qui peuvent comprendre des mesures pratiques visant à faciliter ou à partager l'organisation des secours et à renforcer la coopération dans des domaines importants tels que les télécommunications, la logistique et l'entreposage. Les accords peuvent aussi porter sur les systèmes d'alerte précoce, la préparation aux catastrophes et le relèvement, lequel inclut le renforcement de la résilience et des capacités. En travaillant en coopération dans les domaines de la migration, du suivi des flambées épidémiques, de la lutte contre la dégradation de l'environnement, de l'atténuation des effets des changements climatiques et de la mobilisation sociale relative aux enjeux de développement à plus long terme, la Fédération s'assure que les personnes les plus vulnérables et marginalisées sont bien au centre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques internationales.

ENCADRÉ 8.4

**RENFORCER L'EFFICACITÉ
PAR DES PARTENARIATS
AVEC DES ENTREPRISES**

Zurich Assurances a mis sa grande connaissance de l'évaluation des risques et 21 millions de francs suisses au service d'un partenariat de cinq ans sur la résilience aux crues, les inondations touchant plus de personnes dans le monde que tout autre type de catastrophe naturelle. La **Croix-Rouge mexicaine** a déjà bénéficié de cette initiative.

La Fondation Cartier est un partenaire dans des programmes d'eau et d'assainissement au Myanmar et au Cambodge, tandis que la Fondation Bright soutient un programme de la **Croix-Rouge du Myanmar** destiné à équiper les communautés isolées en énergie solaire. Grâce au partenariat avec Nestlé, 100 000 personnes ont accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les communautés productrices de cacao en Côte d'Ivoire, et une initiative conjointe sur la santé des enfants est désormais en place dans 80 pays.

La collaboration de la Fédération internationale avec la Fondation d'Entreprise Airbus couvre la logistique du transport humanitaire, la formation, et la création de possibilités de volontariat au niveau local. Airbus a mobilisé des avions pour transporter des secours en réponse à la sécheresse en Somalie et aux inondations provoquées par le cyclone Bansi au Malawi, et a assuré un soutien par hélicoptère au Vanuatu après le passage du cyclone Pam.

Le partenariat avec Land Rover est l'un des plus anciens de la Fédération internationale. Il a débuté en 1954 par le don à la **Croix-Rouge britannique** du véhicule emblématique de la marque pour un dispensaire mobile à Dubaï. Il comprend maintenant 14 Sociétés nationales et vise à atteindre plusieurs milliers de bénéficiaires dans plus de 30 pays d'ici 2018. Le soutien de Land Rover a été inestimable au lendemain du typhon Haiyan, qui a frappé les Philippines en 2013.

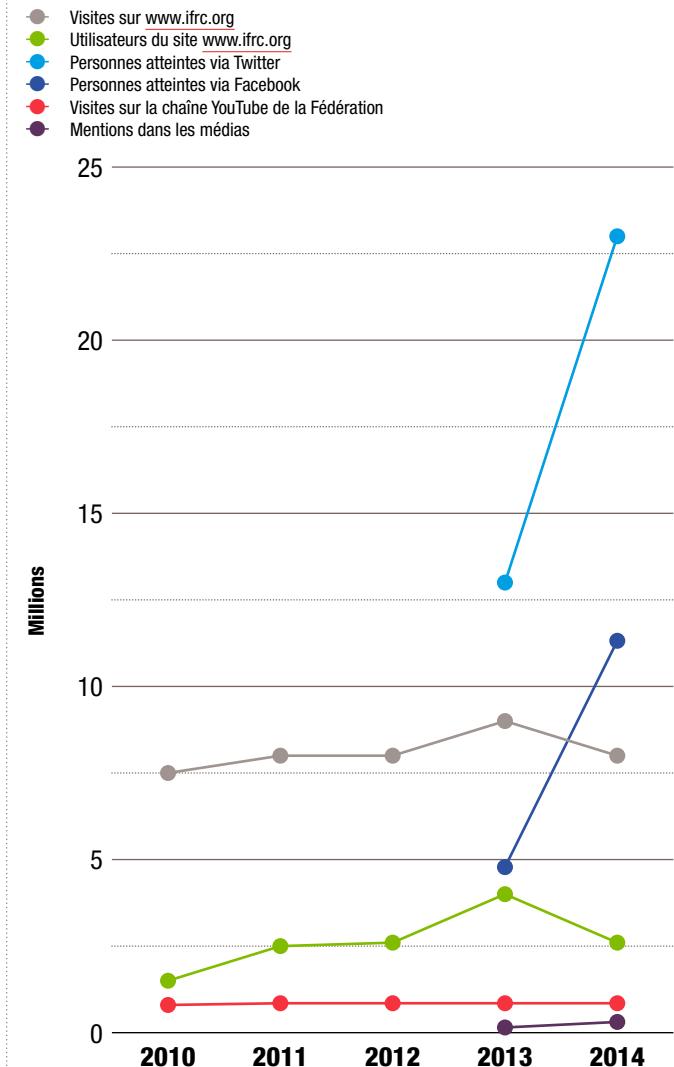
8.4 Notre portée

La portée mondiale de la Fédération n'a cessé de croître ces dernières années. En 2014, la Fédération a fait l'objet de quelque 310 000 mentions dans les médias, en plus des dizaines de milliers d'émissions, d'articles dans la presse écrite et de références en ligne sur le travail des Sociétés nationales, diffusés chaque jour à travers le monde. Le site Internet de la Fédération a été consulté environ neuf millions de fois par près de trois millions de personnes en 2014, une remarquable progression depuis 2010.

Les médias numériques offrent de nouvelles possibilités d'étendre notre réseau, car ils permettent d'encourager un plus grand nombre de personnes de tous horizons à se joindre à notre action humanitaire commune. En 2014, la chaîne YouTube de la Fédération a obtenu plus de 530 000 vues, et nos comptes Facebook et Twitter ont permis d'atteindre plus de 11 millions et de 23 millions de personnes respectivement (figure 8.1).



Figure 8.1 Aller plus loin grâce aux médias traditionnels et numériques (données 2010-2014)



Source : département Communications

9. ACTION FACILITATRICE 3

FONCTIONNER EFFICACEMENT EN TANT QUE FÉDÉRATION INTERNATIONALE

Ce que dit la Stratégie 2020...

Nous sommes une Fédération composée de Sociétés nationales autonomes et égales, et notre tout est supérieur à la somme de nos composantes individuelles.

Guidés par la sensibilité à la diversité et la culture, nous pratiquons l'intégrité et une gouvernance responsable à tous les niveaux. Nous nous employons à défendre la redevabilité et la transparence auprès de toutes les parties prenantes. Dans nos principes de redevabilité, nous affirmons notre volonté de formuler des normes explicites, de faire preuve de transparence dans les processus de suivi et de compte rendu et dans la circulation des informations, de favoriser la participation véritable des bénéficiaires, d'utiliser les ressources de manière efficace et rationnelle, et de mettre en place des systèmes pour tirer des enseignements et répondre aux préoccupations et aux réclamations. Nous sommes déterminés à améliorer la coopération et la coordination tout en respectant les mandats complémentaires des composantes du Mouvement.

L'impact attendu est le suivant:

- dispositifs renforcés de coopération, de coordination et de soutien pour obtenir des résultats stratégiques;
- planification, gestion des performances et responsabilisation améliorées dans les activités menées par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge;
- contribution accrue de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la satisfaction des besoins et la réduction des vulnérabilités aux niveaux mondial, national et local.

Depuis l'adoption de la Stratégie 2020, les principales mesures prises pour améliorer notre fonctionnement en tant que Fédération ont consisté à renforcer notre gouvernance, à mettre en place un cadre de redevabilité et à promouvoir une culture de l'apprentissage.

9.1 Maintenir une gouvernance efficace

L'un des indicateurs d'une bonne gouvernance est l'obligation qui incombe aux Sociétés nationales d'adapter régulièrement leurs statuts et leur base juridique aux attentes et aux exigences d'un monde en évolution. La norme veut que les Sociétés nationales révisent leurs statuts au moins une fois tous les dix ans.

ENCADRÉ 9.1

BASE JURIDIQUE D'UNE SOCIÉTÉ NATIONALE

Elle s'appuie sur les éléments suivants:

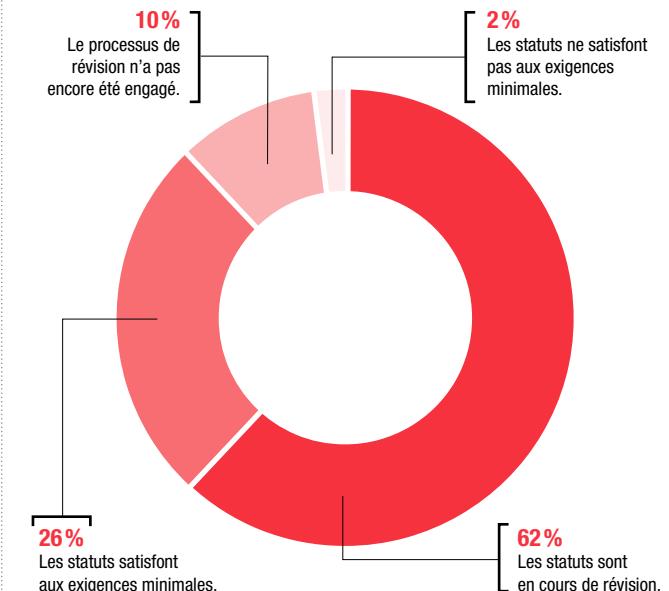
1. Législation nationale de reconnaissance et autres lois ayant une incidence sur la Société nationale (par exemple, lois sur le volontariat, les taxes, etc.), adoptées par le parlement ou par décret.
2. Statuts de la Société nationale adoptés par son organe suprême de gouvernance, par ex. l'assemblée générale.
3. Normes internes et règles de procédure adoptées par l'organe de direction de la Société nationale.

À la fin de l'année 2013, 26 % des Sociétés nationales disposaient de statuts répondant aux exigences minimales et plus de 60 % avaient entrepris le processus de révision de leurs documents statutaires fondamentaux. Il s'agit d'un processus complexe car les Sociétés

nationales sont des organismes démocratiques fonctionnant selon une approche ascendante, ce qui signifie que les changements doivent être approuvés par les membres et refléter le contexte social et culturel local. Toutefois, les Sociétés nationales doivent aussi, en tant que membres de la Fédération, respecter certaines exigences minimales communes. Pour ce faire, la plupart doivent poursuivre un processus de développement et, en ce qui concerne la révision des statuts, tenir d'importantes discussions au niveau national sur leur place dans le contexte du pays (figure 9.1).

La Fédération procède actuellement à la révision de ses propres Statuts, qui datent de 2007, et des recommandations seront présentées à l'Assemblée générale en 2015.

Figure 9.1 Révision des statuts des Sociétés nationales (données d'août 2013)



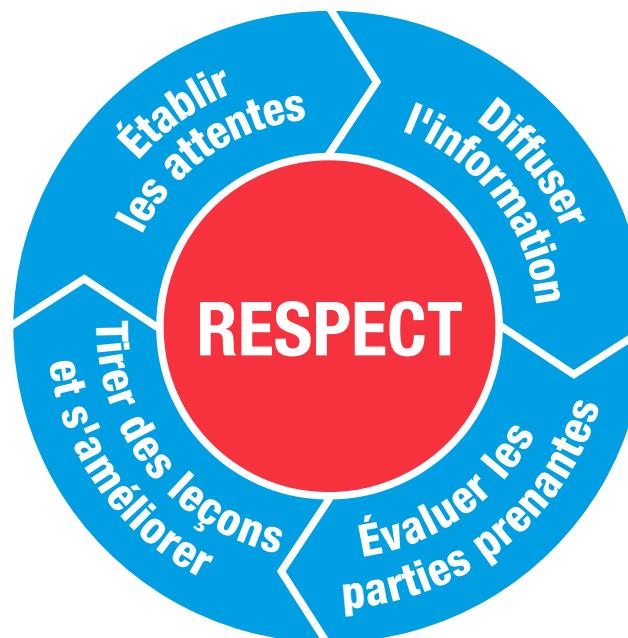
9.2 Notre cadre de redevabilité

Tous les membres de la Fédération partagent une identité commune qui est représentée par les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge et le respect, en toutes circonstances, des Principes fondamentaux. Maintenir la bonne réputation de chacun des membres est donc essentiel pour préserver la confiance dont les autres membres et la Fédération dans son ensemble jouissent auprès du public.

Nous définissons la redevabilité (figure 9.2) comme un processus continu visant à favoriser une relation de respect entre nous et avec toutes les personnes touchées par notre travail. Pour ce faire, nous encourageons nos parties prenantes à évaluer nos actions à la lumière des engagements pris et des objectifs définis aux fins, le cas échéant, de prendre des mesures correctives et de tirer des enseignements. Un plan d'action en matière de redevabilité est en cours d'élaboration.

Les évaluations et les audits réguliers constituent également un aspect important de notre cadre de redevabilité.

Figure 9.2 La roue de la redevabilité



Source: département Gestion des risques et audit

ENCADRÉ 9.2

PRINCIPAUX POINTS DU PLAN D'ACTION DE LA FÉDÉRATION EN MATIÈRE DE REDEVABILITÉ

Renforcement des connaissances et de la culture de la redevabilité:

- Faire en sorte que les politiques et procédures de la Fédération internationale soient comprises de manière uniforme dans l'organisation, et que la culture du respect des dispositions, de la gestion des risques et de l'apprentissage soit renforcée.
- Veiller à ce que les dispositifs et exigences de la Fédération soient mieux compris par les partenaires et les fournisseurs.

Politiques facilitatrices et renforcement du respect des dispositions:

- Nouvelles politiques sur la divulgation des informations, la protection des lanceurs d'alerte et la prise de décisions documentée.
- Renforcement du dispositif d'appel confidentiel « Safe-call », de la lutte contre la fraude et la corruption et de leur prévention, et des Principes et règles régissant l'assistance humanitaire.

Gestion renforcée des subventions et des contrats:

- Clarification des obligations des donateurs et des sous-traitants, des conditions liées aux subventions et aux contrats, et de leur évaluation.
- Systèmes et dispositifs de surveillance, en particulier pour les achats par les bénéficiaires, y compris les fournisseurs et les Sociétés nationales.

Gestion de la redevabilité:

- Création d'une base de données centrale répertoriant les cas de fraude et de corruption, pour en tirer des enseignements et gérer les risques futurs, par exemple en identifiant les fournisseurs à exclure.

Élargissement de la redevabilité:

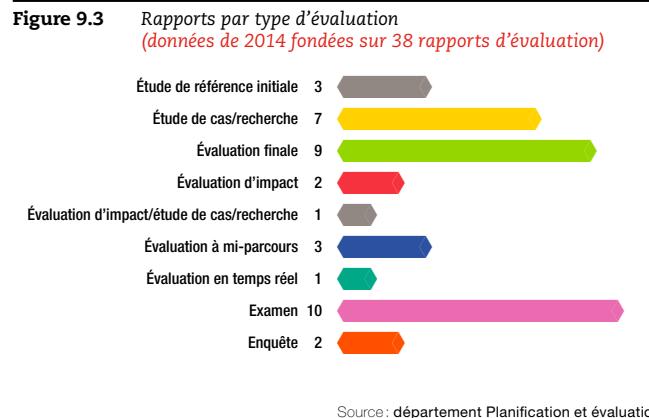
- Renforcement des systèmes réglementaires et de respect des dispositions des Sociétés nationales, y compris dans le contexte de la révision des Statuts de la Fédération internationale, et création de dispositifs visant à renforcer la redevabilité à l'égard des bénéficiaires.

9.3 Les évaluations

Les rapports financiers et descriptifs sur les opérations, ainsi que les rapports d'évaluation, sont disponibles en libre accès sur le site Internet de la Fédération. Le cadre d'évaluation de la Fédération est conforme aux normes et aux directives du secteur en la matière, et un ensemble de cours de formation présentiels et en ligne sont mis à la disposition des membres.

Tous les projets doivent prévoir une évaluation finale, laquelle doit être proportionnelle à la taille du projet, afin que les résultats puissent être analysés et que des enseignements puissent être tirés. Des évaluations indépendantes sont requises pour les interventions d'un coût supérieur à un million de francs suisses. En outre, des évaluations en temps réel sont requises pour les opérations d'urgence qui s'étendent sur plus de neuf mois, celles visant plus de 100 000 bénéficiaires, celles pour lesquelles un appel d'urgence de plus de dix millions de francs suisses a été lancé et celles auxquelles participent plus de dix partenaires.

Les archives des évaluations menées par le Secrétariat de la Fédération ainsi que les études connexes sont accessibles au public. Elles contiennent plus de 350 rapports, dont 205 couvrent la période de 2010 à 2014. Une mété-analyse de 38 évaluations (figure 9.3) effectuées en 2014 indique que 45 % d'entre elles concernaient la région Asie-Pacifique et que plus des deux tiers portaient sur des interventions consécutives à des catastrophes, des opérations de relèvement et des activités de réduction des risques de catastrophe (figure 9.4).



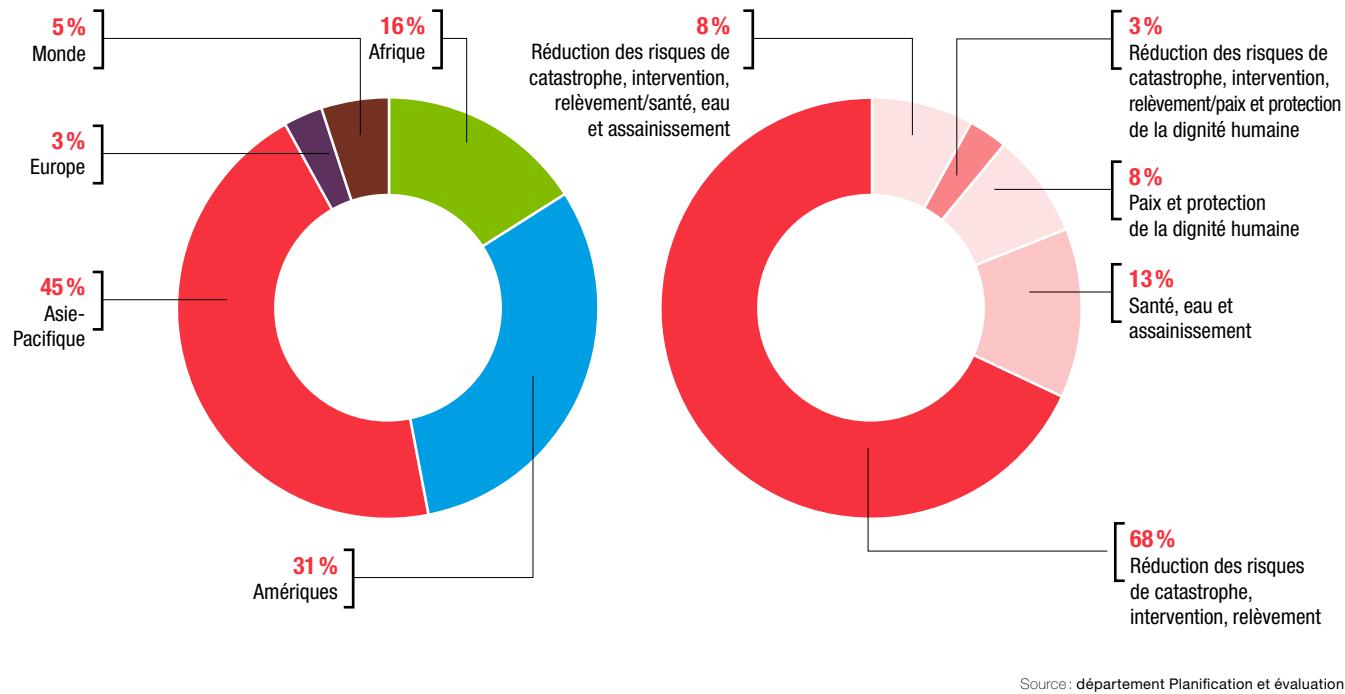
Au total, 330 recommandations individuelles ont été formulées, dont 239 préconisaient la mise en œuvre de mesures de suivi concernant, dans leur majorité, des Sociétés nationales. Une réaction publique des dirigeants aux évaluations menées constitue une bonne pratique et des améliorations considérables sont possibles en la matière.

ENCADRÉ 9.3 NORMES DU CADRE D'ÉVALUATION DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE

Les évaluations de la Fédération internationale doivent respecter les Principes fondamentaux et répondre aux normes suivantes :

- 1. Utilité:** elles doivent être utiles et être utilisées.
- 2. Faisabilité:** elles doivent être现实的, diplomatiques et gérées de manière rationnelle et efficace par rapport aux coûts.
- 3. Éthique et légalité:** elles doivent être conduites en conformité avec l'éthique et le droit et tenir compte en particulier du bien-être des personnes qui participent à l'évaluation et sont touchées par elle.
- 4. Impartialité et indépendance:** elles doivent être impartiales et proposer une analyse exhaustive et neutre qui tient compte des avis de toutes les parties prenantes.
- 5. Transparence:** elles doivent refléter un esprit d'ouverture et de transparence.
- 6. Précision:** elles doivent être précises du point de vue technique et fournir suffisamment d'informations sur les méthodes de collecte des données, d'analyse et d'interprétation aux fins de pouvoir déterminer leur utilité ou leur fiabilité.
- 7. Participation:** elles doivent favoriser la consultation et la participation active des parties prenantes dans le processus d'évaluation lorsque cela est possible et pertinent.
- 8. Collaboration:** elles doivent favoriser la collaboration entre les partenaires d'exécution clés dans le processus d'évaluation afin de renforcer la légitimité et l'utilité de l'évaluation.

Figure 9.4 Rapports d'évaluation, par région et par domaine d'activité
(données de 2014 fondées sur 38 rapports d'évaluation)



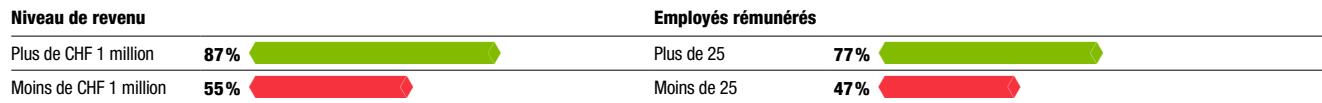
9.4 Les audits

Il semble y avoir une corrélation entre la présentation de comptes rendus financiers et les recettes et la taille des Sociétés nationales (figure 9.5). En 2013, les Sociétés nationales dont les recettes dépassaient un million de francs suisses et comptant plus de 25 employés ont été plus enclines à soumettre leurs états financiers. Les Sociétés nationales sont aussi plus susceptibles de réaliser des audits externes lorsque leurs recettes dépassent dix millions de francs suisses et qu'elles comptent plus de 250 employés. Il est raisonnable de fixer des indices de référence en matière de redevabilité qui soient adaptés à la taille des Sociétés nationales et donc à leur exposition à des risques potentiels, tout en définissant des exigences minimales devant être respectées par toutes les Sociétés nationales. Davantage pourrait être fait pour apporter un soutien aux Sociétés nationales plus petites. Le Secrétariat de la Fédération pourrait par exemple leur fournir des services d'audit communs et les aider à consolider leurs comptes des deux ou trois derniers exercices en vue d'une vérification externe.

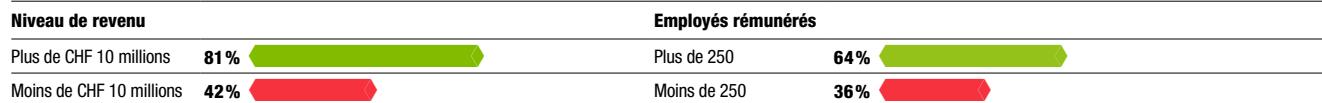
En 2012, 80 Sociétés nationales avaient communiqué leurs états financiers vérifiés par le biais de la Base de données et du système de compte rendu à l'échelle de la Fédération, contre 88 en 2013.

Figure 9.5 Présentation des états financiers et des audits externes pour l'exercice 2013
(classement par niveau de revenu et nombre d'employés rémunérés²⁴)

Pourcentage de Sociétés nationales ayant présenté leurs états financiers



Pourcentage de Sociétés nationales ayant présenté des états financiers vérifiés



Le Secrétariat de la Fédération tient à jour un registre des risques et dispose de fonctions indépendantes de vérification interne et externe. Ses plans annuels d'audit prévoient une évaluation complète des risques liés à l'ensemble des activités, des programmes et des processus. Entre 2012 et 2014, 57 audits internes ont été effectués.

ENCADRÉ 9.4 TYPES D'AUDITS DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE

Les **audits financiers** visent à vérifier la comptabilité, les rapports répertoriant les transactions financières et le décaissement des fonds.

Les **audits de conformité** visent à vérifier le respect des lois, des politiques et des procédures.

Les **audits opérationnels** évaluent le financement et l'efficacité des opérations et l'adéquation des systèmes déployés pour atteindre les objectifs.

Les **audits des systèmes de gestion de l'information** évaluent les systèmes d'entrée, les contrôles des sorties et du traitement, les sauvegardes, les dispositifs de récupération et d'urgence, les données du système et la sécurité physique.

Les **audits de conseil** examinent les systèmes existants et les nouveaux systèmes afin de fournir des informations aux premiers stades de développement.

Les **enquêtes** examinent toutes les allégations d'actes répréhensibles et les infractions au Code de conduite de la Fédération internationale.



Le Secrétariat de la Fédération dispose d'un Comité d'audit et de gestion des risques, qui tient régulièrement des réunions avec un auditeur externe. Un rapport indépendant établi en 2014 par PricewaterhouseCoopers a confirmé la force du système d'audit interne du Secrétariat de la Fédération en le qualifiant de « hautement fiable ».

9.5 Le respect des normes

Les Sociétés nationales sont des organismes dynamiques influencés, comme cela est normal, par différents facteurs internes et externes qui peuvent changer au gré des circonstances. Le Conseil de direction a mis en place un Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation afin d'aider les Sociétés nationales à résoudre tout désaccord porté à son attention ou toute difficulté éventuelle, telle qu'une infraction potentielle à l'intégrité.



Credit photo : IFRC/Croix-Rouge Lao/Phasouk Kolasith

ENCADRÉ 9.5

RÉSOUTRE UN MANQUEMENT À L'INTÉGRITÉ

Un groupe de membres inscrits s'est dit très préoccupé de la perte de réputation de la Société nationale suite à des allégations de détournements de fonds, d'abus de pouvoir visant à favoriser des intérêts personnels, de violation des Principes fondamentaux et de gain personnel. Le conseil de direction de la Société nationale n'a pas répondu à leurs préoccupations et le groupe de plaignants a convoqué une assemblée générale extraordinaire qui a adopté une motion de défiance vis-à-vis des organes de gouvernance et de gestion et élu de nouveaux dirigeants. La Cour suprême du pays a été saisie pour se prononcer sur la légitimité des deux dispositifs de gouvernance concurrents. Le litige a également alarmé le gouvernement, qui a demandé à la Fédération internationale d'intervenir.

Le Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation de la Fédération internationale a fait appel à des intermédiaires de confiance pour négocier un règlement visant à mettre en place à titre transitoire un nouveau conseil de direction. Le Secrétariat a, quant à lui, fourni un appui technique en vue de modifier les statuts de la Société nationale pour garantir l'organisation d'une assemblée générale annuelle. Celle-ci s'est dûment réunie, et la gouvernance nouvellement élue a organisé des audits financiers de la période visée et pris des mesures pour régler les problèmes. La Société nationale s'est relevée et fonctionne bien à nouveau.

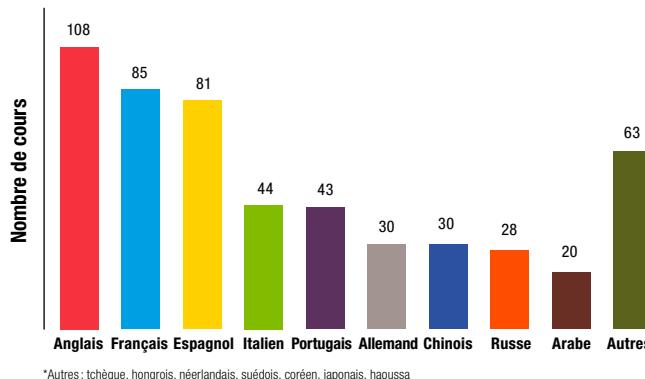
Les principaux enseignements de cette affaire sont qu'une Société nationale doit rester constamment vigilante sur sa propre intégrité et prendre l'initiative pour résoudre ses problèmes et faire preuve de persévérance pour vaincre les résistances. Le Secrétariat de la Fédération internationale peut aider à trouver des solutions par le biais de la médiation et garantir le respect des dispositions.

9.6 La culture de l'apprentissage

L'apprentissage est un moyen essentiel de s'adapter et de rester à jour dans un monde en pleine mutation. La professionnalisation des travailleurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est elle aussi importante, car elle contribue à renforcer leur crédibilité en montrant qu'ils respectent des normes explicites. C'est pourquoi nous encourageons un apprentissage continu tout au long de la vie. En outre, créer des possibilités d'apprentissage et investir dans le développement personnel constituent un bon moyen de motiver nos volontaires et nos employés. Le Passeport de formation de la Fédération a pour but d'encourager les individus à prendre en main leur développement et d'attester des formations suivies lorsqu'ils changent d'institution et d'employeur.

La Plateforme de formation de la Fédération est une communauté d'apprentissage en ligne à la fois mondiale et locale, proposant 131 cours dans 16 langues ([figure 9.6](#)). Il s'agit de formations courtes, gratuites et individuelles, dont la qualité est évaluée par des spécialistes et qui couvrent tous les domaines d'activité de la Fédération ainsi que des thèmes liés au développement professionnel et personnel.

Figure 9.6 Cours disponibles sur la Plateforme de formation, par langue



Source : département Acquisition de connaissances et recherche

Ces six dernières années, 489 employés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en moyenne ont suivi chaque année la formation «Mobilisation et préparation internationales à l'action» (IMPACT), en prévision d'un déploiement international (figure 9.7).

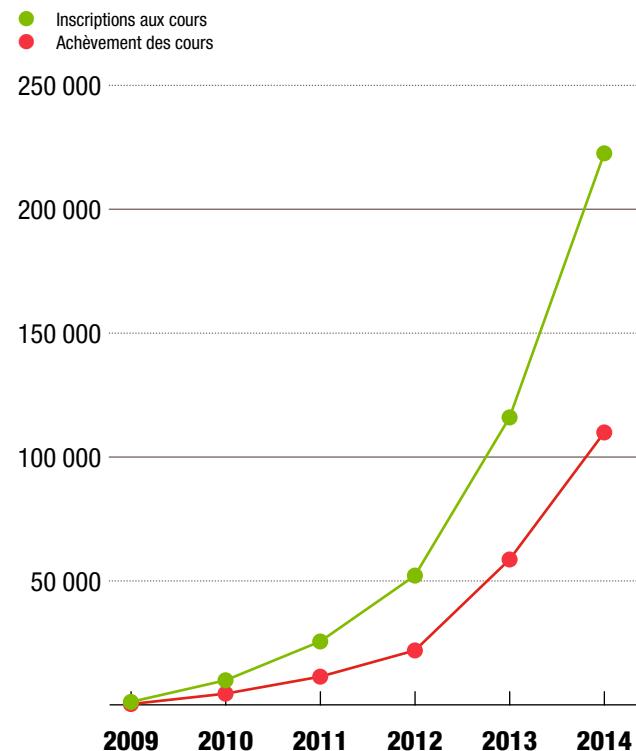
Figure 9.7 Cours sur la mobilisation et la préparation internationales à l'action (IMPACT) (données 2009-2014)

Année	Nombre de cours IMPACT	Nombre de participants
2009	15	336
2010	15	375
2011	21	525
2012	25	625
2013	20	500
2014	11	575

Source : département Acquisition de connaissances et recherche

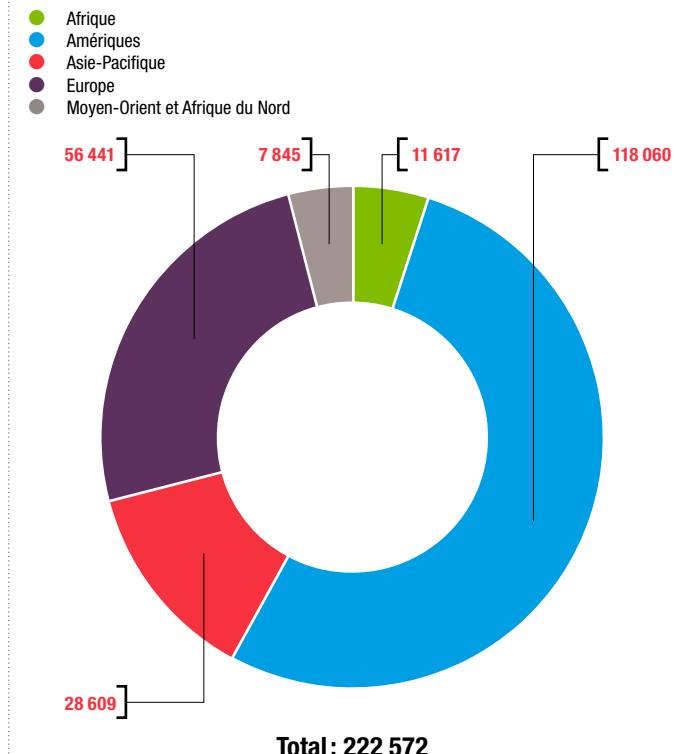
La Plateforme de formation est en passe de devenir une communauté sociale à part entière, favorisant l'apprentissage en groupe et l'échange entre pairs. Sa croissance a été rapide, le nombre total d'utilisateurs inscrits ayant dépassé les 140 000 en 2014 et celui des inscriptions à des cours étant passé à plus de 220 000, certains utilisateurs suivant plusieurs formations. Les taux d'achèvement des cours ont également augmenté pour atteindre près de 50 %, témoignant de leur utilité croissante pour les utilisateurs (figure 9.8).

Figure 9.8 Utilisateurs de la Plateforme de formation : inscriptions aux cours et achèvement des cours (données cumulatives 2009-2014)



Un accès à Internet étant nécessaire pour suivre les cours en ligne, la plupart des apprenants viennent d'Europe et des Amériques (figure 9.9). Les utilisateurs ont attribué à leur expérience sur la Plateforme de formation la note moyenne de 4,3 sur 5, et celle de 4,4 sur 5 à l'applicabilité des compétences et des connaissances acquises dans le cadre des formations suivies. Au total, 96 % des utilisateurs recommanderaient ces cours à leurs pairs.

Figure 9.9 Répartition géographique des inscriptions aux cours (données de 2014)



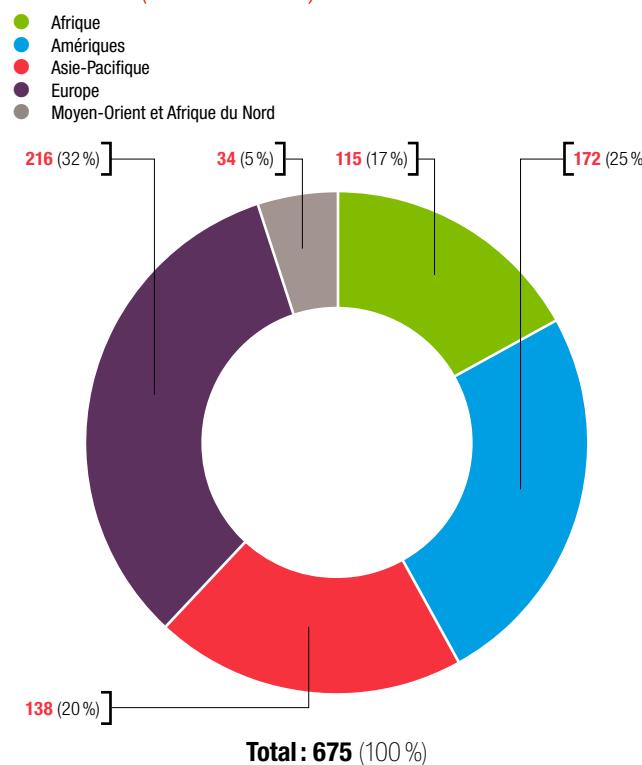
72 > ACTION FACILITATRICE 3 FONCTIONNER EFFICACEMENT EN TANT QUE FÉDÉRATION INTERNATIONALE

La Plateforme de formation propose en outre quatre cours en ligne donnant accès à des certificats professionnels, accrédités par différents partenaires universitaires. Ces cours ont été suivis par 675 personnes dans le cadre de 41 sessions de formation organisées entre 2012 et 2014 (figure 9.10) dans chacune des régions du monde (figure 9.11). Ces certificats peuvent être transformés en diplôme ou en Master moyennant des études complémentaires. Les cours couvrent les principaux domaines d'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : la gestion des catastrophes, en partenariat avec l'Institut Tata des sciences sociales, à Mumbai; la santé mondiale, en partenariat avec l'Université de Manchester; la diplomatie humanitaire, en partenariat avec la DiploFoundation, à Genève; et le leadership dans le domaine social et le secteur du volontariat, en partenariat avec Thunderbird School of Global Management, à Phoenix (Arizona).

Figure 9.10 Cours en ligne accrédités



Figure 9.11 Répartition géographique des personnes suivant des cours accrédités (données 2012-2014)



Enfin, le Secrétariat de la Fédération propose quatre cours de niveau Master portant sur le logement, en coopération avec l'Université d'Oxford Brookes, l'Institut royal de technologie de Melbourne, l'Université internationale de Catalogne et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ces cours ont été suivis par 508 personnes dans le cadre de 25 sessions organisées entre 2007 et 2014.

ENCADRÉ 9.6

«LES CONNAISSANCES QUE J'AI ACQUISSES M'ONT CHANGÉ ET JE SUIS MAINTENANT PRÊT À CHANGER LE MONDE.»

«Pour moi, le plus intéressant, c'était de partager des expériences et comme le cours était très facilement accessible à tous partout dans le monde, il y avait énormément d'opinions et d'impressions différentes. » *Sabrina Koznok, Allemagne*

«La plateforme propose des cours de développement personnel destinés aux professionnels qui sont en contact direct avec le public, des patients, des blessés. Ce sont ceux qui me sont le plus utiles dans mon travail. » *José Luis Osegueda, Mexique*

«J'ai choisi le cours parce qu'il était en lien direct avec la Croix-Rouge. Je voulais quelque chose de proche de ce que font les gens sur le terrain plutôt qu'une formation purement académique. » *Fiona O'Meara, Royaume-Uni*

«Pouvoir discuter avec des gens qui comprennent vraiment votre situation, en tant que Société nationale, est un réconfort parce que vous avez tendance à avoir des doutes et ils sont d'un grand soutien. » *Jacob Ingelgren, Suède*

«Le cours était incroyablement interactif, avec un haut niveau de participation des élèves et des enseignants. Il permet d'actualiser sa réflexion et de revoir ses opinions en temps réel. » *Richard Slade, Australie*

Notre programme de formation est complété par une série de publications (entre 100 et 200 par an), disponibles en ligne ou en version papier dans plusieurs langues. Parmi ces publications figurent des comptes rendus de programmes, des bulletins d'information, des documents de politique générale et de sensibilisation, des orientations et des supports de formation.

Le **Rapport sur les catastrophes dans le monde** est la publication annuelle phare de la Fédération et constitue un point de départ solide pour les débats humanitaires actuels (figure 9.12). L'édition 2014 sur «La culture et les risques», lancée à Doha, à Londres et ailleurs, a attiré l'attention de plus de 250 millions de personnes à travers le monde.

Figure 9.12 Rapport sur les catastrophes dans le monde



Rapport sur les catastrophes dans le monde – Résumé

La culture et les risques

www.ifrc.org
Sauver des vies, changer les mentalités.

 Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Thèmes abordés par le Rapport sur les catastrophes dans le monde

2014 : La culture et les risques	2011 : La faim et la malnutrition
2013 : Technologies et l'avenir de l'action humanitaire	2010 : Les risques urbains
2012 : La migration forcée et le déplacement	

9.7 Les centres d'expertise à travers le monde

Grâce à l'étendue de notre réseau, nous avons l'avantage unique d'avoir accès à une expertise mondiale par le biais des centres de référence Croix-Rouge et Croissant-Rouge consacrés à des thématiques spécifiques.

Ces centres mènent des travaux de recherche, mettent au point des approches novatrices, renforcent les bonnes pratiques, échangent des connaissances, mènent des activités de sensibilisation et proposent des formations ainsi qu'une assistance technique aux Sociétés nationales, afin de les aider à faire plus et à le faire mieux.

ENCADRÉ 9.7 CENTRES DE RÉFÉRENCE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

EXPERTISE	SOCIÉTÉ NATIONALE HÔTE
1. Centre de gestion des risques de catastrophe dans les Caraïbes	• Croix-Rouge de la Barbade
2. Centre pour des pratiques fondées sur des faits	• Croix-Rouge de Belgique
3. Centre sur les changements climatiques	• Croix-Rouge néerlandaise
4. Centre mondial de préparation aux catastrophes	• Croix-Rouge américaine
5. Centre de référence mondial pour les premiers secours	• Croix-Rouge française
6. Centre sur les moyens de subsistance	• Croix-Rouge espagnole
7. Centre de référence pour la résilience communautaire	• Croix-Rouge costaricienne
8. Centre de référence pour la préparation institutionnelle aux catastrophes	• Croix-Rouge d'El Salvador
9. Centre de référence pour le soutien psychosocial	• Croix-Rouge danoise
10. Unité de recherche sur le logement	• Croix-Rouge de Belgique, Croix-Rouge luxembourgeoise, Croix-Rouge néerlandaise
11. Centre de référence sur le volontariat	• Croix-Rouge espagnole, Croix-Rouge britannique
12. Centre de référence régional pour les urgences médicales et les soins préhospitaliers	• Croix-Rouge équatorienne
13. Groupe consultatif mondial (sang)	• Croix-Rouge australienne, Croix-Rouge suisse

REMERCIEMENTS



L'élaboration du présent rapport à l'échelle de la Fédération a été rendue possible grâce aux précieuses contributions des 189 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui ont communiqué des informations sur les indicateurs définis dans la Stratégie 2020 par le biais de la **Base de données et du système de compte rendu à l'échelle de la Fédération**. Les informations et les analyses additionnelles relatives aux programmes fournies par les départements et les régions du Secrétariat de la Fédération et par les centres de référence ont également été grandement appréciées.

Directeur de la publication et analyste en chef: Mukul Bhola

Rédacteur en chef et conseiller principal: Mukesh Kapila

Contributions et commentaires: Maarten van Aalst, Rania Alerksoussi, Gemina Archer-Davies, Lusine Aslanyan, William Babumba, Carina Bachofen, Ombretta Baggio, Matt Baillie Smith, Inigo Barrena, Elise Baudot, Katrien Beeckman, Arvind Bhardwaj, Aditi Bhola, Tiziana Bonzon, Roger Bracke, Sune Bulow, Olivier van Bunnen, Sébastien Calmus, Terry Carney, Xavier Castellanos, Jagan Chapagain, Michael Chippendale, Chang Hun Choe, Un Yong Choe, Imon Choudhury, Diogo Costa, Walter Cotte, Rebecca Dodd, Aradhna Duggal, Angela Eaton, Simon Eccleshall, Roger Fischli, David Fisher, Julian Fleet, Kate Forbes, Malcolm Fung, Elias Ghanem, Josse Gillijns, Jean-François Goulay, Paul Grierson, Sayed Hashem, Birte Hald, Shaun Hazeldine, Olivia House, Umed Ibodulloev, Maria Jain, Ulrich Jaspers, Marwan Jilani, Leif Jonsson, Karl Julisson, Denise Kappel, Drina Karahasanovic, Robert Kaufman, Ariel Kestens, Tessa Kelly, Pierre Kremer, Geri Lau, Helena Loh, Tiffany Loh, Bayarmaa Luntan, Francisco Maldonado, Eszter Matyeka, Pankaj Mishra, Grant Mitchell, Frank Mohrhauer, Fleur Monasso, Alberto Monguzzi, Jeremy Mortimer, Mohammed Mukhier, Birgitte Olsen, Stephen Omollo, Lisa Pattison, Gabriel Pictet, Mariagiovanna Pietropaolo Bob Pond, Andrew Rizk, Pierre De Rochefort, Graham Saunders, Maya Schaeerer, Matthias Schmale, Alasan Senghore, Gurvinder Singh, Veronique Souchet, Elizabeth Soulié, Marcel Stefanik, Sophie Sutrich, Lars Tangen, Joelle Tanguy, Carla

Taylor, Robert Tickner, Charlotte Tocchio, Bhupinder Tomar, Miki Tsukamoto, Anita Underlin, Natig Veliev, Stephen Wainwright, Monika Wild, Rosaini Yusoff, Giovanni Zambello, Frederic Zanetta

Collecte des données et assurance de la qualité: Karen Badalyan, Kathleen Chiappetta, Esther Elhaddad, Priscila Gonzalez, Nadine Haddad, Sanae Karmass, Chenhao Liu, Jessie Lucien, Nekruz Mamadalizoda, Imre Nagy, Robert Ondrussek, Camila Perera, Giulia Sorbi, Zheng Wang

Traduction: Florence Marot, Mercedes Neal, Amanda Pellissier, Véronique Sauron

Mise en page: Beau Fixe Manufacture d'Images

Impression: Deux-Ponts, Manufactures d'Histoires

Présentation de l'interface du FDRS (www.ifrc.org/data):
Andy Channelle, Sorin Constantinescu, Daniel Lapidus

Mise à jour de la plateforme du FDRS (fdrs.ifrc.org): Alvaro Alvarez, Edward Happ, Eric Harfield, Vincent Michaud, Charles Mohun

NOTE TECHNIQUE



Introduction

Cette édition de *Tout le monde compte* est la deuxième d'une série de publications annuelles produites par le Secrétariat de la Fédération pour donner suite à la décision de l'Assemblée générale de 2009, qui demandait au secrétaire général d'établir des rapports de synthèse conformément à la Base de données et au système de compte rendu à l'échelle de la Fédération.

Cette édition de *Tout le monde compte* met en évidence la vaste gamme de services que fournissent chaque jour les 189 membres de la Fédération. L'empressement avec lequel les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont communiqué des informations et la coopération dont elles ont fait preuve durant l'élaboration de ce rapport témoignent d'une volonté croissante de contribuer à la mise en œuvre d'une approche de l'aide humanitaire davantage fondée sur des données et d'en tirer des enseignements.

L'édition 2015 a été publiée plus tôt que celle de 2014, les Sociétés nationales ayant communiqué les données plus rapidement et le réseau de la Fédération ayant fourni une plus large gamme d'informations. Ces améliorations ont été rendues possibles par des consultations approfondies menées avant de rédiger le rapport et l'accueil favorable dont a bénéficié la précédente édition. Les partenaires institutionnels ont salué la Base de données et le système de compte rendu à l'échelle de la Fédération et le Ministère britannique du développement international lui a attribué la note de A++ et de A+ respectivement dans ses évaluations annuelles de 2013 et de 2014 des partenariats.

Méthodologie

Les objectifs du FDRS sont les suivants :

- nous permettre et permettre aux partenaires de mieux connaître les capacités, les services et les potentiels des Sociétés nationales, afin de renforcer leur développement et leur image ;
- faciliter le suivi de la performance et un compte rendu cohérent et transparent, pour ainsi permettre à chaque Société nationale ainsi qu'au Secrétariat de la Fédération internationale de promouvoir la transparence et la redevabilité et se mettre à même d'exercer une influence accrue et de croître davantage.

Les comptes rendus annuels que les Sociétés nationales sont tenues de fournir en vertu des Statuts de la Fédération s'articulent autour des sept indicateurs indirects clés suivants, fondés sur la Stratégie 2020 :

1. **Nombre de personnes donnant de leur temps comme volontaires**: personnes ayant travaillé au moins quatre heures comme volontaires pendant la période considérée.
2. **Nombre d'employés rémunérés**: personnes ayant travaillé au moins trois mois pour une Société nationale ou le Secrétariat pendant la période considérée en étant rémunérées.
3. **Nombre de donneurs de sang**: personnes ayant donné du sang au moins une fois durant la période considérée.
4. **Nombre d'unités locales**: subdivisions de la Société nationale qui travaillent directement auprès de la population – ce peut être des chapitres locaux, des

sections, des bureaux régionaux et intermédiaires, et le siège.

5. **Nombre de personnes touchées:** nombre de bénéficiaires directs et indirects et de personnes couvertes par un service de la Fédération internationale.
6. **Recettes totales:** valeur financière de l'argent, des biens matériels et des services qu'une Société nationale reçoit pendant l'exercice budgétaire.
7. **Total des dépenses:** valeur financière de l'argent, des biens matériels et des services qu'une Société nationale dépense pendant l'exercice budgétaire.

Ces sept indicateurs indirects clés visent à refléter les éléments suivants d'appréciation des performances :

- La « **couverture** », qui évalue la portée de notre action, c'est-à-dire la mesure dans laquelle nous répondons aux vulnérabilités et aux besoins qui ont été recensés dans les zones géographiques ou au sein de communautés et de groupes donnés.
- La « **qualité** », qui évalue la qualité de notre action, c'est-à-dire la mesure dans laquelle nos services sont conformes aux normes et aux règles établies.
- L'« **efficacité** », qui évalue la manière dont nous employons les ressources, c'est-à-dire la mesure dans laquelle nos services utilisent le mieux possible les moyens humains, financiers et matériels dont nous disposons.
- L'« **impact** », qui évalue les effets de notre action, c'est-à-dire l'ampleur et la durabilité des changements qui se produisent au sein des communautés où nous opérons.

- Le « **respect des dispositions** », qui évalue la manière dont nous fonctionnons, c'est-à-dire la mesure dans laquelle nous adhérons à nos principes et à nos valeurs, aux politiques et lignes directrices qui orientent la fourniture de services, et aux codes de conduite qui sont les garants de notre intégrité, ainsi que la façon dont nous interactissons avec nos clients, nos partenaires et d'autres parties prenantes.

Sources des données

Pour l'exercice 2013, toutes les Sociétés nationales ont fourni, par le biais du FDRS, des données sur au moins un indicateur indirect clé et 149 d'entre elles (soit près de 80 % des membres de la Fédération), sur les sept indicateurs : la couverture des données a ainsi augmenté de 22 % par rapport à l'exercice précédent (2012). Nombre de Sociétés nationales ont également communiqué des informations relatives à des indicateurs complémentaires, qui donnent une idée plus précise de la répartition par sexe et par type de service.

Au total, 152 Sociétés nationales ont téléchargé sur le FDRS un plan stratégique aligné sur la Stratégie 2020, 120, leur rapport annuel et 133, leurs états financiers, dont 88 étaient vérifiés.

Les données de 80 Sociétés nationales concernant l'exercice 2012 ont été mises à jour après la publication de l'édition 2014 du rapport *Tout le monde compte*. Cette mise à jour résulte en grande partie de la normalisation de la définition des indicateurs indirects clés et de l'amélioration des capacités des Sociétés nationales en matière de compte rendu. Les données révisées ont été utilisées aux fins de ce rapport et sont accessibles, avec

les données consolidées du FDRS relatives à l'année 2013, à l'adresse suivante : www.ifrc.org/data.

Des informations additionnelles relatives aux programmes ont été fournies par les départements et les régions du Secrétariat de la Fédération et par les centres de référence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'intégration de ces études et de ces enquêtes dans l'analyse des données permet d'avoir une vision plus complète des activités de l'ensemble du réseau de la Fédération et de mettre progressivement en place, tout au long de la décennie de mise en œuvre de la Stratégie 2020, des systèmes améliorés ainsi qu'une culture plus solide du suivi et du compte rendu.

Les sources de données et la taille des échantillons sont indiquées en-dessous de chaque figure présentée dans le rapport. Pour obtenir de plus amples informations techniques sur les méthodes utilisées, veuillez écrire à l'adresse suivante : fdrs@ifrc.org

Limitation des données

1. **Subjectivité des données:** les données figurant dans le FDRS ne doivent pas être utilisées pour établir des prévisions. Ces données couvrent deux exercices (2012 et 2013) et ont été fournies par les Sociétés nationales elles-mêmes, qui en sont les propriétaires et les gardiennes et en assument la responsabilité de l'exactitude et de la mise à jour. En conséquence, bien que des efforts aient été faits pour trianguler ces données avec les informations fournies par les Sociétés nationales par le passé ou disponibles dans le domaine public, il convient de préciser qu'une certaine subjectivité n'est pas à exclure.

- 2. Taille des échantillons:** les données ventilées par sexe restent rares. Le fait que les systèmes de gestion des données ne permettent pas de consolider les informations provenant des sections et la fragilité des contextes opérationnels sont à l'origine de cette couverture incomplète. Il est donc déconseillé de faire des extrapolations sur la base de ces données.
- 3. Normalisation et régularité des comptes rendus:** bien que tous les efforts aient été faits pour optimiser l'utilisation des informations provenant des différentes sources de données dans le cadre de l'analyse, certaines limites subsistent concernant la comparabilité des données du fait des différences dans les méthodes de collecte des données, la taille des échantillons, les définitions utilisées et la fréquence des comptes rendus.
- 4. Décalage:** la disponibilité de chiffres définitifs, relatifs notamment aux recettes et aux dépenses, est liée à la disponibilité d'états financiers vérifiés, laquelle varie en fonction des dates de début et de fin choisies pour les exercices budgétaires et des cycles correspondants de planification et de compte rendu des Sociétés nationales.

Améliorations futures

Il était auparavant difficile d'avoir une vision complète de la vaste gamme des activités humanitaires menées par l'ensemble du réseau de la Fédération, et notamment de la portée réelle et de l'impact des différents services sur le plan humanitaire.

Ce rapport constitue un pas en avant, mais des progrès doivent encore être accomplis dans la mesure où la gestion de l'information au sein du réseau n'est pas,

dans une large mesure, standardisée, et où les processus de traitement des informations sont fragmentés.

Pour tirer parti du volume croissant de données produites, nous devons veiller à ce que les futures éditions de *Tout le monde compte* puissent continuer à s'appuyer sur des données et une analyse de qualité. Il faudra, pour cela, mettre en place un mécanisme plus complet et intégré de collecte et d'analyse des données relatives aux programmes, qui s'inscrira dans un cadre généralement accepté, reposant sur une définition commune pour chaque ensemble élargi de données, des rapports réguliers et des méthodes fiables de validation.

Il s'agira également d'étendre l'ensemble d'indicateurs complémentaires du FDRS afin d'avoir une vision plus complète des services faisant l'objet d'un compte rendu, et de disposer notamment de comptes rendus opérationnels à l'échelle du Mouvement. L'analyse de ces résultats permettra de quantifier la contribution de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la réalisation des objectifs nationaux, régionaux et mondiaux, tels que les Objectifs de développement durable. L'utilisation du FDRS pour rendre compte du soutien apporté par le Secrétariat de la Fédération aux Sociétés nationales dans le cadre de la mise en œuvre du Plan et budget 2016-2020 permettra de mieux évaluer notre impact au niveau des communautés.

Il est envisagé de créer un groupe consultatif et d'examen par les pairs indépendant afin de maintenir la transparence et de bénéficier, dans la poursuite du développement du FDRS, des conseils des plus éminents spécialistes au niveau mondial. Nous devrons investir dans la plateforme technique qui héberge le FDRS afin

d'en renforcer les capacités et d'atteindre le niveau de fonctionnalité attendu par nos parties prenantes.

Nos capacités d'analyse et, par là même, l'efficacité de nos programmes pourront être renforcées par l'utilisation de logiciels libres permettant une gestion simplifiée des informations. L'accès à des données de qualité, fiables et cohérentes, favorisera une prise de décisions plus éclairée et fondée sur des données, et permettra une gestion et une planification axées sur les résultats plus efficaces, tout en facilitant la comparabilité et l'analyse des tendances.

Codes de pays de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) utilisés pour désigner les Sociétés nationales

AD	Croix-Rouge andorrane	CD	Croix-Rouge de la République démocratique du Congo	FR	Croix-Rouge française
AE	Société du Croissant-Rouge des Émirats arabes unis	CF	Société de la Croix-Rouge centrafricaine	GA	Croix-Rouge gabonaise
AF	Croissant-Rouge afghan	CG	Croix-Rouge congolaise	GB	Croix-Rouge britannique
AG	Croix-Rouge d'Antigua-et-Barbuda	CH	Croix-Rouge suisse	GD	Croix-Rouge de Grenade
AL	Croix-Rouge albanaise	CI	Croix-Rouge de Côte d'Ivoire	GE	Société de la Croix-Rouge de Géorgie
AM	Société de la Croix-Rouge arménienne	CK	Société de la Croix-Rouge des îles Cook	GH	Croix-Rouge du Ghana
AO	Croix-Rouge angolaise	CL	Croix-Rouge chilienne	GM	Croix-Rouge de la Gambie
AR	Croix-Rouge argentine	CM	Croix-Rouge camerounaise	GN	Croix-Rouge guinéenne
AT	Croix-Rouge autrichienne	CN	Croix-Rouge chinoise	GQ	Croix-Rouge de Guinée équatoriale
AU	Croix-Rouge australienne	CO	Société de la Croix-Rouge colombienne	GR	Croix-Rouge hellénique
AZ	Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan	CR	Croix-Rouge costaricienne	GT	Croix-Rouge du Guatemala
BA	Société de la Croix-Rouge de Bosnie-Herzégovine	CU	Croix-Rouge cubaine	GW	Croix-Rouge de la Guinée-Bissau
BB	Croix-Rouge de la Barbade	CV	Croix-Rouge du Cap-Vert	GY	Croix-Rouge du Guyana
BD	Croissant-Rouge du Bangladesh	CY	Croix-Rouge chypriote	HN	Croix-Rouge du Honduras
BE	Croix-Rouge de Belgique	CZ	Croix-Rouge tchèque	HR	Croix-Rouge croate
BF	Croix-Rouge burkinabé	DE	Croix-Rouge allemande	HT	Croix-Rouge haïtienne
BG	Croix-Rouge bulgare	DJ	Société du Croissant-Rouge de Djibouti	HU	Croix-Rouge hongroise
BH	Société du Croissant-Rouge de Bahreïn	DK	Croix-Rouge danoise	ID	Croix-Rouge indonésienne
BI	Croix-Rouge du Burundi	DM	Société de la Croix-Rouge de la Dominique	IE	Croix-Rouge irlandaise
BJ	Croix-Rouge béninoise	DO	Croix-Rouge dominicaine	IL	Magen David Adom d'Israël
BN	Croissant-Rouge de Brunei	DZ	Croissant-Rouge algérien	IN	Croix-Rouge de l'Inde
BO	Croix-Rouge bolivienne	EC	Croix-Rouge équatorienne	IQ	Croissant-Rouge de l'Iraq
BR	Croix-Rouge brésilienne	EE	Croix-Rouge d'Estonie	IR	Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran
BS	Croix-Rouge des Bahamas	EG	Société du Croissant-Rouge égyptien	IS	Croix-Rouge islandaise
BW	Société de la Croix-Rouge du Botswana	ES	Croix-Rouge espagnole	IT	Croix-Rouge italienne
BY	Croix-Rouge du Bélarus	ET	Croix-Rouge éthiopienne	JM	Croix-Rouge de la Jamaïque
BZ	Société de la Croix-Rouge du Belize	FI	Croix-Rouge finlandaise	JO	Croissant-Rouge jordanien
CA	Société canadienne de la Croix-Rouge	FJ	Croix-Rouge de Fidji	JP	Société de la Croix-Rouge du Japon
		FM	Croix-Rouge de Micronésie	KE	Croix-Rouge du Kenya

KG	Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan	MW	Croix-Rouge du Malawi	SM	Croix-Rouge de la République de Saint-Martin
KH	Croix-Rouge cambodgienne	MX	Croix-Rouge mexicaine	SN	Croix-Rouge sénégalaise
KI	Croix-Rouge de Kiribati	MY	Croissant-Rouge de Malaisie	SO	Croissant-Rouge de Somalie
KM	Croissant-Rouge comorien	MZ	Croix-Rouge du Mozambique	SR	Croix-Rouge du Suriname
KN	Croix-Rouge de Saint-Kitts-et-Nevis	NA	Croix-Rouge de Namibie	SS	Croix-Rouge du Soudan du Sud
KP	Société de la Croix-Rouge de la République populaire démocratique de Corée	NE	Croix-Rouge nigérienne	ST	Croix-Rouge de Sao Tomé-et-Principe
KR	Croix-Rouge de la République de Corée	NG	Croix-Rouge du Nigéria	SV	Croix-Rouge d'El Salvador
KW	Croissant-Rouge du Koweït	NI	Croix-Rouge du Nicaragua	SY	Croissant-Rouge arabe syrien
KZ	Croissant-Rouge du Kazakhstan	NL	Croix-Rouge néerlandaise	SZ	Croix-Rouge du Swaziland
LA	Croix-Rouge lao	NO	Croix-Rouge de Norvège	TD	Croix-Rouge du Tchad
LB	Croix-Rouge libanaise	NP	Croix-Rouge du Népal	TG	Croix-Rouge togolaise
LC	Croix-Rouge de Sainte-Lucie	NZ	Croix-Rouge néo-zélandaise	TH	Croix-Rouge thaïlandaise
LI	Croix-Rouge du Liechtenstein	PA	Croix-Rouge de Panama	TJ	Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan
LK	Croix-Rouge de Sri Lanka	PE	Croix-Rouge péruvienne	TL	Croix-Rouge du Timor-Leste
LR	Croix-Rouge du Libéria	PG	Croix-Rouge de Papouasie-Nouvelle-Guinée	TM	Société du Croissant-Rouge du Turkménistan
LS	Croix-Rouge du Lesotho	PH	Croix-Rouge philippine	TN	Croissant-Rouge tunisien
LT	Croix-Rouge lituanienne	PK	Croissant-Rouge du Pakistan	TO	Croix-Rouge des Tonga
LU	Croix-Rouge luxembourgeoise	PL	Croix-Rouge polonaise	TR	Société du Croissant-Rouge turc
LV	Croix-Rouge lettone	PS	Société du Croissant-Rouge palestinien	TT	Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago
LY	Croissant-Rouge libyen	PT	Croix-Rouge portugaise	TZ	Croix-Rouge nationale de Tanzanie
MA	Croissant-Rouge marocain	PW	Croix-Rouge des Palaos	UA	Société de la Croix-Rouge d'Ukraine
MC	Croix-Rouge monégasque	PY	Croix-Rouge paraguayenne	UG	Croix-Rouge de l'Ouganda
MD	Société de la Croix-Rouge de la République de Moldova	QA	Croissant-Rouge du Qatar	US	Croix-Rouge américaine
ME	Croix-Rouge du Monténégro	RO	Croix-Rouge de Roumanie	UY	Croix-Rouge uruguayenne
MG	Croix-Rouge malagasy	RS	Croix-Rouge de Serbie	UZ	Société du Croissant-Rouge de l'Ouzbékistan
MK	Croix-Rouge de l'ex-République yougoslave de Macédoine	RU	Croix-Rouge de la Fédération de Russie	VC	Croix-Rouge de Saint-Vincent-et-les-Grenadines
ML	Croix-Rouge malienne	RW	Croix-Rouge rwandaise	VE	Croix-Rouge vénézuélienne
MM	Croix-Rouge du Myanmar	SA	Croissant-Rouge de l'Arabie saoudite	VN	Croix-Rouge du Viet Nam
MN	Croix-Rouge de Mongolie	SB	Croix-Rouge des îles Salomon	VU	Croix-Rouge de Vanuatu
MR	Croissant-Rouge mauritanien	SC	Croix-Rouge des Seychelles	WS	Croix-Rouge de Samoa
MT	Société de la Croix-Rouge de Malte	SD	Croissant-Rouge soudanais	YE	Croissant-Rouge du Yémen
MU	Croix-Rouge de Maurice	SE	Croix-Rouge suédoise	ZA	Croix-Rouge sud-africaine
MV	Croissant-Rouge des Maldives	SG	Société de la Croix-Rouge de Singapour	ZM	Croix-Rouge de Zambie
		SI	Croix-Rouge slovène	ZW	Croix-Rouge du Zimbabwe
		SK	Croix-Rouge slovaque		
		SL	Croix-Rouge de Sierra Leone		

Les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Humanité

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Impartialité

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

Neutralité

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Indépendance

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Volontariat

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

Unité

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

www.ifrc.org
Sauver des vies, changer les mentalités.



Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Case postale 303
CH-1211 Genève 19
Suisse

hone: +41 22 730 4222
Fax: +41 22 733 0395
urriel: secretariat@ifrc.org



tion internationale des Sociétés Croix-Rouge et du Croissant-Rouge